VILLE D'AUXERRE

CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 22 décembre 2016

Ordre du jour

Conseil municipal du jeudi 22 décembre 2016 Sommaire

		Rapporteurs
	Cohésion sociale	
2016-176	Rapport relatif à l'égalité Hommes / Femmes	Guy Férez
	Finances	
2016-177	Budget Principal 2016 - Décision modificative n°4	Pascal Henriat
2016-178	Petite enfance – Relais d'Assistantes Maternelles Dauphin – Subvention 2016	Pascal Henriat
2016-179	Budget Primitif 2017 – Budget Principal	Pascal Henriat
2016-180	Budget Primitif 2017- Budget Assainissement	Pascal Henriat
2016-181	Budget Primitif 2017 – Budget Crématorium	Pascal Henriat
2016-182	Fiscalité directe locale – Adoption des taux 2017	Pascal Henriat
2016-183	Mise en place d'un portail famille – Demande de subventions	Pascal Henriat
2016-184	Agence Postale des Piedalloues – Demande de subventions	Pascal Henriat
2016-185	Déport des images de la vidéoprotection urbaine vers l'Hôtel de Police - Demande d'une subvention dans le cadre du FIPD	Philippe Aussavy
2016-186	Attributions des subventions 2017 aux associations et organismes	Pascal Henriat
2016-187	Admissions en non valeurs	Pascal Henriat
	Culture	
2016-188	Délégation de Service Public du Silex 2014-2017 – Avenant n°1	Isabelle Poifol-Ferreira
2016-189	Délégation de Service Public du Théâtre 2015-2019 – Avenant n°1	Isabelle Poifol-Ferreira
2016-190	Convention de partenariat avec l'association Ensemble La Fenice – Avenant n°1	Isabelle Poifol-Ferreira
	Développement économique	
2016-191	Délégation de Service Public « Exploitation du parc des expositions Auxerrexpo » 2013-2018 - Avenant n°1	Didier Michel
2016-192	Suspension du repos dominical et dérogations accordées pour les commerces de détail en 2017 - Avis de la commune	Jean-Philippe Bailly
	Urbanisme - Aménagement	
2016-193	Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec l'association "SPA89"	Guy Paris

Conseil municipal du jeudi 22 décembre 2016 Sommaire

		Rapporteurs
2016-194	Suppression du service public local du camping	Guy Férez
2016-195	Vente du terrain route de Vaux à usage de camping	Guy Paris
2016-196	Vente de logements locatifs sociaux avenue Jean-Jaurès et rue du Dauphiné – Avis de la commune	Guy Paris
2016-197	Vente d'un logement social 3 rue de Douaumont - Avis de la commune	Guy Paris
	Administration générale	
2016-198	Intercommunalité - Désignation de conseillers communautaires supplémentaires	Guy Férez
2016-199	Actes de gestion courante	Guy Férez
2016-200	Vœu pour créer un groupe élus et acteurs socio-professionnels afin de candidater à l'expérimentation du dispositif de l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée"	Guillaume Larrivé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 176 – Rapport relatif à l'égalité Hommes / Femmes

Préfecture de l'Yonne Service du Courrier 2 3 DEC. 2016 Rapporteur: Guy Férez ARRIVEE les hommes a adopté plusieurs La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle en mesures visant à mettre en œuvre le principe de parité consacré dans la Constitution française. Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, doivent désormais, par l'intermédiaire de leur exécutif, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Avis des commissions : commission des travaux: commission des finances: Vote du conseil municipal: Exécution de la délibération : (articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code voix pour (unanimité): général des collectivités territoriales) Publiée le : 23/12/2016 voix contre:

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

l'Yonne le :

Enregistrée à la préfecture de

abstention(s):

absent(s) lors du vote :

Pour revenir à la délibération, cliquez ici

ÉGALITE HOMMES/FEMMES

RAPPORT PRÉALABLE AU BUDGET 2017 LOI DU 4 AOÛT 2014

PLAN

- I) La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 - A) Caractéristiques démographiques
 - B) Emploi
 - C) Déroulement de carrière
 - D) Temps de travail
 - **E)** Formations
 - F) Rémunération
- II) Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014
 - A) En matière d'action sociale
 - B) Dans les équipements de quartier
 - C) A travers la commande publique

I) <u>La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</u>

A) Les caracactéristiques démographiques

Le rapport est basé sur les effectifs permanents au 31 décembre 2015. Soit 752 agents permanents représentant l'ensemble des personnels permanents, titulaires ou contractuels tels qu'ils sont définis par le décret 97-443 du 25 avril 1997, modifié. Ce bilan ne prend en compte que les agents permanents présents au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la Ville d'Auxerre compte :

- → 752 agents permanents (stagiaires, titulaires, contractuels)
- → 231 agents non titulaires sur emplois non permanents
- → 13 emplois d'insertion

1. Taux de féminisation

En 2015, à la Ville d'Auxerre, le taux de féminisation pour l'ensemble des agents permanents est de 51,7 %, en légère augmentation depuis 2012 (50,9 %).

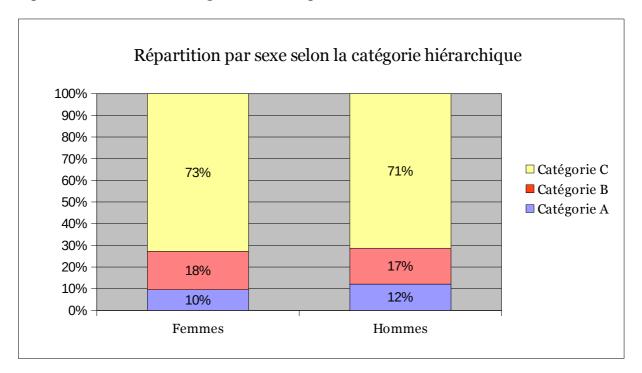
En 2011, pour les communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 habitants le taux de féminisation des titulaires est de 60,2 %.

2. Répartition H/F selon les filières

Filières	Ville d'Auxerre	Collectivités Territoriales
Sports	31 %	27 %
Administrative	85 %	83 %
Animation	74 %	71 %
Culturelle	59 %	62 %
Non Parue	50 %	62 %
Police Municipale	31 %	21 %
Sanitaire et Sociale	100 %	96 %
Technique	25 %	41 %

Ainsi, la représentation féminine au sein des différentes filières à la Ville d'Auxerre est sensiblement identique à celle de 2014. Il faut noter une très forte représentativité des femmes au sein des filières sanitaire et sociale (100 %), administrative (85 %), animation (74 %). En revanche, au sein des filières Activités Physiques et Sportives, et technique, les femmes sont sous-représentées (respectivement 31 % et 25 %).

3. Répartition H/F selon la catégorie hiérarchique



La parité hommes-femmes selon les catégories hiérarchiques est plutôt bien respectée à la Ville d'Auxerre

A la Ville d'Auxerre, 45,7 % des agents de catégorie A sont des femmes, cet effectif est inférieur à celui de la fonction publique territoriale, ce dernier était de 57,7 % en 2009.

53,5 % des agents de catégorie B sont des femmes, contre 66,7 % pour l'ensemble de la fonction publique territoriale en 2009.

52,2 % de l'effectif de catégorie C est composé de femmes. Dans la fonction publique territoriale, le chiffre s'élève à 56,7 %.

4. Répartition H/F selon le niveau de responsabilités

A la Ville d'Auxerre, le taux de féminisation a progressé pour les postes à responsabilité : 39 % sont occupés par des femmes contre 36 % en 2014.

Sur les postes de direction (Directeur, DGA, DGS), les femmes représentent 35 % des encadrants. Cette proportion n'atteignait que 25 % en 2014.

Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur le niveau coordonnateur avec encadrement.

C'est sur le niveau de chef d'équipe encadrant moins de 5 agents que la part des femmes est la plus faible (23 %). Ce pourcentage s'explique par le fait que les chefs d'équipe appartiennent majoritairement à la filière technique dans laquelle les femmes sont sous représentées.

NIVEAU DE RESPONSABILITE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% FEMMES	% HOMMES
DGS		1	1	ο%	100%
DGA	1	2	3	33%	67%
Directeur	6	10	16	38%	63%
Responsable de service	16	17	33	48%	52%
Cadre spécialisé	2	2	4	50%	50%
Coordonnateur avec encadrement	12	11	23	52%	48%
Coordonnateur sans encadrement	2	7	9	22%	78%
Chef d'équipe encadrant 5 agents	5	17	22	23%	77%
Chef d'équipe encadrant - 5 agents	8	16	24	33%	67%
TOTAL	52	83	135	39%	61%

A la Ville d'Auxerre, au regard de l'effectif global et de l'effectif par catégorie hiérarchique, la parité est respectée. L'analyse par niveaux de responsabilité nuance ce constat et fait apparaître une disparité qui tend cependant à s'atténuer.

B) L'emploi

En 2015, il y a eu 11 mises en stage, 4 concernaient des femmes.

En 2015, il y a eu 79 mouvements de personnels à travers des recrutements externes et de la mobilité interne. Sur ces 79 mouvements de personnels, 42 concernaient des femmes.

C) Le déroulement de carrière

En 2015, 52 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, d'une promotion interne ou ont été nommés sur un grade d'avancement suite à réussite à concours.

La répartition des avancements de grade et promotions internes selon le sexe pour l'année 2015 est la suivante :

	Avancement de grade	Promotion interne	Nomination suite réussite concours
Hommes	26	3	4
Femmes	17	1	1

D) Le temps de travail

Les emplois permanents à temps complet regroupent :

- l'activité à temps plein,
- l'activité à temps partiel, lorsque l'agent, recruté sur un poste à temps plein, choisit de travailler moins, selon une quotité de travail comprise entre 50 % et 90 %.

Les emplois permanents à temps non complet regroupent les emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence (moins de 35 heures).

A la Ville d'Auxerre, la répartition est la suivante :

1. Temps complet - temps non complet

	Hommes	Femmes
Temps complet	350	319
Temps non complet	13	70
Total	363	389

La part des agents à temps non complet est plus importante chez les femmes (18 % des femmes) que chez les hommes (3,6 %).

2. Le temps partiel

A la Ville d'Auxerre, la part des agents travaillant à temps partiel est de 6,9 %. Ce chiffre est stable, 88,5% des temps partiels sont effectués par des femmes.

E) Formations

Sur 834 actions de formation suivies en 2015, 456 ont été suivies par des femmes et 378 par des hommes.

En 2015, les femmes ont suivi 5 007 heures de formation, les hommes 5 457 heures. Ainsi, on constate qu'à la Ville d'Auxerre les femmes partent plus, mais moins longtemps en formation que les hommes.

Le Droit Individuel à la Formation

En 2015, sur les 39 demandes de Droit Individuel à la Formation acceptées, 18 ont été accordées à des femmes.

F) Rémunération

La rémunération est un élément de la situation statutaire et réglementaire de l'agent ; elle est donc essentiellement déterminée en fonction de son statut, qui établit des règles communes à tous les agents placés dans la même situation.

L'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui fixe les éléments de rémunération auxquels ont droit, après service fait, les fonctionnaires, est applicable aux fonctionnaires de l'Etat, territoriaux et hospitaliers.

Les éléments obligatoires (traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, Supplément Familial de Traitement) sont calculés de façon identique quelle que soit la fonction publique d'appartenance.

Pour ce qui est du régime indemnitaire, l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose qu'il est fixé par l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration, dans la limite de celui dont bénéficient les différents services de l'Etat. A la Ville d'Auxerre le régime indemnitaire est défini par la délibération n° 2013-156. Le régime indemnitaire varie en fonction des grades, métiers et responsabilités.

Enfin, les conditions d'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) aux fonctionnaires territoriaux sont déterminées par des dispositions qui leur sont spécifiques.

II) <u>Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014</u>

A) En matière d'action sociale

De façon générale, les centre sociaux sont ouverts à tous les habitants et ont pour mission de créer du lien social, de contribuer au « Mieux vivre ensemble » dans son quartier et au sein de la ville. Toute personne, quel que soit son sexe, son origine ou sa catégorie sociale peut intégrer un centre social.

Les centres sociaux se doivent d'être au service de tous et sont attentifs à toute forme d'intolérance et de discrimination quelle qu'elle soit. Des actions individuelles et collectives sont menées pour le soutien et l'accompagnement des publics les plus en difficultés.

Dans ce cadre, pour 2016, plusieurs actions ont traité de la thématique égalité hommes/femmes sous différentes formes :

1. Des actions de prévention et de sensibilisation

- Le Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), par le biais d'un projet déposé au contrat de ville, est intervenu dans les 4 centres sociaux pour informer les usagers de leurs droits et de leurs devoirs : l'égalité hommes/femmes a été évoquée notamment en lien avec le rapport aux violences sur un conjoint ou une conjointe.
 - Ces temps d'échanges permettent aux habitants de pouvoir compléter leurs connaissances, les procédures existantes et de faire évoluer leurs comportements quotidiens sur cette thématique.
 - Entre 12 et 15 personnes ont participé à ces informations collectives.
- En 2016, suite à **l'action de l'association FETE** (Femmes, Egalité, Emploi) réalisée sur 2015 évoquant la discrimination faite aux femmes dans le cadre du travail, les usagers des centres sociaux ont pu assister au théâtre à un forum relatant les témoignages recueillis en 2015.

2. Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes

Les centres sociaux Rive droite et Rosoirs se sont associés en 2016 et travaillent ensemble sur un projet **d'initiation au jardinage** qui permet aux femmes de pouvoir valoriser leurs compétences physiques et leurs savoir-faire intellectuels dans ce domaine. 8 rencontres regroupant une quinzaine de personnes ont eu lieu et permettent aux habitants de se rencontrer et de travailler conjointement sans discrimination de sexe.

3. <u>Des actions de lutte contre la précarité des femmes</u>

De nombreuses actions diverses et variées sont développées dans les centres sociaux afin de lutter contre la précarité des habitants et notamment les femmes.

- Des créneaux de gymnastique douce gratuits en partenariat avec l'Office Municipal des Sports sont proposés dans les centres sociaux afin de permettre aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès à la pratique sportive.
 Ces créneaux sont réguliers et permettent pour certaines d'appréhender l'exercice physique et de mener une activité pour elles. Certaines n'iraient pas faire du sport seules, par peur du
 - et de mener une activité pour elles. Certaines n'iraient pas faire du sport seules, par peur du regard des autres. Le coût financier resterait aussi un frein. Une vingtaine de personnes fréquentent cet atelier.
- Sur le même mode, **un créneau de danse salsa** est aussi proposé au centre social Rive droite en partenariat avec la Maison de Quartier Rive Droite. Cette action permet aux femmes et aux participants en général de faciliter l'épanouissement personnel et l'amélioration de l'estime de soi par l'appropriation de son corps. Le groupe de participant se compose d'une vingtaine de personnes.
 - Sur ces deux précédentes actions, la mixité sociale est très marquée.
- Le projet déposé au contrat de ville depuis 3 ans « les ambassadrices de quartier » a permis à un groupe d'une dizaine de femme d'être formées au dépistage du cancer du sein dans le but qu'elle puisse à leur tour sensibiliser de leur concitoyens. Ces femmes ont pu s'approprier un projet, en être porteuse et acquérir des connaissances et compétences transférables dans la vie quotidienne et d'enclencher pour certaines une dynamique d'insertion sociale et

professionnelle.

4. <u>Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production artistique.</u>

• Un atelier d'écriture mené au centre social Saint-Siméon en partenariat avec le Foyer Gouré et le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale permet aux participantes de pouvoir créer et de s'exprimer avec un égal accès que les hommes.

Cet atelier permet de favoriser leur accès à la culture en renforçant la cohésion sociale. Cette action tend aussi à développer des compétences individuelles et collectives par le biais d'une démarche d'insertion sociale et d'expression de soi. 12 personnes environ sont inscrites dans cette démarche (9 femmes et 3 hommes);

• Un atelier théâtre a lieu au centre social Rive droite depuis 3 ans et permet de favoriser l'expression des participantes aussi bien que celle des participants et ainsi de contribuer au renforcement du lien social entre les habitants du quartier. Ce projet s'est déroulé en étroite collaboration avec la Maison de quartier Rive droite et la Compagnie « La tribu d'essence » en résidence à la Maison de quartier. Ce projet est financé en partie par le biais d'une demande de subvention au contrat de ville. 12 participants y sont inscrits (3 hommes et 9 femmes)

Des sorties culturelles ont permis aux femmes et aux hommes d'accéder à des représentations au théâtre. Ces sorties ont été support d'expérience pour permettre aux participantes et participants de pouvoir avoir des pistes de réflexions dans leurs productions artistiques ;

• Un atelier d'art thérapie est mené au centre social Sainte-Geneviève. Cette méthode vise à utiliser le potentiel d'expression artistique et la créativité d'une personne à des fins de développement personnel. C'est un véritable outil d'accompagnement des personnes dans une démarche de bien-être.

Des réalisations artistiques sont produites et l'accès à cet espace d'expression est aussi bien ouvert aux femmes qu'aux hommes. Une art thérapeute intervient bi-mensuellement et est financé par le budget du Centre Social.

Pour 2015, 11 personnes (10 femmes et 1 homme) y ont participé.

5. Favoriser l'égalité homme/femme par l'accueil des partenaires

Le centre social Rive droite accueille pour la deuxième année consécutive dans ses locaux l'association AGAI FORMATION, permettant la mise en œuvre de l'action FAEDA (Action expérimentale de décloisonnement et d'accompagnement à destination des femmes).

Par le biais d'un accompagnement actif vers l'emploi, orienté sur une maitrise de l'informatique, les femmes participantes ont pu lever les freins à l'insertion professionnelle.

6. <u>Un accompagnement individuel auprès des personnes, victimes de violences</u>

Les Conseillères en Economie Sociale et Familiale des centres sont amenées à recevoir tout type de demande de la part des usagers ou habitants du quartier.

Les personnes victimes de violence, sont souvent démunies et s'adressent dans un premier temps au centre social de leur quartier.

Les conseillères sont donc le premier relais pour écouter, soutenir, informer et orienter les personnes vers les services compétents : CIDFF, Conseil Départemental, etc.

B) Dans les équipements de quartier

De nombreuses activités sont organisées dans les maisons de quartier de la Ville d'Auxerre. L'objectif de la grande majorité d'entre elles est de viser la mixité des publics, y compris au niveau du genre. Sont repris ci-dessous la participation des femmes dans ces activités.

A relever, plusieurs informations supplémentaires :

- Le service participe assidument à un collectif sur la lutte contre toutes les formes de discriminations, mis en place par la Communauté de l'Auxerrois dans le cadre du contrat de ville. 3 agents du service sont formés à cette question, et peuvent recevoir les personnes qui se sentent victimes de discriminations afin de recueillir leur témoignage et les orienter vers les bons interlocuteurs pour d'éventuelles suites judiciaires. Le collectif se prépare à lancer une campagne de communication sur ce sujet. Des femmes, qui se sentent victimes de discrimination du fait de leur genre, peuvent être orienter vers ce collectif d'acteurs locaux. A noter également que la maison de quartier Saint-Siméon organise la semaine de lutte contre les discriminations chaque année.
- La maison de quartier Sainte Geneviève propose et organise, depuis plusieurs années, des animations pour la journée de la femme, le 8 mars. Cette année, le thème était "la femme d'aujourd'hui et de deux mains".

1- Maison de quartier des Rosoirs

(À peu près 50 femmes.)

- Lundi: Scrapbooking, 9h30-12h, une vingtaine de femmes,

Chorale qui débutera le 28 novembre, 17h-18h30, groupe de 8 femmes.

- Mardi : Activités sportives avec le service sports et vie sportive (VTT et marche en alternance)

9h-12h: groupe de 11 femmes,

Atelier brico, 14h-17h, une dizaine de femmes

- Jeudi : Gym détente dans l'eau (100 % femmes), 14h-16h, groupe de 8 femmes.

- Vendredi : Balade pédestre sur l'Auxerrois, 9h30-12h, 14 femmes.

Gym douce, 13h30-14h30, 20 femmes. Atelier peinture, 14h30-16h30, 12 femmes.

a. Concernant les activités sportives, on peut répertorier plusieurs objectifs

- Social : côtoyer de nouvelles personnes et augmenter son cercle de connaissance avec la possibilité de pratiquer dans une association ;
- Géographique : agrandir son rayon d'action géographique, se tourner vers de nouveaux horizons et découvrir de nouvelles régions ;
- Santé : Amélioration du capital santé, réduction et prévention de certaines maladies ;

- Bien-être : Se détendre et s'aérer l'esprit, se sentir émotionnellement mieux.

b. Pour les activités manuelles et créatives

Les activités manuelles et créatives ont pour objectifs généraux d'inscrire les personnes dans une valorisation des réalisations des uns et des autres mais aussi dans le développement et le soutien de leur expression créative. Il s'agit, dans ce cas de figure, de privilégier des activités et des supports d'expression en lien avec les besoins, les possibilités et les souhaits des usagers. De plus, la dimension d'utilité sociale de certaines activités peut être mise en avant et favoriser la reconnaissance et l'autonomie des personnes.

Ainsi, les activités manuelles et créatives visent à développer :

- le travail sur la motricité manuelle et l'acquisition de gestes techniques (dextérité, motricité fine, etc.),
- la reconnaissance de la personne par la réalisation d'objets finis et de qualité,
- les capacités de concentration, d'attention et de créativité nécessaires à la réalisation de certaines tâches,
- l'éveil et l'expression des divers sens par la réalisation de diverses activités manuelles et créatives (matière, toucher, goût, odorat... selon les activités réalisées).

A travers les activités créatives type scrapbooking, bricolage, peinture, il est mis en avant le fait que les personnes échangent leurs savoirs, leurs techniques. La notion d'entraide est primordiale.

c. Pour toutes les activités

Ces activités rassemblent des personnes issues de quartiers différents, de milieux sociaux différents. Mixité egalement dans toutes les activités avec la présence de quelques hommes.

Concernant la valorisation, la presse est quelquefois sollicitée pour rédiger un article sur une activité bien précise, et mettre également en valeur ce que les gens ont réalisé (expo...).

Pour certaines activités, nous essayons de proposer une finalité à l'action / au projet comme par exemple le mini-séjour en gîte dans le Jura (prévu les 23 et 24 janvier 2017) pour les personnes qui pratiquent le VTT et la marche nordique tous les mardis (depuis 1 an).

Participation également des femmes de la maison de quartier à :

- la journée de la femme
- la semaine de lutte contre les discriminations.

d. Activités proposées par les associations présentes à la Maison de quartier

- DAN TIAN, Qi Qong, mardi 12h-13h30 et jeudi 19h-20h30, 8 femmes.
- Mutualité française, module équilibre, mercredi 10h-11h30, une douzaine de femmes.
- Association des Rosoirs, lors des entraînements de foot ou l'aide aux devoirs, une dizaine de mamans restent à la Maison de quartier pour aider, discuter, mardi 17h-20h, mercredi 13h30-17h et vendredi 17h-20h.

2- Maison de quartier Saint-Siméon

a. Activités organisées par la Maison de Quartier

- Lundi: Piscine découverte aquatique, 14h-16h, 15 femmes inscrites (sauf

vacances scolaires).

- Mardi: Cuisine (groupe 1), 14h-18h, 11 femmes inscrites.

- Mardi & vendredi : Atelier art déco et bricolage, 14h/18h, 14 femmes inscrites.

- Jeudi: Cuisine (groupe 2), 14h-18h, 13 femmes inscrites.

Scrapbooking, 14h-18h, 16 femmes inscrites

Piscine : Aquagym de 15h45 à 16h00, 12 femmes inscrites (sauf

vacances scolaires)

MLC (Mouvements de Libération Corporel) 23 inscrites

b. Activités proposées par des associations à la Maison de quartier

- Art de la dentelle : mercredi, 15h-20h, 15 inscrites [5h/semaine],

- Mise en forme : lundi, 19h30-20h30 & jeudi 20h30-21h30, 30 inscrites [2h/semaine],
- MLC (Mouvements de Libération Corporelle) : jeudi, 10h-12h, 15 inscrites [2h/semaine],
- Crazy Boots Country: mardi, 19h-21h / mercredi, 18h-20h / vendredi, 15h-21h, 20 inscrites [10h/semaine].

3- Maison de quartier des Piedalloues

a. Activités organisées par la Maison de quartier

L'objectif : Vivre ensemble chacun avec ses différences et ses capacités, découverte de l'autre, respect.... Nous n'organisons pas d'actions pour les femmes mais des ateliers ouverts à tous (jeunes, retraités, femmes, hommes, handicapés, valides, habitants du quartier, habitants hors quartier, personnes seules, familles).

Pour les ados, nous avons mis en place un atelier plutot réservé aux filles afin de pouvoir les "attirer" puis les inclure dans le groupe d'ados. Un atelier hebdomadaire en 2015-2016 fréquenté par 5 filles. Aujourd'hui ce groupe n'existe plus.

Cette année, 2 expositions de photos de photographes femmes ont été proposées à la Maison de quartier.

- Lundi: Jardinage, 10h-11h, 3 femmes et 2 hommes

Accueil séniors 14h-17h30, 20 femmes et 2 hommes

- Mercredi : Atelier récup'art, 17h30-19h30, 9 femmes et 2 hommes

- Jeudi: L'Objet du mois, 18h30-20h, 18 femmes et 12 hommes, 1 fois/mois

Raconte-moi (grands-mères comteuses), 9h30-10h30, 6 femmes, 1

fois/mois

- Vendredi: Apéro Concert, 60 femmes et 45 hommes, 1 fois/mois

b. Activités proposées par des associations à la Maison de quartier

- Peinture porcelaine (Bel-land): 3h/semaine, 8 femmes;

- Qi Gong (le souffle de printemps): 1h15/semaine, 50 femmes et 3 hommes;
- Gym (Stade Auxerrois): 1h/semaine, 35 femmes et 4 hommes;
- Ismakogie (association Ismakogie): 1h15/quinzaine, 45 femmes et 4 hommes;
- Yoga (association des Piedalloues): 1h15/semaine, 20 femmes et 2 hommes;
- Danse d'Israël (danse Hora) : 2h/semaine, 25 femmes et 3 hommes ;
- Danse Country (Cadanse): 2h/semaine, 29 femmes et 12 hommes;
- Salsa (Icauna Latina): 2h/semaine, 25 femmes et 15 hommes;
- Chant Choral (Chantdalloues): 2h/semaine, 22 femmes et 12 hommes;
- Vannerie (Cadet Roussel) : 2h30/quinzaine, 20 femmes et 3 hommes ainsi que 3 femmes (foyer d'handicapés) et 3 hommes (foyer d'handicapés) ;
- Photo (photo-club auxerrois): 3h/mois, 6 femmes et 3 hommes;
- Collectif de jardinage : 13 femmes et 2 hommes.

4- Maison de quartier Rive Droite

a. Activités sportives proposées par la Maison de quartier

Pour ados:

Des cycles trimestriels ayant pour objectif la découverte et l'initiation aux différentes activités sportives mixtes pouvant être pratiquées par les filles et les garçons :

- Roller: les lundis (5 filles et 5 garçons);
- Escalade : les vendredis (3 filles et 5 garçons) ;
- Golf: les mercredis (4 filles et 11 garçons);
- Multisports : les mercredis (4 filles et 4 garçons) ;
- Foot au féminin avec le club football de Monéteau (14 filles) 10 séances ;
- Séjours vélo : 3 jours au mois juillet (4 filles et 1 garçon).

Pour adultes:

- Gym: les lundis (18 femmes et 2 hommes);
- Streching: les mercredis (23 femmes et 2 hommes).

b. Activités culturelles et artistiques proposées par la Maison de quartier

Pour ados:

- Théâtre : les jeudis (5 filles et 3 garçons) ;
- Atelier cuisine (environ 14 filles);
- Chantier jeunes (2 filles et 2 garçons);
- Atelier alimentation « bien manger » (11 filles) 5 séances ;
- Projet « Citoyenneté » : débats / échanges sur l'actualité avec un support (dvd magazines internet...) mensuellement 10 séances (40 jeunes dont la moitié environ de filles).

Pour adultes:

• Danse latine : les vendredis après midi (27 femmes) en partenariat avec le centre social

Rive-droite:

- Théâtre : les lundis après midi (10 femmes et 2 hommes) en partenariat avec le centre social et la compagnie Tribu d'Essence ;
- Théâtre (confirmés) : les lundis soir (9 femmes et 4 hommes) ;
- Projet « Bouge toi » : recherche de stages + salon des métiers + aide aux CV + différentes réunions avec les agences d'intérim et chefs d'entreprises avec la Mission Locale environ 70 personnes (adultes et jeunes) environ la moitié de filles ;
- Projet « Arts visuels » 7 rencontres (9 femmes).

c. Activités proposées par des associations à la Maison de quartier

- Club des Aînés : tous les jeudis (environ 40 personnes dont 60 % de femmes) ;
- les Prétendants : tous les jeudis (8 femmes et 7 hommes) ;
- H'danse : les mercredis (17 femmes et 12 hommes) ;
- Agai Formation : 2 fois semaines (11 femmes) formation / insertion professionnelle pour femmes ;
- MediForm: formation préparation au concours d'infirmières 3 séances /semaine (27 femmes et 9 hommes);
- Mutualité française : atelier équilibre 1 fois/semaine (9 femmes et 3 hommes) ;
- Tribu d'Essence : les mardis soir (7 femmes et 2 hommes).

C) A travers la commande publique

L'article 16 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a pour objet d'inciter les opérateurs économiques au respect des dispositions relatives à l'égalité entre les sexes. Afin d'assurer l'effectivité de celles-ci, c'est la voie de la sanction qui a été privilégiée, avec l'ajout de trois nouvelles interdictions de soumissionner à la commande publique attachées à la méconnaissance de la législation en la matière.

1. Les contrats concernés

Cet article s'applique à l'essentiel des contrats de la commande publique puisque le texte adopté couvre les marchés publics, les Délégations de Service Public ainsi que les marchés de partenariat.

2. Les nouvelles interdictions de soumissionner

Les nouveaux cas d'exclusion de la commande publique retenus par l'article 16 de la loi du 4 août 2014 visent les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sont ainsi interdites de soumissionner les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour discrimination, au sens de l'article 225-1 du Code pénal ; infraction qui couvre naturellement les discriminations opérées entre les personnes à raison de leur sexe, mais également, et bien au-delà, toute distinction opérée entre les personnes à raison de leur origine, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur orientation ou identité sexuelle ou

encore, notamment, de leurs opinions politiques ou de leur état de santé.

Sont également exclues des contrats de la commande publique les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, en application des dispositions de l'article L.1146-1 du Code du travail, pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du Code du travail.

Ces articles interdisent, sous réserve de quelques exceptions, de mentionner ou de faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché, de refuser d'embaucher une personne, de prononcer une mutation, de résilier ou refuser de renouveler un contrat de travail d'un salarié en considération du sexe, de la situation de famille ou de la grossesse sur la base de critères de choix différents selon le sexe, la situation de famille ou la grossesse, ou encore de prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

Sont par ailleurs exclues les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociation en matière en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévue à l'article L.2242-8 du Code du travail et qui, à la date à laquelle elles soumissionnent, n'ont pas réalisé ou engagé la régularisation de leur situation.

3. Modalités de contrôle

La Ville d'Auxerre applique donc ces nouvelles modalités depuis leur publication.

A ce titre, au niveau de la phase candidatures, elle vérifie l'attestation sur l'honneur des candidats de bien respecter les dispositions du Code du travail précitées et de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation à ce sujet au cours des 5 années précédentes.

Pour ce faire, c'est le formulaire DC 1 (Déclaration du Candidat) qui est utilisé. Les candidats le remplissent et la Ville contrôle les informations avant d'attribuer le marché.

Cela répond ainsi à la double exigence de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes d'une part, mais aussi, de ne pas complexifier encore davantage l'accès à la commande publique, notamment pour les PME, d'autre part.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 177 - Budget Principal 2016 - Décision modificative n°4

Préfecture de l'Yonne Service du Courrier 2 3 DEC. 2016

Rapporteur: Pascal Henriat

ARRIVEE

Le budget primitif du budget principal de la Ville d'Auxerre doit être modifié comme suit :

	Dépenses en €		Recettes en €		
	6111 01 (intérêts emprunts)	+ 1 300			
	66112 01 (ICNE)	+ 13 000	7479 401		
Fonctionnement	6688 01 (autres charges financières)	+ 3 000	(participation organisme) + 2		
	611 020 (prestations de services)	+ 2 700			
Total Fonctionnement		20 000		20 000	
Investissement	2315 822 (installations techniques)	- 4 772		0	
	2183 020 (matériel informatique)	+ 4 772			
Total Investissement		0		0	
Total général		20 000		20 000	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'adopter la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessus.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité): 30

voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Publiée le : 23/12/2016 Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Enregistrée à la préfecture de Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie l'Yonne le : Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

abstention(s):

- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 178 - Petite enfance - Relais d'Assistantes Maternelles Dauphin - Subvention 2016

Service du Courrier

2 3 DEC. 2016

ARRIVEE

Rapporteur : Najia Ahil

La Ville contribue au financement du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Dauphin dans un cadre conventionnel qui réunit à ses côtés la Caisse d'Allocations Familiales au travers d'une prestation de service, le Conseil Départemental et la commune de Monéteau pour des prestations la concernant. Ce relais est géré par la Mutualité Française Bourguignonne.

Pour l'exercice 2016, au regard de la taille du RAM en nombre d'assistantes maternelles (plus de 220) et des services qui leur sont proposés, un développement du temps de travail au RAM avait été validé.

Cette nouvelle organisation s'est finalement révélée impossible à mettre en place sur l'exercice. Il y a donc lieu d'en tenir compte par rapport au montant de l'aide financière allouée qu'il est proposé de ramener à son niveau des années antérieures soit 24 500,00 €.

La mise en œuvre de la convention citée plus avant ayant donné lieu au versement d'un acompte de 90 % soit 30 330,00 €, il y a lieu d'appeler un reversement de 5 830,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ramener le montant de la participation financière de la Ville au fonctionnement du RAM Dauphin à 24 500,00 €;
- De procéder au recouvrement du trop versé de 5 830,00 € près de la Mutualité Française Bourguignonne.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité): 39

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le :

- abstention(s):

voix contre:

– absent(s) lors du vote :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N°2016-179 - Budget Primitif 2017 - Budget Principal

Préfecture de l'Yonne Service du Courrier 2 3 DEC. 2016

Rapporteur: Pascal Henriat

Le Budget Primitif 2017 de la Ville d'Auxerre est arrêté en dépendes de la Comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	59 107 725,00 €	59 107 725,00 €
Investissement	30 923 095,00 €	30 923 095,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'adopter le Budget Primitif 2017 de la Ville d'Auxerre tel que présenté ci-dessus.

Avis des commissions:

- . commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

- voix pour (unanimité) : 30

Publiée le : 23/12/2016

Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Enregistrée à la préfecture de

Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie l'Yonne le : Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane

voix contre: 9 Elisabeth Gérard-Billebault,

Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

- abstention(s):

– absent(s) lors du vote :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



BUDGET PRIMITIF

2017

Rapport de présentation

SOMMAIRE

Préambule

Le budget primitif de la Ville se compose du budget principal et de deux budgets annexes : Assainissement et Crématorium.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2017, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Budget principal

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement Page 2

Dépenses de fonctionnement Page 7

Section d'investissement

Recettes d'investissement Page 12

Dépenses d'investissement Page 15

Budgets annexes

Page 18

Le budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	59 107 725 €
Section d'investissement	30 923 095 €
Total	90 030 820 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de fonctionnement

		BP 2016 en €	BP 2017 en €	% par rapport au BP 2016	% du BP 2017
Recettes de fonctionnement		60 172 926	59 107 725	- 1,77 %	100 %
тот	TAL RECETTES RÉELLES	59 192 926	58 327 725	- 1,46 %	98,68 %
013	Atténuation de charges	143 500	142 500	- 0,70 %	0,24 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 942 350	2 196 113	13,06 %	3,72 %
73	Impôts et taxes	42 343 581	42 609 368	0,63 %	72,09 %
74	Dotations et participations	12 478 493	11 673 252	- 6,45 %	19,75 %
75	Autres produits de gestion courante	1 425 002	1 575 492	10,56 %	2,67 %
77	Produits exceptionnels	860 000	131 000	- 84,77 %	0,22 %
TOTAL RECETTES D'ORDRE		980 000	780 000	- 20,41 %	1,32 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	980 000	780 000	- 20,41 %	1,32 %

Les recettes de fonctionnement baissent globalement de - 1,77 %. Les recettes réelles qui représentent 98,68 % des recettes diminuent elles de -1,46 %.

a) Produits des services (chapitre 70)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Produits des services	1 942 350 €	2 196 113 €	+ 13,06 %

Ce chapitre est en hausse de 253 763 €, soit + 13,06 %, conséquence d'évolutions différentes au sein de ce chapitre.

Les principaux mouvements sont les suivants :

- la principale augmentation est due à l'inscription d'une recette de 125 000 € provenant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cela permet au CCAS de présenter l'ensemble du budget lié au rapprochement des maisons de quartiers et des centres sociaux et ainsi de le valoriser auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF):
- ce chapitre intègre également une recette de 32 000 € de redevance d'occupation du domaine public du réseau de chaleur prévue auparavant au chapitre 75 à hauteur de 30 000 €.

La hausse réelle du chapitre 70 est donc de 96 763 € soit + 4,98 %.

Cette augmentation est liée à :

- l'inscription de 72 000 € due à la fréquentation des études non intégrées en 2016 et imputées auparavant sur le budget caisse des écoles ;
- des recettes supplémentaires de 24 000 € dues à la hausse de fréquentation des centres de loisirs liée à la réorganisation du temps périscolaire;
- une hausse de la recette de 10 000 € due à la fréquentation des garderies maternelles ;
- le remboursement par le CCAS de 12 000 € de cotisations au CNAS payées par la Ville directement et la participation de la Communauté de l'Auxerrois à la prise en charge par la Ville du correspondant CNAS;
- quelques évolutions positives à la marge de recettes du Stade Nautique (+ 5 000 €) ou de l'école des beaux arts (+ 2 000 €).

Quelques baisses viennent atténuer ces évolutions :

- une diminution de la recette provenant du budget Assainissement de 20 000 €;
- une baisse de 15 600 € de mise à disposition d'enseignants du Conservatoire ;
- quelques évolutions négatives comme la recette du camping, actuellement toujours prévue au budget primitif, de 2 000 € ou encore des recettes de la boutique de l'Abbaye Saint-Germain de 1 000 €.

b) Impôts et taxes (chapitre 73)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Impôts et taxes	42 343 581 €	42 609 368 €	+ 0,63 %

Le chapitre 73, Impôts et taxes, augmente de 265 787 € par rapport au BP 2016.

- Les contributions directes (taxes d'habitation, foncière bâti et non bâti) :

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement. La prévision intègre une revalorisation forfaitaire des bases par l'État de 0,8 % et une évolution physique naturelle des bases de 0,5 %. L'estimation de la hausse de cette recette est de 486 825 €.

Grâce aux réductions de dépenses prévues, pour l'année 2017, il sera proposé au Conseil Municipal de prévoir un maintien des taux de fiscalité en vigueur en 2016 comme détaillé dans le tableau suivant :

	2016	2017
Taxe d'habitation	21,14 %	21,14 %
Taxe foncière bâti	24,76 %	24,76 %
Taxe foncière non bâti	74,27 %	74,27 %

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire :

Le budget 2017 prend en compte le montant d'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CA). Cette attribution a été instaurée lors de la création de la CA qui perçoit désormais le nouvel impôt économique. Ce montant est en baisse par rapport au BP 2016 d'un peu plus de 100 000 € car il intègre le prélèvement de la CA pour financer le service commun de droits des sols ainsi que des dépenses nouvelles comme l'adhésion auprès du Syndicat du canal du Nivernais.

- Les autres taxes :

La recette prévue pour la taxe additionnelle aux droits de mutation a été estimée en augmentation de 50 000 € et inscrite pour un montant de 700 000 €.

La recette de la taxe sur l'électricité reste stable avec 800 000 € comme en 2016.

La taxe locale sur la publicité extérieure est estimée à 200 000 € en recul de 170 000 € par rapport au BP 2016 où il était tenu compte de la taxation de 2 années.

L'estimation des recettes liées aux droits de stationnement reste stable à 620 000 €.

c) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Dotations et participations	12 478 493 €	11 673 252 €	- 6,45 %

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui comprend la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le tableau ci-dessous illustre la baisse de la DGF depuis 2014 avec en 2015, la réduction de - 1 218 759 € renouvelée en 2016 sur la dotation forfaitaire. Cette mesure avait déjà débuté en 2014 avec - 631 151 € par rapport à la dotation forfaitaire 2013.

Le projet de loi de finances a prévu un effort diminué par rapport à ce qui avait été annoncé au début.

DGF en €	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2017/2016		% d'évolution BP 2017/2014
Dotation forfaitaire	8 427 000	7 216 947	5 997 478	5 133 489	- 863 989	- 14,41 %	- 39,08 %
DSU	1 912 000	1 929 947	1 949 246	2 168 738	219 492	11,26 %	13,43 %
DNP	421 097	479 860	500 000	477 831	- 22 169	- 4,43 %	13,47 %
Total	10 760 097	9 626 044	8 446 724	7 780 058	- 666 666	- 7,89 %	- 27,70 %

En 2017, la baisse de la DGF s'établit à - 666 666 € soit - 7,89 %. Depuis 2013, la Ville a perdu près d'1/3 (31,18 %) de sa DGF.

Il faut noter que la baisse de la dotation forfaitaire de - 863 989 € a été atténuée par la réforme de la DSU qui redonne 219 492 € à la Ville d'Auxerre.

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) hygiène et santé qui n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus ne devrait pas connaître d'évolution en 2017 (le montant inscrit en 2016 était déjà de 434 000 €).

Les produits du compte 747 regroupant diverses dotations de l'État et des collectivités locales sont quasiment stables avec une légère augmentation de 17 901 € dont :

- une baisse de la recette du Contrat Enfance Jeunesse de 55 000 € quasiment compensée par une hausse des prestations de service de la CAF de 46 500 € ;
- une estimation à la hausse de 7 091 € par la Communauté de l'Auxerrois du financement de l'éducation musicale pour une inscription au BP 2017 d'un peu plus de 91 000 €, après une baisse de 37 158 € en 2016.

Les compensations de l'État au titre des impôts directs locaux sont estimées à un montant de 1 305 856 € contre 1 364 959 € au BP 2016 soit - 59 103 € de baisse.

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Allocations compensatrices	1 364 959 €	1 305 856 €	- 4,33 %
dont compensation au titre de la TP	133 570 €	74 633 €	- 44,12 %
dont compensation au titre de la TH	1 097 367 €	1 090 032 €	- 0,67 %
dont compensation au titre de la TF	134 022 €	141 191 €	5,35 %

d) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Autres produits de gestion courante	1 425 002 €	1 575 492 €	10,56 %

Ce chapitre est en augmentation de 10,56 % correspondant à une recette supplémentaire de 161 990 €. Cette hausse s'explique notamment par :

- des recettes de loyer en hausse de 40 840 € dues notamment à la hausse du loyer d'Armatis (+ 54 863 €) ;
- la location des box du parking du pont non inscrite en 2016 de 140 000 €;
- des redevances d'affermage en augmentation pour la maison des randonneurs, pour la restauration collective ou encore pour Auxerrexpo pour un total de 6 670 €;
- des recettes liées aux locations de salles en légère augmentation de 3 620 €.

A noter également la baisse de près de 30 000 € de redevance liée au réseau de chaleur, dorénavant inscrite au chapitre 70.

e) Produits exceptionnels (chapitre 77)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Produits exceptionnels	860 000 €	131 000 €	- 84,77 %

Par essence, il est difficile de comparer les recettes de ce chapitre qui regroupe les produits exceptionnels. En 2016, les 860 000 € intégraient 715 000 € d'indemnités sinistre dont des recettes d'assurances de dommage ouvrage identifiées (515 000 €) notamment sur le gymnase Serge Mésonès, le Silex, le Pôle Rive Droite et le bâtiment loué à Armatis.

f) Atténuations de charges (chapitre 013)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Atténuation de charges	143 500 €	142 500 €	- 0,70 %

Le montant de ce chapitre est en très légère baisse de - 1 000 € : ces recettes sont liées aux contrats aidés portés par la Ville d'Auxerre.

2°) <u>Dépenses de fonctionnement</u>

	BP 2016 en €	BP 2017 en €	% par rapport au BP 2016	% BP 2017
Dépenses de fonctionnement	60 172 926			100 %

TO	ΓAL DÉPENSES RÉELLES	55 229 166	54 269 476	-1,74 %	91,81 %
011	Charges à caractère général	13 232 789	12 720 360	-3,87 %	21,52 %
012	Charges de personnel et assimilé	30 441 000	30 985 000	1,79 %	52,42 %
65	Autres charges de gestion courante	9 556 438	8 586 496	-10,15 %	14,53 %
014	Atténuation de produits (sauf ICNE)	440 000	410 000	-6,82 %	0,69 %
66	Charges financières	1 396 723	1 354 180	-3,05 %	2,29 %
67	Charges exceptionnelles	132 216	183 440	38,74 %	0,31 %
68	Dotations aux provisions	30 000	30 000	o %	o %
022	Dépenses imprévues				
тот	L ΓAL DÉPENSES D'ORDRE	4 943 760	4 838 249	-2,13 %	8,19 %
023	Transfert à la section d'investissement	1 863 760	1 958 249	5,07 %	3,31 %
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 080 000	2 880 000	-6,49 %	4,87 %

a) Charges à caractère général (chapitre 011)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Charges à caractère général	13 232 789 €	12 720 360 €	- 3,87 %

La baisse de - 3,87 % soit - 512 429 € s'explique principalement :

- > par la non reconduction de dépenses exceptionnelles de 2016 liées à :
 - des travaux en raison de désordres de construction constatés et couverts par une assurance dommage ouvrage : 515 000 €, les crédits sont ainsi également inscrits en recettes, chapitre 77 ;
 - des travaux effectués pour la préservation du déambulatoire de la cathédrale : 140 000 € ;
 - la reprise de l'étanchéité des locaux Arquebuse : 100 000 €.
- ≥ 267 829 € d'économies sont programmées grâce à :

- un programme de rationalisation des consommations d'eau : 30 000 € ;
- une moindre consommation d'électricité : 20 000 € :
- un moindre coût des carburants (baisse du pétrole, rationalisation du marché et moindre consommation) : 45 000 € ;
- une optimisation du paiement de la redevance déchet : 10 000 € ;
- un travail et une refonte des règles de calcul avec le prestataire chauffage :
 84 000 €;
- une baisse des crédits affectés aux manifestations : 40 000 € ;
- une baisse des locations immobilières faites par la Ville : 28 829 €.

Ces différentes économies, conjoncturelles ou structurelles permettent d'absorber des dépenses en hausse comme notamment :

- l'adhésion au CNAS pour 212 500 € voté par le conseil municipal en 2016 (qui conduit par ailleurs à la suppression de la subvention au CAS de 90 880 €, à la récupération de locaux, à la récupération de 2 postes à réaffecter, à la recette de la part du CCAS de 12 000 € et de la Communauté de l'Auxerrois de 3 000 €);
- la hausse du coût de l'éclairage public selon le constaté 2016 : 70 000 € ;
- la révision réglementaire amiante : 60 000 € ;
- la mise en conformité des détecteurs de fumées : 50 000 € ;
- la mise en conformité des équipements scéniques du théâtre : 30 000 € ;
- la comptabilisation en fonctionnement de dépenses comme le marquage des chaussées ou le remplacement des arbres d'alignement : 30 000 € ;
- la hausse des taxes foncières : 14 075 € ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre de l'amélioration de l'accueil avec QualiVille : 17 200 € ;
- l'entretien des transformateurs communaux : 10 000 €.

b) <u>Charges de personnel et assimilé (chapitre 012)</u>

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Charges de personnel et assimilé	30 441 000 €	30 985 000 €	1,79 %

Les frais de personnel inscrits au BP 2017 chapitre 012 s'élèvent à 30 985 000 € soit une augmentation de 1,79 % par rapport au BP 2016.

Cette hausse de 544 000 € de BP à BP s'explique comme suit :

Le BP 2017 intègre ainsi 300 000 € supplémentaires pour prendre en compte les effets de la hausse du point d'indice décidée par l'État de 0,6 % en juillet 2016 qui aura donc un effet année pleine en 2017 et une nouvelle hausse programmée de 0,6 % du point d'indice au 1^{er} février 2017.

La réforme Lebranchu (protocole PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) prévue jusqu'en 2020, qui transfère des primes en points d'indice et qui conduit à des hausses de cotisations sociales coûtera à la Ville en 2017 + 145 000 €.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui se traduit par les avancements d'échelon et de grade est estimé en 2017 à + 180 000 €.

Enfin, 2017 verra la prise en charge de 4 tours d'élection dont le coût RH est estimé à 70 000 €.

L'effort de maîtrise de la masse salariale se poursuit par ailleurs avec notamment en prévision la suppression de 10 postes en 2017.

c) <u>Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u>

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Autres charges de gestion courante	9 556 438 €	8 586 496 €	- 10,15 %

Ce chapitre est en baisse de 969 942 €.

Le chapitre 65 comprend notamment :

- la contribution au SDIS + 88 126 € et qui représente 2,7 M€. Cette hausse est la poursuite d'une revalorisation de la contribution de la Ville qui devrait augmenter, sur décision unilatérale du SDIS, d'environ 500 000 € en 5 ans. Un contentieux est en cours concernant cette décision ;
- la contribution obligatoire aux écoles privées : + 15 000 € ;
- la hausse des coûts de licences informatiques : + 3 000 €;
- la fin de la régularisation retraite des élus intervenue en 2016 : 165 000 € de BP à BP;
- la baisse des subventions aux partenaires municipaux pour un montant de 5,43 M€ soit -895 855 € dont notamment la suppression de la subvention au CAS pour 90 880 €;

Le détail des évolutions des subventions est présenté dans la délibération d'attribution des subventions 2017.

d) Charges financières (chapitre 66)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Charges financières	1 396 723 €	1 354 180 €	- 3,05 %

Les frais financiers diminuent de - 3,05 % en raison du niveau bas des taux d'intérêt et de la renégociation de plus de 4 M€ d'encours de dette réalisée en 2016.

e) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Charges exceptionnelles	132 216 €	183 440 €	38,74 %

Ce chapitre connaît une augmentation de +38,74 %, soit +51 224 € qui s'explique principalement par l'inscription de 50 000 € pour la mise en œuvre dans le domaine de l'hygiène de l'intervention de la Ville pour compte de tiers, avec remboursement.

f) Atténuation de produits (chapitre 014)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Atténuation de produits	440 000 €	410 000 €	- 6,82 %

Ce chapitre intègre:

- la participation de la Ville au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : 370 000 € au BP 2017 contre 410 000 € au BP 2016, l'État ayant décidé une pause dans la mise en œuvre de ce dispositif ;
- les dégrèvements en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 40 000 €, soit 10 000 € supplémentaires selon le constaté 2016.

g) Dotations aux provisions (chapitre 68)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Dotations aux provisions	30 000 €	30 000 €	0,00 %

Il n'est pas prévu d'évolution en 2017 par rapport à 2016.

h) <u>Dépenses d'ordre : virement à la section d'investissement et transfert entre sections</u>

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Virement à la section d'investissement (023)	1 863 760 €	1 958 249 €	5,07 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	3 080 000 €	2 880 000 €	- 6,49 %
Total	4 943 760 €	4 838 249 €	- 2,13 %

Le budget primitif subit la poursuite des baisses même ralenties, des dotations de l'État. Ces baisses sont atténuées par une progression des recettes fiscales sans hausse des taux.

La baisse de - 1,46 % des recettes réelles de fonctionnement est absorbée par la baisse de - 1,74 % des dépenses réelles de fonctionnement dues à la baisse des charges à caractère général et à la maîtrise de la masse salariale auxquelles vient surtout s'ajouter la baisse des subventions aux partenaires municipaux. Ces arbitrages permettent de ne pas avoir recours à la hausse des taux pour compenser la baisse des dotations de l'État.

Le virement à la section d'investissement est en légère augmentation. Le montant de la dotation aux amortissements est en baisse. Ainsi globalement, les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement baissent de - 2,13 %. Les règles d'équilibre budgétaire sont respectées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Recettes d'Investissement

		BP 2016 en €	BP 2017 en €	% par rapport au BP 2016	% BP 2017
Recet	tes d'investissement	30 018 225	30 923 095	3,01 %	100 %
ТОТА	L RECETTES D'ORDRE	5 208 760	5 053 249	- 2,99 %	16,34 %
021	Transfert de la section d'investissement	1 863 760	1 958 249	5,07 %	6,33 %
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 080 000	2 880 000	- 6,49 %	9,31 %
041	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	265 000	215 000	- 18,87 %	0,70 %
ТОТА	L RECETTES RÉELLES	24 809 465	25 869 846	4,27 %	83,66 %
13	Subventions d'investissement (hors 1342)	2 690 621	1 790 730	- 33,45 %	5,79 %
1342	Amendes de police	300 000	343 540	14,51 %	1,11 %
16	Emprunts (hors 166 et 16449)	8 894 199	12 426 545	39,72 %	40,19 %
165	Cautions	4 300	4 300	0,00 %	0,01 %
16449	Opérations sur revolving	4 395 000	4 195 000	- 4,55 %	13,57 %
166	Refinancement d'emprunts	5 000 000	5 000 000	0,00 %	16,17 %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 362 484	1 270 000	- 6,79 %	4,11 %
26	Participation et créances rattachées à des participants	228 380	o	- 100 %	0,00 %
27	Autres immobilisations financières	230 000	148 750	-35,33 %	0,48 %
024	Produits des cessions	1 600 481	640 981	-59,95 %	2,07 %
4582	Opérations pour compte de tiers	104 000	50 000	-51,92 %	0,16 %

a) <u>Dotations, fonds et réserves (chapitre 10)</u>

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Dotations et fonds propres (FCTVA-TLE)	1 362 484 €	1 270 000 €	- 6,79 %

Le chapitre 10 regroupe :

- le montant du fonds de compensation de la TVA prévu pour 2017 de 1 150 000 € ; chiffre inférieur à celui de 2016 puisque le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015. Or le niveau de ces dépenses a été inférieur en 2015 à celui de 2014 ;
- la taxe d'aménagement, dont le montant pour 2017 est estimé à 120 000 €.

b) Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement qui viennent cofinancer les dépenses de la Ville sont estimées à 1,79 M€ avec notamment les subventions pour :

- les opérations de renouvellement urbain ;
- la construction du quatrième bâtiment de l'IUT.

c) Produits des cessions (chapitre 024)

Le produit des cessions pour l'année 2017 est estimé à 640 981 € avec notamment :

- la vente du camping : 200 000 € (délibération proposée au vote du Conseil municipal lors de la séance du 22 décembre 2016) ;
- la vente à la Communauté de l'Auxerrois des locaux hébergeant actuellement France 3 Bourgogne : 172 000 € (délibération n° 2015-079 du 25 juin 2015) ;
- la cession d'une maison située rue Bourneil : 140 000 € ;
- le solde de paiement pour la vente à l'Association Culturelle et Sportive Turque d'Auxerre, d'un terrain rue Lafayette conformément à la délibération n°2015-080 du 25 juin 2015 : 128 981 €.

d) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Emprunts nouveaux	8 894 199 €	12 426 545 €	39,72 %
Opérations sur revolving	4 395 000 €	4 195 000 €	- 4,55 %
Renégociation d'emprunts	5 000 000 €	5 000 000 €	0,00 %

Le recours à l'emprunt est en nette augmentation par rapport à l'année 2016. C'est la conséquence de :

- l'augmentation du programme d'investissement ;
- la baisse des recettes liées aux cessions, aux subventions d'investissement et au FCTVA.

Les 5 M€ de renégociation de dette n'influent pas sur le budget puisqu'un montant identique est inscrit en dépenses d'investissement. Il en est de même pour les 4,195 M€ pour les opérations sur revolving qui n'influent pas sur le budget : un montant de 4,195 M€ est également inscrit en dépenses.

Ces deux lignes permettent de rechercher des économies de frais financiers.

e) Recettes d'ordre : virement de la section de fonctionnement et transfert entre sections

On retrouve ici les mêmes montants que ceux inscrits en dépenses de fonctionnement.

2°) <u>Dépenses d'Investissement</u>

	BP 2016 en €	BP 2017 en €	% par rapport au BP 2016	% BP 2017
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	30 018 225	30 923 095		100 %

тот	AL DÉPENSES D'ORDRE	1 245 000	995 000	- 20,08 %	3,22 %
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	980 000	780 000	- 20,41 %	2,52 %
041	Opé. d'ordre à l'intérieur section invt	265 000	215 000	- 18,87 %	0,70 %

TOT	AL DÉPENSES RÉELLES	28 773 225	29 928 095	4,01 %	96,78 %
20- 21-23	Dépenses d'équipement	14 152 682	15 608 153	10,28 %	50,47 %
204	Subventions d'équipement versées	656 633	336 360	- 48,78 %	1,09 %
4581	Opérations pour compte de tiers	104 000	50 000	- 51,92 %	0,16 %
16	Remboursement capital 1641 + 1678	4 455 910	4 729 582	6,14 %	15,29 %
165	Cautions	9 000	9 000	0,00 %	0,03 %
16449	Opérations sur revolving	4 395 000	4 195 000	- 4,55 %	13,57 %
166	Refinancement d'emprunts	5 000 000	5 000 000	0,00 %	16,17 %

a) Immobilisations incorporelles (chapitre 20), subventions d'équipement versées (chapitre 204), corporelles (chapitre 21) et « en cours » (chapitre 23)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Immobilisations incorporelles (20)	668 600 €	485 000 €	- 27,46 %
Subventions d'équipement versées (204)	656 633 €	336 360 €	- 48,78 %
Immobilisations corporelles (21)	1 085 856 €	876 700 €	- 19,26 %
Immobilisations en cours (23)	12 398 226 €	14 246 453 €	14,91 %
Total	14 809 315 €	15 944 513 €	7,67%

b) Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

336 360 € seront versés en 2017 à divers associations et organismes, soit une diminution de 48,78 % par rapport à 2016. Ce montant comprend notamment des crédits pour :

- les bailleurs sociaux dans le cadre du renouvellement urbain ;
- les clubs sportifs dans le cadre des subventions d'équipement décidées chaque année.

c) <u>Immobilisations incorporelles (chapitre 20) corporelles (chapitre 21) et « en cours » (chapitre 23)</u>

L'amélioration du patrimoine existant, les aménagements réalisés par la Ville et les moyens attribués aux services sont assurés par les enveloppes budgétaires suivantes :

Enveloppes	Montant
Patrimoine	1 219 000 €
Bâtiments	999 000 €
Bâtiments	408 000 €
Amélioration installations thermiques	80 000 €
Contrat exploitation P3 / Cofely	236 000 €
Travaux scolaires/petite enfance	275 000 €
Équipements sportifs	150 000 €
Collections/Archives	70 000€
Aménagements	1 663 000 €
Voirie - éclairage	1 245 000 €
Réseau pluvial	200 000 €
Espaces verts	100 000 €
Conseils de quartier	80 000 €
Affectation en cours d'année	38 000 €
Moyens	600 000 €
Informatique et télécoms	150 000 €
Véhicules et engins	150 000 €
Mobilier / matériel	300 000 €

Les projets hors enveloppes budgétés au BP 2017 sont les suivants :

RENOUVELLEMENT URBAIN	
RU - Brichères	18 000
RU - Rive droite	385 011
RU - Sainte-Geneviève	2 198 692
NPNRU - Brichères/Sainte-Geneviève - étude	138 340
NPNRU - Rosoirs	40 000
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	10000
IUT – Bâtiment de la vie étudiante	1 900 000
AMÉNAGEMENT	
Accessibilité des arrêts bus	50 000
Accessibilité PAVE - liaisons ERP – arrêts bus	50 000
Vidéo protection	50 800
PATRIMOINE – LOCAUX	-
Programme accessibilité des bâtiments - Ad'Ap	800 000
Foyer Gouré – mise en conformité + divers	71 000
Mairie annexe – diagnostic sécurité incendie	20 000
Immeuble communal Paul Bert - aménagement local archives	180 000
Bureaux Boutisses - modernisation système rafraîchissement réversible	50 000
CTM atelier mécanique – éclairage conditions de travail	30 000
Arquebuse - modernisation du marché	50 000
Parking du Pont - fermeture accès	100 000
PATRIMOINE HISTORIQUE	
Abbaye Saint-Germain sécurité incendie	250 000
Église Saint-Pierre (ouverture d'une AP)	50 000
ACTION ÉCONOMIQUE	
Réhabilitation et amélioration du bâtiment Auxerrepo	869 610
MODERNISATION/E-ADMINISTRATION	
Schéma Directeur Numérique	135 600
DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT	
Rénovation énergétique du groupe scolaire Clairions	500 000
Programme Cit'ergie - autres	150 000
Cit'ergie – chaudières biomasse	100 000
Suivi énergétique du patrimoine bâti	35 000
Rénovation énergétique logements Ville	40 000
Bornes recharges véhicules électriques	54 000
SPORTS	
Extension rénovation stade Pierre Bouillot	2 500 000
ENSEIGNEMENT – PETITE ENFANCE	
Restaurant du Pont	750 000
Vigipirate abords des écoles + sécurisation bâtiments	425 000
Groupe scolaire Laborde	70 000
Crèche Kiehlmann	12 000

d) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Ce chapitre comprend le remboursement en capital de la dette, d'éventuelles renégociations d'emprunts pour 5 M€ et des opérations sur revolving pour 4,195 M€.

		BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Annuité de la dette		5 781 910 €	6 002 752 €	3,82 %
dor	nt capital	4 455 910 €	4 729 582 €	6,14 %
dor	nt intérêt	1 326 000 €	1 273 170 €	-3,98 %

BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe du service de l'Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 439 000 €	1 439 000 €
Investissement	1 855 976 €	1 855 976 €

Le budget annexe du Crématorium

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 000 €	30 000 €
Investissement	3 000 €	3 000 €

Pour revenir à la délibération, cliquez ici



BUDGET PRIMITIF

2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET PRINCIPAL	(1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE	(2)
Numéro SIRET :	
POSTE COMPTABLE DE	
M14	
Budget Primitif	(3)
voté par nature	

Année 2017

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes (3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A Informations statistiques, fiscales et financières
- B Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 Vue d'ensemble Sections
- A2 Vue d'ensemble Section de fonctionnement Chapitres
- A3 Vue d'ensemble Section d'investissement Chapitres
- B1 Balance générale du budget Dépenses
- B2 Balance générale du budget Recettes

III. Vote du budget

- A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses
- A2 Section de fonctionnement Détail des recettes
- B1 Section d'investissement Détail des dépenses
- B2 Section d'investissement Détail des recettes
- B3 Opérations d'équipement Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 Présentation croisée par fonction (1)
- Al.1 Présentation croisée par fonction Détail fonctionnement
- A1.2 Présentation croisée par fonction Détail investissement
- A2.1 Etat de la dette Détail des crédits de trésorerie
- A2.2 Etat de la dette Répartition par nature de dettes
- A2.3 Etat de la dette Répartition des emprunts par structure de taux
- A2.4 Etat de la dette Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 Etat de la dette Détail des opérations de couverture
- A2.6 Etat de la dette Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.7 Etat de la dette Autres dettes
- A3 Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 Etat des provisions
- A5 Etalement des provisions
- A6.1 Equilibre des opérations financières Dépenses
- A6.2 Equilibre des opérations financières Recettes
- A7.1.1 Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement Fonctionnement (2)
- A7.1.2 Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement Investissement (2)
- A7.2.1 Etats de la répartition de la TEOM Fonctionnement (3)
- A7.2.2 Etats de la répartition de la TEOM-Investissement (3)
- A8 Etat des charges transférées
- A9 Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 Etat des autres engagements donnés
- B1.6 Etat des engagements reçus
- B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 Etat du personnel
- C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 Liste des établissements publics créés
- C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D Décisions en matière des taux de contributions directes Arrêté et signatures
- D1 Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 Arrêté et signatures
- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupemements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Elle n'a cependant pas à etre produite par les services et

activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

		BUDGET
Code INSEE		***

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	36 862
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	418
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	communauté agglomération auxerrois

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel financier
Fiscal	Financier	(population DGF)	par habitants de la strate
37 514 900	44 528 619	1 191,87	1 309,33

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1472,23	127
2	Produit des impositions directes/population	654,28	61
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1582,33	145
4	Dépenses d'équipement brut/population	432,55	36
5	Encours de dette/population	1613,08	109
6	DGF/population	139,26	28
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,57	0,5
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,09	0,9
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,27	0,2
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,02	0,7

DGCL 2013 strate 20 000 à 50 000 hbts

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transm

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou

⁽⁴⁾ Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- (3) sans Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4)semi budgétaires.
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	101,011	OT (T (EI) IEI (I	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	59 107 725,00	59 107 725,00
1	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00
S	, in the second	(si déficit)	(si excédent)
	=	-	7000
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	59 107 725,00	59 107 725,00

INVESTISSEMENT

	111122	100311123111	
		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
		D' INVESTISSEMENT	D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	30 923 095,00	30 923 095,00
	+	+	+

R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)

	TOTAL DE LA SECTION		
	D'INVESTISSEMENT (3)	30 923 095,00	30 923 095,00
Ľ			

TOTAL

TOTAL DU DUD CET (2)		
TOTAL DU BUDGET (3)	90 030 820,00	90 030 820,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles Des restes à réanise de la section de fonctionnement correspondent en déponses, aux déponses engages non mandaces et non rattachées unes qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	13 232 789,00	0,00	12 720 360,00	12 720 360,00	12 720 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 441 000,00	1 ' 1	30 985 000,00	·	′ 1
014	Atténuation de produits	440 000,00		410 000,00	· '	1 7 1
65	Autres charges de gestion courante	9 556 438,00	1 1	8 586 496,00	8 586 496,00	8 586 496,00
	Total des dépenses de gestion courante	53 670 227,00	0,00	52 701 856,00	52 701 856,00	52 701 856,00
66	Charges financières	1 396 723,00	0,00	1 354 180,00	1 354 180,00	1 354 180,00
67	Charges exceptionnelles	132 216,00	0,00	183 440,00	183 440,00	183 440,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30,000,00
To	tal des dépenses réelles de fonctionnement	55 229 166,00	0,00	54 269 476,00	54 269 476,00	54 269 476,00
023	View (S)	1.963.760.00		1.059.240.00	1.050.240.00	1.050.240.00
11	Virement à la section d'investissement (5)	1 863 760,00		1 958 249,00	í .	· '
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 080 000,00		2 880 000,00	2 880 000,00	2 880 000,00
Tot	tal des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 943 760,00		4 838 249,00	4 838 249,00	4 838 249,00
	TOTAL	60 172 926,00	0,00	59 107 725,00	59 107 725,00	59 107 725,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 59 107 725,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
ļ		(1)				(= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	143 500,00	0,00	142 500,00	142 500,00	142 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes					
	diverses	1 942 350,00	0,00	2 196 113,00	2 196 113,00	2 196 113,00
73	Impôts et taxes	42 343 581,00	- 0,00	42 609 368,00	42 609 368,00	42 609 368,00
74	Dotations et participations	12 478 493,00	0,00	11 673 252,00	11 673 252,00	11 673 252,00
75	Autres produits de gestion courante	1 425 002,00	0,00	1 575 492,00	1 575 492,00	1 5 7 5 492,00
	Total des recettes de gestion courante	58 332 926,00	0,00	58 196 725,00	58 196 725,00	58 196 725,00
77	Produits exceptionnels	860 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00	131 000,00
To	otal des recettes réelles de fonctionnement	59 192 926,00	0,00	58 327 725,00	58 327 725,00	58 327 725,00
f			1			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	980 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
Te	otal des recettes d'ordre de fonctionnement	980 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
	TOTAL	60 172 926,00	0,00	59 107 725,00	59 107 725,00	59 107 725,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 59 107 725,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B

⁽²⁾ Inscrire en cas de réprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	668,600,00	0,00	485 000,00	485 000,00	485 000,00
204	Subventions d'équipement versées	656 633,00	0,00	336 360,00	336 360,00	
21	Immobilisations corporelles	1 085 856,00	0,00	876 700,00	876 700,00	,
23	Immobilisations en cours	12 398 226,00	0,00	14 246 453,00	14 246 453,00	14 246 453,00
	Total des dépenses d'équipement	14 809 315,00	0,00	15 944 513,00	15 944 513,00	15 944 513,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 859 910,00	0,00	13 933 582,00	13 933 582,00	13 933 582,00
	Total des dépenses financières	13 859 910,00	0,00	13 933 582,00	13 933 582,00	13 933 582,00
451	Total des opé. pour compte de tiers (8)	104 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	28 773 225,00	0,00	29 928 095,00	29 928 095,00	29 928 095,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	980 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	265 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 245 000,00		995 000,00	995 000,00	995 000,00
	TOTAL	30 018 225,00	0,00	30 923 095,00	30 923 095,00	30 923 095,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						
		TO	TAL DES DEPENS	ES D'INVESTISSEM	MENT CHMULEES	30 923 095,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 990 621,00	0,00	2 134 270,00	2 134 270,00	2 134 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 289 199,00	0,00	21 621 545,00	21 621 545,00	21 621 545,00
	Total des recettes d'équipement	21 279 820,00	0,00	23 755 815,00	23 755 815,00	23 755 815,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 362 484,00	0,00	1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	228 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	230 000,00	0,00	148 750,00	148 750,00	148 750,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 481,00	0,00	640 981,00	640 981,00	640 981,00
	Total des recettes financières	3 425 645,00	0,00	2 064 031,00	2 064 031,00	2 064 031,00
452	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	104 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	24 809 465,00	0,00	25 869 846,00	25 869 846,00	25 869 846,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 863 760,00		1 958 249,00	1 958 249,00	1 958 249,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 080 000,00		2 880 000,00	2 880 000.00	H ' H
041	Opérations patrimoniales (4)	265 000,00		215 000,00	215 000,00	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 208 760,00		5 053 249,00	5 053 249,00	5 053 249,00
	TOTAL	30 018 225,00	0,00	30 923 095,00	30 923 095,00	30 923 095,00
		R 001 SOLI	DE D'EXECUTION F	OSITIF REPORTE	OU ANTICIPE (2)	0,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	4 05
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	40.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

58 249,00

30 923 095,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 04I ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 02/+ RI 040 DI 040.

,		
	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
	BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 720 360,00		12 720 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 985 000,00		30 985 000,00
014	Atténuation de produits	410 000,00		410 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)	and the second	80 000,00	80 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 586 496,00	A.	8 586 496,00
66	Charges financières	1 354 180,00	0,00	1 354 180,00
67	Charges exceptionnelles	183 440,00	0,00	183 440,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	30 000,00	2 800 000,00	2 830 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 958 249,00	1 958 249,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	54 269 476,00	4 838 249,00	59 107 725,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 107 725,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 933 582,00	0,00	13 933 582,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	485 000,00		485 000,00
204	Subventions d'équipement versées	336 360,00	0,00	336 360,00
21	Immobilisations corporelles (6)	876 700,00	0,00	876 700,00
23	Immobilisations en cours (6)	14 246 453,00	800 000,00	15 046 453,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	115 000,00	115 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	50 000,00	0,00	50 000,00
3	Stocks	0,00	80 000,00	80 000,00
	Dépenses d'investissement –Total	29 928 095,00	995 000,00	30 923 095,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 923 095,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
 (2) Voir liste des opérations d'ordre;
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	142 500,00		142 500,00
<i>60</i> 70	Achats et variation des stocks (3) Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 196 113,00	80 000,00	80 000,00 2 196 113,00
72 73	Travaux en régie Impôts et taxes	42 609 368.00	700 000,00	700 000,00 42 609 368.00
74	Dotations et participations	11 673 252,00		11 673 252,00
75 77	Autres produits de gestion courante Produits exceptionnels	1 575 492,00 131 000,00		1 575 492,00 131 000,00
	Recettes de fonctionnement – Total	58 327 725,00	780 000,00	59 107 725,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 107 725,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1.0	D-445 6	1 270 000 00	0.00	1 270 000 00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 270 000,00	0,00	1 270 000,00
13	Subventions d'investissement	2 134 270,00	0,00	2 134 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	21 625 845,00	0,00	21 625 845,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	35 000,00	35 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	180 000,00	180 000,00
27	Autres immobilisations financières	148 750,00	0,00	148 750,00
28	Amortissements des Immo.		2 800 000,00	2 800 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
3	Stocks	0,00	80 000,00	80 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 958 249,00	1 958 249,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	640 981,00		640 981,00
	Recettes d'investissement – Total	25 869 846,00	5 053 249,00	30 923 095,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICH	PE 0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 10	68 0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULE	ES 30 923 095,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

⁽²⁾ Vor riste des opérations a ordre;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il

crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	13 232 789,00	12 720 360,00	12 720 360,00
6011	Mat. 1ères et Fourn. <> Terr.	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	0,00	5 900,00	5 900,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	118 675,00	118 675,00	118 675,00
60611	Eau et assainissement	410 000,00	380 000,00	380 000,00
60612	Energie - Electricité	1 630 000,00	1 680 000,00	1 680 000,00
60613	Chauffage urbain	100 000,00	89 200,00	89 200,00
60621	Combustibles	55 000,00	55 000,00	55 000,00
60622	Carburants	280 000,00	235 000,00	235 000,00
60623	Alimentation	39 215,00	36 965,00	36 965,00
60628	Autres Fourn. non stockées	217 471,00	·	
60631	Fournitures d'entretien		213 741,00	213 741,00
60632		420 464,00	394 444,00	394 444,00
1	Fournitures de petit Equip.	304 329,00	336 813,00	336 813,00
I	Fournitures de voirie	227 000,00	226 800,00	226 800,00
60636	Vêtements de travail	57 460,00	57 460,00	57 460,00
6064	Fournitures administratives	94 055,00	94 355,00	94 355,00
6065	Livres, disques, K7(Bib., Méd.)	79 704,00	79 219,00	79 219,00
6067	Fournitures scolaires	113 985,00	114 826,00	114 826,00
611	Contrat de presta, de services	3 590 975,00	3 497 930,00	3 497 930,00
6132	Locations immobilières	184 219,00	156 490,00	156 490,00
6135	Locations mobilières	30 300,00	28 130,00	28,130,00
614	Ch. locatives et de coPpté	44 800,00	45 600,00	45 600,00
61521	Terrains	112 000,00	122 000,00	122 000,00
615221	Bâtiments publics	1 365 589,00	694 803,00	694 803,00
615231	Voiries	319 480,00	364 480,00	364 480,00
615232	Réseaux	220 200,00	220 200,00	220 200,00
61551	Matériel roulant	10 000,00	53 000,00	
61558	entretien réparat°autr fournit			53 000,00
6156	Maintenance	116 720,00	117 200,00	117 200,00
6161		334 851,00	329 022,00	329 022,00
	Multirisques	167 000,00	136 000,00	136 000,00
6162	Assur obl dommage¿construction	231 500,00	233 180,00	233 180,00
617	Etudes et recherches	23 900,00	21 100,00	21 100,00
6182	Documentation Gén, et Tech.	34 650,00	36 720,00	36 720,00
6184	Vers. à des Org. de formation	100 600,00	100 600,00	100 600,00
6188	Autres frais divers	95 050,00	82 050,00	82 050,00
	Ind. au comptable et aux Rég.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	23 500,00	11 500,00	11 500,00
6227	Fr. d'actes et de contentieux	32 000,00	57 000,00	57 000,00
6228	Divers	106 600,00	106 740,00	106 740,00
6231	Annonces et insertions	69 000,00	70 000,00	70 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 350,00	4 350,00	4 350,00
6236	Catalogues et imprimés	46 480,00	55 280,00	55 280,00
6237	Publications	69 000,00	69 000,00	69 000,00
6238	Divers	49 905,00	46 945,00	46 945,00
6247	Transports collectifs	178 345,00	177 445,00	177 445,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6256	Missions	50 000,00	50 600,00	50 600,00
6257	Réceptions	- 1		· .
	4	93 680,00	102 030,00	102 030,00
6261	Frais d'affranchissement	88 000,00	95 000,00	95 000,00
6262	Frais de télécommunications	135 000,00	135 000,00	135 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	37 009,00	258 984,00	258 984,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	426 318,00	425 988,00	425 988,00
62848	Redevances->autres prestato	130 000,00	120 000,00	120 000,00
62878	A d'autres organismes	4 000,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	531 900,00	545 975,00	545 975,00
637	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.(Aut.Org.	15 710,00	15 820,00	15 820,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 441 000,00	30 985 000,00	30 985 000,00
6218	Autre personnel extérieur	235 184,00	185 500,00	185 500,00
	•	- 1	· 1	
6331	Versement de transport	112 652,00	126 250,00	126 250,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	97 286,00	100 331,00	100 331,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest, de FPT	178 114,00	184 584,00	184 584,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	55 139,00	55 905,00	55 905,00
64111	Rémunération principale	15 130 733,00	15 441 117,00	15 441 117,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	399 540,00	389 930,00	389 930,00
64118	Autres indemnités	2 602 181,00	2 652 205,00	2 652 205,00
64131	Rémunération	2 350 274,00	2 349 823,00	2 349 823,00
64138	Autres indemnités	327 171,00	323 853,00	323 853,00
64168	Autres emplois d'insertion	245 000,00	281 381,00	281 381,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 439 038,00	3 544 573,00	3 544 573,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	4 907 580,00	4 982 326,00	4 982 326,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	189 108,00	189 453,00	189 453,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	161 000,00	81 000,00	81 000,00
6456 6475	Vers.au F.N.C.du Supp.familial Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 10 000,00	769,00 96 000,00	769,00 96 000,00
014	Atténuations de produits	440 000,00	410 000,00	410 000,00
7391172	Degrey tax.habitat. log vacant	30 000,00	40 000,00	40 000,00
73925	Fond de péréq. intercom & com	410 000,00	370 000,00	370 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 556 438,00	8 586 496,00	8 586 496,00
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	26 750,00	37 750,00	37 750,00
6531	Indemnités	225 000,00	225 000,00	225 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	•
6533	Cotisations de retraite	· 1		2 000,00
6534	1	175 000,00	10 000,00	10 000,00
	Cot. de S.S - part patronale	25 000,00	22 000,00	22 000,00
6535	Formation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	18 500,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	2 612 485,00	2 700 611,00	2 700 611,00
6558	Autres Cont. obligatoires	465 213,00	458 000,00	458 000,00
65731	Etat	40 000,00	0,00	0,00
657351	GFP de rattachement	1 1		
657362	CCAS	196 000,00	196 000,00	196 000,00
		1 379 000,00	1 347 000,00	1 347 000,00
65737	Autres Etab. publics locaux	50 000,00	49 000,00	49 000,00
6574	Sub.Fonct,Ass,Aut,Pers. Dr.pri	4 324 990,00	3 502 135,00	3 502 135,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL=	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) =			
	-014+65+656)	53 670 227,00	52 701 856,00	52 701 856,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	1 396 723,00	1 354 180,00	1 354 180,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 326 000,00	1 273 170,00	1 273 170,00
66112	Intérêts rattachemnt des ICNE	-31 477,00	-18 946,00	-18 946,00
6688	Autres	102 200,00	99 956,00	99 956,00
67	Charges exceptionnelles (c)	132 216,00	183 440,00	183 440,00
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6714	Bourses et prix	11 020,00	8 540,00	8 540,00
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	100 696,00	159 900,00	159 900,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	15 500,00	10 000,00	10 000,00
	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	9			
68 6815	Dot.Prov.Pr Risq.&Ch.de Fonct.	30 000,00	30 000,00	30 000,00
		30 000,00 0,00	30 000,00 0,00	30 000,00
6815	Dot.Prov.Pr Risq.&Ch.de Fonct.	Í	, i	
6815	Dot.Prov.Pr Risq.&Ch.de Fonct. Dépenses imprévues (e) TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00

Chap/art (1)	Libellé - (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
60311 6811	Var.Sto.Mat.lères&Fourn.<>Terr Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	80 000,00 3 000 000,00	80 000,00 2 800 000,00	80 000,00 2 800 000,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 943 760,00	4 838 249,00	4 838 249,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 943 760,00	4 838 249,00	4 838 249,00
тот	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)	60 172 926,00	59 107 725,00	59 107 725,00
				+
		RESTES A R	EALISER N-1 (11)	0,00
. 1	D 000 D	~~~~		+
ŀ	D 002 RE	SULTAT REPORTE C	OU ANTICIPE (11)	0,00
1	TOTAL DES DEPENSES	DE FONCTIONNEA	ENT CUMILI PRO	= 59 107 725,00
l	L TOTAL DES DET ENSES	DETONCTIONNEN	THI CUMULEES	52 107 723,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	181 959,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	200 905,00
= différence ICNE N - ICNE N-1	-18 946,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (2) Cf modalités de vote I-B
 (3) Hors restes à réaliser;
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »);
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simp
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	143 500,00	142 500,00	142 500,0
6096	d'App. non stockés	500.00	500.00	500.00
6419	Remb, sur Rém, du Pers.	500,00	500,00	500,00
6459	Remb.Ch. de S.S& de prévoyance	115 000,00	130 000,00 12 000,00	130 000,00
0437	items,c.ii. de 5.5& de prevoyance	28 000,00	12 000,00	12 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 942 350,00	2 196 113,00	2 196 113,00
70311	Conc.Ds cimetières (Prod. net)	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70312	Redevances funéraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70323	Red. d'Occ. du Dom. Pub. Com.	51 500,00	84 400,00	84 400,00
70388	Autres Red. et Rec. diverses	0,00	4 000,00	4 000,00
704 7062	Travaux Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	20 000,00	0,00	0,00
7062	A caractère sportif	278 500,00	287 763,00	287 763,00
7066	Red.Dr.des Serv à Caract,Soc.	530 000,00	535 000,00	535 000,00
7067	Red.Dr.Serv. péri-Scol.Ens.	459 750,00 20 000,00	495 450,00 92 000.00	495 450,00
70688	Autres prestations de service	77 000,00	75 000,00	92 000,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	10 000,00	10 000,00	75 000,00 10 000,00
70841	aux Budg.Ann.rég.mun CCAS écol	285 000,00	403 000,00	403 000,00
70846	Au GFP de ratachement	0,00	3 000,00	3 000,00
70848	aux autres organismes	99 600,00	84 000,00	84 000,00
70873	par les C.C.A.S.	0,00	12 000,00	12 000,00
7088	Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	21 000,00	20 500,00	20 500,00
73	Impôts et taxes	42 343 581,00	42 609 368,00	42 609 368,00
73111	Taxes foncières & d'habitation	23 631 260,00	24 118 085,00	24 118 085,00
7321	Attribution de Compensation	16 017 721,00	15 912 283,00	15 912 283,00
7336	Droits de place	185 000,00	200 000,00	200 000,00
7337	Droits de stationnement	620 600,00	620 000,00	620 000,00
7338	Autres taxes	40 000,00	30 000,00	30 000,00
7343	Tx. sur les pylônes Elect.	29 000,00	29 000,00	29 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	800 000,00	800 000,00	800 000,00
7368 7381	Taxes locale publicité exter Tx.Add.Dr.Mut.Tx.de Pub. Fonc.	370 000,00 650 000,00	200 000,00 700 000,00	200 000,00 700 000,00
74	Dotations et participations	12 478 493,00	11 673 252,00	11 673 252,00
	Dotations et participations	12 170 198,00	11 073 232,00	11 075 252,00
7411	Dotation forfaitaire	5 997 478,00	5 133 489,00	5 133 489,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 949 246,00	2 168 738,00	2 168 738,00
74127	Dotat°nat°nale de péréquation	500 000,00	477 831,00	477 831,00
745	Dot. Spé. au Tit. des Instit.	2 800,00	2 800,00	2 800,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	434 000,00	434 000,00	434 000,00
74718	Autres	202 534,00	162 890,00	162 890,00
7472	Régions	33 000,00	33 000,00	33 000,00
7473	Départements	115 500,00	95 000,00	95 000,00
74748	Autres communes	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74751	GFP de rattachement	87 227,00	92 918,00	92 918,00
7478	Autres organismes	1 760 152,00	1 735 610,00	1 735 610,00
748314	Dot° unique des compensations	133 570,00	74 633,00	74 633,00
74834	Etat-Comp. Tit. Exon. Tx. Fonc.	134 022,00	141 191,00	141 191,00
74835	Etat-Comp. Tit. Exon. Tx.d'Hab.	1 097 367,00	1 090 032,00	1 090 032,00
7484 7485	Dotato recensement Dotation titres securises	7 477,00 20 120,00	7 000,00 20 120,00	7 000,00 20 120,00
75	Autres produits de gestion courante	1 425 002,00	1 575 492,00	1 575 492,00
752	Revenus des immeubles	520 668,00	702 128,00	702 128,00
757	Red. Vers. par fermiers &Conc.	383 865,00	360 836,00	360 836,00
758	Prod. divers de Gest. courante	520 469,00	512 528,00	512 528,00
тот	TAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	58 332 926,00	58 196 725,00	58 196 725,00
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	30 332 720,00	30 170 /23,00	30 130 /43,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00

77	Produits exceptionnels (c)	860 000,00	131 000,00	131 000,00
7718 7788	Aut.Prod.Excep.sur Op.de Gest. Produits except divers	0,00 860 000,00	50 000,00 81 000,00	50 000,00 81 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	59 192 926,00	58 327 725,00	58 327 725,00
042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	980 000,00	780 000,00	780 000,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	980 000,00	780 000,00	780 000,00
60311 722	Var.Sto.Mat.1ères&Fourn.<>Terr Immobilisations corporelles	80 000,00 900 000,00	80 000,00	80 000,00 700 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	980 000,00	780 000,00	780 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	60 172 926,00	59 107 725,00	59 107 725,00
---	---------------	---------------	---------------

		+
	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
		+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
		=
7.7	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 107 725,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »);
- (8) Le comptes 7815 peut figurer dans le detail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
10	Stocks	0,00	0,00	0,00
0	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	668 600,00	485 000,00	485 000,00
02	Frais réalisat° docs urbanisme	80 000,00	0,00	0,00
031	Frais d'études	354 600,00	271 000,00	271 000,00
033	Frais d'insertion	30 000,00	38 000,00	38 000,00
051	Concessions, droits similaires	204 000,00	176 000,00	176 000,00
.04	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	656 633,00	336 360,00	336 360,00
:041411	Biens mobil., matériel & étude	0,00	2 400,00	2 400,00
04172	Bâtiments et installations	98 911,00	97 985,00	97 985,00
20421	Biens mobil., matériel & étude	88 246,00	86 700,00	86 700,00
20422	Bâtiments et installations	469 476,00	149 275,00	149 275,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 085 856,00	876 700,00	876 700,00
2111	Terrains nus	157 800,00	5 000,00	5 000,00
2121	Plant, d'arbres et d'arbustes	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2152	Installations de voirie	130 000,00	110 000,00	110 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	14 256,00	0,00	0,00
2168	Autres collecto et oeuvres art	0,00	1 000,00	1 000,00
2182	Matériel de transport	150 000,00	150 000,00	150 000,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	163 400,00	140 700,00	140 700,00 134 010,00
2184	Mobilier	115 550,00	134 010,00	325 990,00
2188	Autres immo corporelles	334 850,00	325 990,00	323 990,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors	0,00	0,00	0,00
	opérations)	0,00		
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	12 398 226,00	14 246 453,00	14 246 453,00
	Agenc, et aménag, de terrains	125 000,00	80 000,00	80 000,00
2312	Constructions	9 920 226,00	11 945 653,00	11 945 653,00
2313 2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	1 957 000,00	1 869 800,00	1 869 800,00
2315 2315506	and the second s	100 000,00	80 000,00	80 000,00
2315500	Rest. Coll. et Oeuvres d'art	57 000,00	35 000,00	35 000,00
238	Av. versées.Com.Immo.Corp.	239 000,00	236 000,00	236 000,00
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
		14 809 315,00	15 944 513,00	15 944 513,00
10	Total des dépenses d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	13 859 910,00	13 933 582,00	13 933 582,0
1641	Emprunts en Euros	4 098 767,00	4 372 439,00	4 372 439,0
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	4 395 000,00	4 195 000,00	4 195 000,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	9 000,00	9 000,0
166	Refinancement de dette	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,0
1678	Autres emprunts et dettes	357 143,00	357 143,00	357 143,0
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,0

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
			ļ	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
020	Total des dépenses financières	13 859 910,00	13 933 582,00	13 933 582,00
451	Opé. pour compte de tiers n° (1 ligne par opé.) (6)			
			, , , , ,	0,00
458106	Mat. 1ères et Fourn. <> Terr.	104 000,00	0,00 50 000,00	50,000,00
458108	Mat. 1ères et Fourn. <> Terr.	0,00	30 000,00	30 000,00
To	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	104 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	28 773 225,00	29 928 095,00	29 928 095,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	980 000,00	780 000,00	780 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	980 000,00	780 000,00	780 000,00
		900,000,000	700 000,00	700 000,00
2313	Constructions	80 000,00	80 000,00	80 000,00
311	Mat. 1ères et Fourn. <> Terr.	80 000,00	00 000,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	265 000,00	215 000,00	215 000,00
			100 000 00	100 000,00
2313	Constructions	150 000,00	100 000,00	115 000,00
2762	Cré, sur Transf. Dr. déd. TVA.	115 000,00	113 000,00	115 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 245 000,00	995 000,00	995 000,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	30 018 225,00	30 923 095,00	30 923 095,0
L				+
		RESTES A	REALISER N-1 (11)	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)		0.00
RESIES A REALISER N-1 (11)	1	- /
	T	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
0 001 0 0 2 1 0 0	=	
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	30 923 (95,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

- (2) Cf. modalités de vote I-B;
- (3) Hors restes à réaliser;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RF~042~;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

T		Pour mémoire		
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Stocks	(2)	0,00	0,00
10	SIDERS	0,00	0,00	0,00
3 5	Subventions d'investiisement (hors 138)	2 990 621,00	2 134 270,00	2 134 270,00
321 I	Etat et Etab. nationaux	446 053,00	197 929,00	197 929,00
	Régions	679 509,00	837 262,00	837 262,00
	Départements	1 164 307,00	515 984,00	515 984,00
	GFP de rattachement	400 752,00	239 555,00	239 555,00
	Amendes de police	300 000,00	343 540,00	343 540,00
6	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 289 199,00	21 621 545,00	21 621 545,00
	Emprunts en Euros	8 894 199,00	12 426 545,00	12 426 545,00
.6449	Opérat°affér, à opt°de tirag	4 395 000,00	4 195 000,00	4 195 000,00
.66	Refinancement de dette	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,0
		0.00	0.00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes d'équipement	21 279 820,00	23 755 815,00	23 755 815,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 362 484,00	1 270 000,00	1 270 000,0
	F.C.T.V.A.	1 242 484,00	1 150 000,00 120 000,00	1 150 000,0 120 000,0
10223	T.L.E.	120 000,00	120 000,00	120 000,0
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,0
165	D' 24 - 4 House monte voorg	4 300,00	4 300,00	4 300,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	4 300,00	4 300,0
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,0
		228 380,00	0,00	0,0
26	Participations et créances rattachées à des particip.	228 380,00	0,00	
261	Titres de participation	228 380,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	230 000,00	148 750,00	148 750,0
274	Prêts	115 000,00	33 750,00	33 750,0
2762	Cré. sur Transf, Dr. déd. TVA.	115 000,00	115 000,00	115 000,0
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 481,00	640 981,00	640 981,
	Total des recettes financières	3 425 645,00	2 064 031,00	2 064 031,
452	Opé pour compte de tiers n° (1 lig par opé) (5)			
450206	Giratoire chainette	104 000,00	0,00	0,0
458206 458208	travaux forcés pour tiers	0,00	50 000,00	50 000,
-	Lotal des recettes d'opérations pour compte de tiers	104 000,00	50 000,00	50 000,
	TOTAL DES RECETTES REELLES	24 809 465,00	25 869 846,00	25 869 846,
		Pour mémoire		X7 /
Chap/art(1)	Libellé (1)	Budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(2)	```	1 958 249,
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 863 760,00	1 958 249,00	2 880 000,
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 080 000,00	2 880 000,00	4 000 000,
280417	Autres ets publ locaux	300 000,00	0,00	0,
2804172	Bâtiments et installations	0,00	300 000,00	300 000,
28042	Subv d'équip pers droit privé	1 200 000,00	0,00	0

Chap/arte 1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
280421	Biens mobil., matériel & étude	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
28188	Autres immo corporelles	1 500 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
311	Mat, lères et Fourn. <> Terr.	80 000,00	80 000,00	80 000,000
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 943 760,00	4 838 249,00	4 838 249,00
041	Opérations patrimoniales (9)	265 000,00	215 000,00	215 000,00
2188 2315 238	Autres immo corporelles Instal., Mat.et Out. Tech. Av. versées.Com.Immo.Corp.	35 000,00 80 000,00 150 000,00	35 000,00 80 000,00 100 000,00	35 000,00 80 000,00 100 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 208 760,00	5 053 249,00	5 053 249,00
TOTAL	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	30 018 225,00	30 923 095,00	30 923 095,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	30 923 095,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

⁽²⁾ Cf. modalités de vote I-B ;

⁽³⁾ Hors restes à réaliser;

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »);

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~041=RI~041 .

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: LIBELLE :

(1)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		. 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition)	Restes à réaliser		
	(Pour information)	N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	

	RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
	Excédent de financement si positif	
L	Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération ;

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1.1		

	01	0	1	2	3	4
	Opérations non	Services généraux	Sécurité et salubrité	Enseignement	Culture	Sport et jeunesse
Libellé	ventilables	administrations	publiques	-		
		publiques		Formation		
		INVESTISS	EMENT			
		D	EPENSES			
Dépenses réelles	13 924 582,00	1 962 410,00	62 100,00	3 549 800,00	773 470,00	3 276 950,00
Equipements municipaux (2)		1 957 410,00	12 100,00	3 549 800,00	756 470,00	3 196 950,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	17 000,00	80 000,00
Opérations financières	13 924 582,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	13 924 582,00	2 762 410,00	62 100,00	3 574 800,00	783 470,00	3 356 950,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	13 924 582,00	2 762 410,00	62 100,00	3 574 800,00	783 470,00	3 356 950,00
	. ,		TES REELLES	449.494.99	20 000 001	
Total recettes de l'exercice	28 324 525,00	445 340,00	50 000,00	448 496,00	20 000,00	80 000,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	28 324 525,00	445 340,00	50 000,00	448 496,00	20 000,00	80 000,00
		FONCTION				
		DEPEN	ISES REELLES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Total dépenses de l'exercice	6 602 429,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 175 738,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	6 602 429,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 175 738,00
			TTES REELLES	606 200 00	565 491 99	1 087 746,00
Total recettes de l'exercice	51 930 332,00				565 481,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00		0,00	0,00	
Total cumulé recettes de fonctionnement	51 930 332,00	1 698 053,00	254 140,00	606 300,00	565 481,00	1 087 746,00

⁽¹⁾ La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissement et services administratis hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

⁽²⁾ Ou biens de la structure intercommunale

⁽³⁾ Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1.1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales	Famille	Logement	Aménagt et services	Action économique	
et santé			urbains, environnemt		

INVESTISSEMENT

29 928 095,00	928 610,00	5 101 363,00	197 010,00	151 800,00	0,00
15 608 153,00	919 610,00	5 028 713,00	40 000,00	147 100,00	0.00
336 360,00	9 000,00	68 650,00	157 010,00	4 700,00	0,00
13 924 582,00					
0,00					91.7
30 923 095,00	1 008 610,00	5 101 363,00	197 010,00	151 800,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
30 923 095,00	1 008 610,00	5 101 363,00	197 010,00	151 800,00	0,00

0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	160 000,00	30 923 095,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	160 000,00	30 923 095,00

FONCTIONNEMENT

1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	59 107 725,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	59 107 725,00

133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	59 107 725,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	59 107 725,00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
			INVESTIS	SEMENT			

	HAA ESTI ISSEMENT										
	DEPENSES										
	Total dépenses d'investissement	13 924 582,00	2 762 410,00	62 100,00	3 574 800,00	783 470,00	3 356 950,00				
	Dépenses réelles	13 924 582,00	1 962 410,00	62 100,00	3 549 800,00	773 470,00	3 276 950,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	13 924 582,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	264 000,00	3 000,00	50 000,00	125 000,00	33 000,00				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	80 000,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00	371 410,00	9 100,00	45 800,00	52 470,00	74 950,00				
23	Immobilisations en cours	0,00	1 322 000,00	0,00	3 454 000,00	579 000,00	3 089 000,00				
Opératio	ns d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00				
Dépenses		0,00	800 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	80 000,00				
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00				
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00				
						<u></u>					

- 1.0			RECE	TTES			
	Total recettes d'investissement	28 324 525,00	445 340,00	50 000,00	448 496,00	20 000,00	80 000,00
	Recettes réelles	23 566 276,00	345 340,00	50 000,00	423 496,00	10 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	640 981,00	0,00	0,00	0,00	- 0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	343 540,00	0,00	398 496,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 621 545,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	33 750,00	0,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00
Opération	ons pour compte de tiers	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	d'ordre	4 758 249,00	100 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	80 000,00
021	Virement de la section de fonctionnemer	1 958 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00
						L	L

FONCTIONNEMENT

		FUNCTIONNEN	IEINI			1
		DEPENSES				
Total dépenses de fonctionnement	6 602 429,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 175 738,00
Dépenses réelles	1 844 180,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 095 738,00
011 Charges à caractère général	0,00	6 646 341,00	53 307,00	1 030 276,00	443 249,00	1 264 099,00

012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 977 989,00	1 282 999,00	3 990 433,00	4 990 771,00	3 986 247,00
014	Atténuation de produits	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 000,00	590 868,00	2 701 111,00	387 000,00	1 477 750,00	842 892,00
66	Charges financières	1 354 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	97 540,00	50 000,00	350,00	1 000,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétai	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépense	s d'ordre	4 758 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 958 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			RECE				
	Total recettes de fonctionnement	51 930 332,00	1 698 053,00			565 481,00	1 087 746,00
	Recettes réelles	51 930 332,00	998 053,00	254 140,00		565 481,00	1 007 746,00
013	Atténuation de charges	0,00	142 500,00		0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	52 100,00	227 000,00	4 000,00	207 000,00	308 263,00	688 450,00
73	Impôts et taxes	41 759 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 082 714,00	46 080,00	200 140,00	160 900,00	194 518,00	230 500,00
75	Autres produits de gestion courante	36 150,00	532 473,00	0,00	238 400,00	62 700,00	73 796,00
77	Produits exceptionnels	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Recettes	d'ordre	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	•						

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	. IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales	Famille	Logement	Aménagt et services	Action économique	·
et santé			urbains, environnemt		·

INVESTISSEMENT

	ALLEGACIONALIA											
	DEPENSES											
0,00	151 800,00	197 010,00	5 101 363,00	1 008 610,00	30 923 095,00							
0,00	151 800,00	197 010,00	5 101 363,00	928 610,00	29 928 095,00							
0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	13 933 582,00							
0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	485 000,00							
0,00		157 010,00	68 650,00	9 000,00	336 360,00							
0,00		0,00	218 870,00	93 000,00	876 700,00							
0,00		40 000,00	4 799 843,00	826 610,00	14 246 453,00							
0,00		0,00	0,00	0,00	0,00							
0,00		0,00	0,00	0,00	50 000,00							
0,00		0,00	0,00	0,00	0,00							
0,00	·· ·· ·· ·· ·· ·· ·· ·· ·· ·· ·· ·	0,00	0,00	0,00	780 000,00							
0.00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00	0,00	80 000,00	215 000,00							
3,00												

		RECE	TTES		
0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	160 000,00	30 873 095,00
0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	80 000,00	25 819 846,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 981,00
0,00	0,00	0,00	1 392 234,00	0,00	2 134 270,00
0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	21 625 845,00
0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	148 750,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958 249,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	215 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	59 107 725,00				
1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	54 269 476,00				
43 619,00	296 720,00	3 800,00	2 775 106,00	163 843,00	12 720 360,00				

0,00	1 742 743,00	0,00	5 852 019,00	161 799,00	30 985 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
1 348 000,00	618 700,00	0,00	40 000,00	546 175,00	8 586 496,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 354 180,00
0,00	50,00	0,00	16 000,00	0,00	183 440,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958 249,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		RECE	TTES		
133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	59 107 725,00
133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	58 327 725,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 500,00
125 000,00	227 000,00	0,00	282 300,00	75 000,00	2 196 113,00
0,00	0,00	0,00	650 000,00	200 000,00	42 609 368,00
5 000,00	733 000,00	0,00	20 400,00	0,00	11 673 252,00
3 500,00	0,00	45 338,00	215 075,00	368 060,00	1 575 492,00
0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	131 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00
0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	:				

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL	
	DEPENSES (2)	6 602 429,00	16 280 138,00	3 000,00	0,00	22 885 567,00	
	Dépenses de l'exercice	6 602 429,00	16 280 138,00	3 000,00	0,00	22 885 567,00	
011 012 014 023 042 65 66 67 68	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assir Atténuation de produits Virement à la section d'investisser Opérations d'ordre de transfert er Autres charges de gestion courant Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions (semi-bu	0,00 0,00 410 000,00 1 958 249,00 2 800 000,00 34 000,00 1 354 180,00 16 000,00 30 000,00	6 646 341,00 8 977 989,00 0,00 0,00 0,00 558 268,00 0,00 97 540,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3 000,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	6 646 341,00 8 977 989,00 410 000,00 1 958 249,00 2 800 000,00 595 268,00 1 354 180,00 113 540,00 30 000,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	51 930 332,00	1 698 053,00	0,00	0,00	53 628 385,00	
	Recettes de l'exercice	51 930 332,00	1 698 053,00	0,00	0,00	53 628 385,00	
013 042 70 73 74 75	Atténuation de charges Opérations d'ordre de transfert el Produits des services, du domaine Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion couran Produits exceptionnels	0,00	532 473,00 50 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	142 500,00 700 000,00 279 100,00 41 759 368,00 10 128 794,00 568 623,00 50 000,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	L	0,00		0,00 30 742 818,00	
L	SOLDE (2)	45 327 903,00	-14 582 085,00	-3 000,00	0,00	30 /44 010,00	

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

		Sous fonction 02						Sous fonction 04		
(1)	Libellé	020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	13 333 844,00	274 000,00	809 740,00	565 115,00	773 072,00	257 868,00	266 499,00	0,00	0,00
ļ	Dépenses de l'exercice	13 333 844,00	274 000,00	809 740,00	565 115,00	773 072,00	257 868,00	266 499,00	0,00	0,00
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assin Autres charges de gestion courant Charges exceptionnelles		0,00 0,00 274 000,00 0,00	1	177 852,00 374 263,00 13 000,00 0,00	202 160,00 562 512,00 0,00 8 400,00	0,00	29 620,00 211 879,00 0,00 25 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 495 510.00	0,00	56 758,00	44 035,00	11 500,00	0,00	90 250,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 495 510,00			44 035,00	11 500,00	0,00	90 250,00	0,00	0,00
013 042 70 74 75	Atténuation de charges Opérations d'ordre de transfert et Produits des services, du domaine Dotations et participations Autres produits de gestion couran Produits exceptionnels	127 000,00 23 830,00	0,00 0,00	0,00 0,00 22 000,00 34 758,00	0,00 0,00 0,00 0,00 9 035,00 35 000,00	500,00 0,00 10 000,00 0,00 1 000,00 0,00	· ·	0,00 0,00 90 000,00 250,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00				0,00			0,00	
	SOLDE (2)	-11 838 334,00	-274 000,00	-752 982,00	-521 080,00	-761 572,00	-257 868,00	-176 249,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

	FONCTION 1 -	Sécurité et salubrité pu	ubliques		
(1) Libellé		Libellé Sécurité intérieure		TOTAL	
	DEPENSES (2)	3 692 929,00	394 488,00	4 087 417,00	
	Dépenses de l'exercice	3 692 929,00	394 488,00	4 087 417,00	
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de gestion courante Charges exceptionnelles	38 654,00 903 164,00 2 701 111,00 50 000,00	14 653,00 379 835,00 0,00 0,00	53 307,00 1 282 999,00 2 701 111,00 50 000,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	250 140,00	4 000,00	254 140,00	
	Recettes de l'exercice	250 140,00	4 000,00	254 140,00	
7 0 7 4 77	Produits des services, du domaine et ventes diver Dotations et participations Produits exceptionnels	0,00 200 140,00 50 000,00	4 000,00 0,00 0,00	4 000,00 200 140,00 50 000,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-3 442 789,00	-390 488,00	-3 833 277,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

		Sous fonction 11							
(1)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile			
	DEPENSES (2)	479 663,00	0,00	496 155,00	2 716 611,00	500,00			
	Dépenses de l'exercice	479 663,00	0,00	496 155,00	2 716 611,00	500,00			
011 Charges à caractère général 012 Charges de personnel et frais assimilés 65 Autres charges de gestion courante 67 Charges exceptionnelles		17 070,00 412 593,00 0,00 50 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	5 584,00 490 571,00 0,00 0,00	16 000,00 0,00 2 700 611,00 0,00	0,00 0,00 500,00 0,00			
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES (2)	50 000,00	0,00	200 140,00	0,00	0,00			
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	200 140,00	0,00	0,00			
7 4 77	Dotations et participations Produits exceptionnels	0,00 50 000,00	0,00 0,00	200 140,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00			
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	SOLDE (2)	-429 663,00	0,00	-296 015,00	-2 716 611,00	-500,00			

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	851 327,00	3 115 501,00	0,00	37 000,00	0,00	1 404 231,00	5 408 059,00
I	épenses de l'exercice	851 327,00	3 115 501,00	0,00	37 000,00	0,00	1 404 231,00	5 408 059,00
011 012 65 67	Charges à caractère génér Charges de personnel et fr Autres charges de gestion Charges exceptionnelles	18 351,00 832 676,00 0,00 300,00	358 113,00 2 374 388,00 383 000,00 0,00	0,00 0,00	33 000,00 0,00 4 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	620 812,00 783 369,00 0,00 50,00	1 030 276,00 3 990 433,00 387 000,00 350,00
Re	estes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	224 900,00	0,00	9 800,00	0,00	371 600,00	606 300,00
]	Recettes de l'exercice	0,00	224 900,00	0,00	9 800,00	0,00	371 600,00	606 300,00
70 74 75	Produits des services, du d Dotations et participations Autres produits de gestion	0,00 0,00 0,00	72 000,00 152 900,00 0,00		0,00 0,00 9 800,00	0,00 0,00 0,00	135 000,00 8 000,00 228 600,00	207 000,00 160 900,00 238 400,00
Re	estes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-851 327,00	-2 890 601,00	0,00	-27 200,00	0,00	-1 032 631,00	-4 801 759,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

	Sous fonction 21			Sous fonction 25					
(1)	Libellé	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
·	DEPENSES (2)	1 518 066,00	1 424 735,00	172 700,00	1 201 093,00	151 659,00	0,00	1 448,00	50 031,00
D	épenses de l'exercice	1 518 066,00	1 424 735,00	172 700,00	1 201 093,00	151 659,00	0,00	1 448,00	50 031,00
011 012 65 67	Charges à caractère génér Charges de personnel et fr Autres charges de gestion Charges exceptionnelles stes à réaliser-reports	54 977,00 1 463 089,00 0,00 0,00	130 436,00 911 299,00 383 000,00 0,00	0,00	430 333,00 770 710,00 0,00 50,00	139 000,00 12 659,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
	RECETTES (2)	0,00	77 400,00	147 500,00	256 600,00	0,00	0,00		
R	lecettes de l'exercice	0,00	77 400,00	147 500,00	256 600,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
70 74 75	Produits des services, du d Dotations et participations Autres produits de gestion	0,00	72 000,00 5 400,00 0,00	0,00 147 500,00 0,00	20 000,00 8 000,00 228 600,00		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Re	stes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00			0,00		
	SOLDE (2)	-1 518 066,00	-1 347 335,00	-25 200,00	-944 493,00	-151 659,00	0,00	-1 448,00	64 969,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	305 115,00	3 795 318,00	2 626 152,00	186 185,00	6 912 770,00
	Dépenses de l'exercice	305 115,00	3 795 318,00	2 626 152,00	186 185,00	6 912 770,00
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assin Autres charges de gestion courante Charges exceptionnelles		85 105,00 2 476 963,00 1 232 250,00 1 000,00	329 878,00 2 286 524,00 9 750,00 0,00	27 585,00 0,00 158 600,00 0,00	443 249,00 4 990 771,00 1 477 750,00 1 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	468 681,00	96 800,00	0,00	565 481,00
	Recettes de l'exercice	0,00	468 681,00	96 800,00	0,00	565 481,00
70 74 75	Produits des services, du domaine d Dotations et participations Autres produits de gestion courant	0,00 0,00 0,00	186 518,00	86 100,00 8 000,00 2 700,00	0,00 0,00 0,00	308 263,00 194 518,00 62 700,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-305 115,00	-3 326 637,00	-2 529 352,00	-186 185,00	-6 347 289,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 3 - Culture

			Sous fone	ction 31		Sous fonction 32			
(1)	Libellé	311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
l	DEPENSES (2)	2 892 313,00	214 991,00	684 000,00	4 014,00	1 156 907,00	1 007 427,00		
	Dépenses de l'exercice	2 892 313,00	214 991,00	684 000,00	4 014,00	1 156 907,00	1 007 427,00	148 921,00	312 897,00
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de gestion courante Charges exceptionnelles	31 061,00 2 280 622,00 579 630,00 1 000,00	10 030,00 196 341,00 8 620,00 0,00	40 000,00 0,00 644 000,00 0,00	4 014,00 0,00 0,00 0,00 0,00	132 115,00 1 024 792,00 0,00 0,00	81 394,00 922 283,00 3 750,00 0,00	132 932,00 0,00 0,00	206 517,00 6 000,00 0,00
 	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES (2)	377 181,00	31 500,00	40 000,00	20 000,00	30 000,00	62 700,00		
	Recettes de l'exercice	377 181,00	31 500,00	40 000,00	20 000,00	30 000,00	62 700,00	0,00	4 100,00
70 74 75	Produits des services, du domaine et ve Dotations et participations Autres produits de gestion courante	190 663,00 186 518,00 0,00	0,00	0,00 0,00 40 000,00	0,00 0,00 20 000,00	28 000,00 0,00 2 000,00	54 000,00 8 000,00 700,00	0,00 0,00	4 100,00 0,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	SOLDE (2)	-2 515 132,00	-183 491,00	-644 000,00	15 986,00	-1 126 907,00	-944 727,00	-148 921,00	-308 797,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002), Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables,

IV - ANNEXES IV ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	914 371,00	2 378 448,00	2 882 919,00	6 175 738,00
	Dépenses de l'exercice	914 371,00	2 378 448,00	2 882 919,00	6 175 738,00
011 012 042 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Opérations d'ordre de transfert entre s Autres charges de gestion courante Charges exceptionnelles	10 558,00 222 021,00 0,00 681 792,00 0,00	749 334,00 1 546 614,00 80 000,00 0,00 2 500,00	504 207,00 2 217 612,00 0,00 161 100,00 0,00	1 264 099,00 3 986 247,00 80 000,00 842 892,00 2 500,00
	Restes à réaliser-reports RECETTES (2) Recettes de l'exercice	0,00 5 300,00 5 300,00	0,00 739 626,00 739 626,00	0,00 342 820,00 342 820,00	0,00 1 087 746,00 1 087 746,00
042 70 74 75 77	Opérations d'ordre de transfert entre s Produits des services, du domaine et ve Dotations et participations Autres produits de gestion courante Produits exceptionnels	0,00 0,00 0,00 5 300,00 0,00	80 000,00 535 000,00 94 000,00 30 626,00 0,00	0,00 153 450,00 136 500,00 37 870,00 15 000,00	80 000,00 688 450,00 230 500,00 73 796,00 15 000,00
	Restes à réaliser-reports SOLDE (2)	0,00 -909 071,00	0,00 -1 638 822,00	0,00 -2 540 099,00	0,00 -5 087 992,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

	·			Sous fonction 41				Sous fonction 42	
(1)	Libellé	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	544 499,00	200 511,00	1 529 367,00	95 071,00	9 000,00	1 908 105,00	974 814,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	544 499,00	200 511,00	1 529 367,00	95 071,00	9 000,00	1 908 105,00	974 814,00	0,00
011 012	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés	176 636,00 367 863,00	162 524,00 37 987,00	399 974,00 1 046 893,00	,	1	293 613,00 1 461 492,00	1 '	0,00 0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00	8 100,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES (2)	53 090,00	15 000,00	670 536,00	1 000,00	0,00	286 200,00	56 620,00	0,00
	Recettes de l'exercice	53 090,00	15 000,00	670 536,00	1 000,00	0,00	286 200,00	56 620,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	535 000,00	0,00	0,00	149 700,00	3 750,00	0,00
74	Dotations et participations	41 000,00	15 000,00	37 000,00	1 000,00	0,00	136 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 090,00	0,00	18 536,00	0,00	0,00	0,00	37 870,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-491 409,00	-185 511,00	-858 831,00	-94 071,00	-9 000,00	-1 621 905,00	-918 194,00	0,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -	A 1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
-	DEPENSES (2)	0,00	1 391 619,00	1 391 619,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 391 619,00	1 391 619,00
011 65	Charges à caractère général Autres charges de gestion courante	0,00 0,00	43 619,00 1 348 000,00	43 619,00 1 348 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	133 500,00	133 500,00
	Recettes de l'exercice	0,00	133 500,00	133 500,00
70 74 75	Produits des services, du domaine et ventes Dotations et participations Autres produits de gestion courante	0,00 0,00 0,00	5 000,00	125 000,00 5 000,00 3 500,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-1 258 119,00	-1 258 119,00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)		Sous fonction 51				Sous fonction 52			
	Libellé	510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^o pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^o pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	1 383 200,00	419,00	0,00	0,00	8 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	1 383 200,00	419,00	0,00	0,00	8 000,00
011 65	Charges à caractère général Autres charges de gestion courante	0,00 0,00	· 1	0,00 0,00	43 200,00 1 340 000,00	,	0,00 0,00		
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	128 500,00	5 000,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	128 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
70 74 75	Produits des services, du domaine et ve Dotations et participations Autres produits de gestion courante	0,00 0,00 0,00	0,00	0,00 0,00 0,00	125 000,00 0,00 3 500,00	0,00 5 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-1 254 700,00	4 581,00	0,00	0,00	-8 000,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	137 000,00	0,00	0,00	8 200,00		2 658 213,00
	Dépenses de l'exercice	137 000,00	0,00	0,00	8 200,00	2 513 013,00	2 658 213,00
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assin Autres charges de gestion courante Charges exceptionnelles	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 8 200,00 0,00	1 742 743,00 610 500,00 50,00	296 720,00 1 742 743,00 618 700,00 50,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00		0,00		0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00		0,00		
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	960 000,00	960 000,00
70 74	Produits des services, du domaine d Dotations et participations	0,00 0,00	0,00 0,00	i i	0,00 0,00	733 000,00	733 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-137 000,00	0,00	0,00	-8 200,00	-1 553 013,00	-1 698 213,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
EMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	,,,,,

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	45 338,00	0,00	0,00	45 338,00
	Recettes de l'exercice	0,00	45 338,00	0,00	0,00	45 338,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 338,00	0,00	0,00	45 338,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-	SOLDE (2)	0,00	41 538,00	0,00	0,00	41 538,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	2 688 670,00	5 994 455,00	0,00	8 683 125,00
	Dépenses de l'exercice	2 688 670,00	5 994 455,00	0,00	8 683 125,00
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assin Autres charges de gestion courante Charges exceptionnelles		1 188 202,00 4 758 253,00 40 000,00 8 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	2 775 106,00 5 852 019,00 40 000,00 16 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	300 211,00	883 564,00	0,00	1 183 775,00
	Recettes de l'exercice	300 211,00	883 564,00	0,00	1 183 775,00
70 73 74 75 77	Produits des services, du domaine e Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courant Produits exceptionnels	0,00 20 400,00	32 300,00 650 000,00 0,00 185 264,00 16 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	282 300,00 650 000,00 20 400,00 215 075,00 16 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 388 459,00	-5 110 891,00	0,00	-7 499 350,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

		Sous fonction 81								
(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers		
	DEPENSES (2)	11 300,00	181 053,00	120 000,00	1 400 117,00	976 200,00	0,00	0,00		
	Dépenses de l'exercice	11 300,00	181 053,00	120 000,00	1 400 117,00	976 200,00	0,00	0,00		
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Autres charges de gestion courante Charges exceptionnelles	11 300,00 0,00 0,00 0,00	181 053,00 0,00 0,00 0,00 0,00	120 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	306 351,00 1 093 766,00 0,00 0,00	968 200,00 0,00 0,00 8 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00		
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES (2)	0,00	250 000,00	22 811,00	0,00	0,00	0,00	27 400,00		
	Recettes de l'exercice	0,00	250 000,00	22 811,00	0,00	0,00	0,00	27 400,00		
70 73 74 75 77	Produits des services, du domaine et ventes d Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Produits exceptionnels	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	250 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 22 811,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 20 400,00 7 000,00 0,00		
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (2)	-11 300,00	68 947,00	-97 189,00	-1 400 117,00	-976 200,00	0,00	27 400,00		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT	

				Sous fonction 82		<u> </u>		Sous fonction 83	200 J 1772 Jan 1 1787	
(1)	Libellé	820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	1 412 051,00	728 240,00	1.634 103,00	2 218 446,00	1 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 412 051,00	728 240,00	1 634 103,00	2 218 446,00	1 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 012 65 67	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assir Autres charges de gestion courant Charges exceptionnelles		281 985,00 438 255,00 0,00 8 000,00	532 568,00 1 101 535,00 0,00 0,00	316 068,00 1 902 378,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
	RECETTES (2)	0,00	651 300,00	165 000,00	0,00	67 264,00				<u> </u>
	Recettes de l'exercice	0,00	651 300,00	165 000,00	0,00	67 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 73 74 75 77	Produits des services, du domaine Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion couran Produits exceptionnels	0,00 0,00	300,00 625 000,00 0,00 10 000,00 16 000,00	0,00 25 000,00 0,00 140 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	32 000,00 0,00 0,00 35 264,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	SOLDE (2)	-1 412 051,00	-76 940,00	-1 469 103,00	-2 218 446,00	65 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
.	PRESENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT	** ***

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	641 675,00	206 949,00	0,00	0,00	848,00	22 345,00	0,00	871 817,00
	Dépenses de l'exercice	641 675,00	206 949,00	0,00	0,00	848,00	22 345,00	0,00	871 817,00
011 012 65	Charges à caractère général Charges de personnel et frais assin Autres charges de gestion courante	95 500,00 0,00 546 175,00	45 150,00 161 799,00 0,00	1 !	0,00 0,00 0,00	848,00 0,00 0,00	22 345,00 0,00 0,00	0,00 0,00	163 843,00 161 799,00 546 175,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	RECETTES (2)	364 460,00	201 800,00	0,00	0,00	0,00			643 060,00
l	Recettes de l'exercice	364 460,00	201 800,00	0,00	0,00	0,00	76 800,00	0,00	643 060,00
70 73 75	Produits des services, du domaine d Impôts et taxes Autres produits de gestion courant	0,00 0,00 364 460,00	0,00 200 000,00 1 800,00	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 1 800,00	0,00 0,00 0,00	75 000,00 200 000,00 368 060,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-277 215,00	-5 149,00	0,00	0,00	-848,00	54 455,00	0,00	-228 757,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	13 924 582,00	2 762 410,00	0,00	0,00	16 686 992,00
-	Dépenses de l'exercice	13 924 582,00	2 762 410,00	0,00	0,00	16 686 992,00
040	Opérations d'ordre de transfert el	0,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 924 582,00	5 000,00	0,00	0,00	13 929 582,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	264 000,00	0,00	0,00	264 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	371 410,00	0,00	0,00	371 410,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 322 000,00	0,00	0,00	1 322 000,00
Opératio	ons d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	28 324 525,00	445 340,00	0,00	0,00	28 769 865,00
	Recettes de l'exercice	28 324 525,00	445 340,00	0,00	0,00	28 769 865,00
021	Virement de la section de fonction	1 958 249,00	0,00	0,00	0,00	1 958 249,00
024	Produits des cessions d'immobilisa	640 981,00	0,00	0,00	0,00	640 981,00
040	Opérations d'ordre de trausfert el	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 270 000,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	343 540,00	0,00	0,00	343 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 621 545,00	1 800,00	0,00	0,00	21 623 345,00
27	Autres immobilisations financière	33 750,00	0,00	0,00	0,00	33 750,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	14 399 943,00	-2 317 070,00	0,00	0,00	12 082 873,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé				Sous fonction 02				Sous fonction 04	
	·	020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	2 672 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	 	
	Dépenses de l'exercice	2 672 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
040 041 16 20 21 23 Opérations	Opérations d'ordre de transfert ent Opérations patrimoniales Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations en cours	700 000,00 100 000,00 5 000,00 264 000,00 361 410,00 1 242 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10 000,00 80 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
					0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	 	0,00			
	RECETTES (2) Recettes de l'exercice	444 340,00 444 340,00	0,00	0,00 0,00	0,00	<u> </u>	0,00			
021 024 040 041 10 13 16 27	Virement de la section de fonctionne Produits des cessions d'immobilisati Opérations d'ordre de transfert ent Opérations patrimoniales Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Autres immobilisations financières	0,00 0,00 0,00 100 000,00 0,00 343 540,00 800,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
	Restes à réaliser-reports SOLDE (2)	0,00 -2 228 070,00	0,00 0,00	0,00	0,00	<u> </u>	0,00			

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité iutérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	59 100,00	3 000,00	62 100,00
	Dépenses de l'exercice	59 100,00	3 000,00	62 100,00
20 21 Opératio 45 458108	Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles ons d'équipement Opérations pour compte de tiers travaux forcés pour tiers	0,00 9 100,00 0,00 50 000,00 50 000,00	3 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	3 000,00 9 100,00 0,00 50 000,00 50 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	50 000,00	0,00	50 000,00
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	50 000,00
45 458208	Opérations pour compte de tiers Travaux forcés pour tiers	50 000,00 50 000,00	0,00 0,00	· ·
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-9 100,00	-3 000,00	-12 100,00

	IV	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

		Sous fonction 11								
(1)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile				
	DEPENSES (2)	59 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Dépenses de l'exercice	59 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Opération	ns d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
458108	travaux forcés pour tiers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	RECETTES (2)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
45 458208	Opérations pour compte de tiers Travaux forcés pour tiers	50 000,00 50 000,00		•	0,00 0,00	0,00 0,00				
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	SOLDE (2)	-9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé 20 Enseignement du premier degré		Enseignement du	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	890 800,00	0,00	1 900 000,00	0,00	784 000,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	890 800,00	0,00	1 900 000,00	0,00	784 000,00	3 574 800,00
041 20 21 23 Opération	Opérations patrimoniales Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations en cours is d'équipement	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 50 000,00 37 800,00 803 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 1 900 000,00 0,00	0,00	8 000,00 751 000,00 0,00	50 000,00 45 800,00 3 454 000,00 0,00
B	Lestes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00			
<u> </u>	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	398 496,00			448 496,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	398 496,00	0,00	50 000,00	448 496,00
041 13 27	Opérations patrimoniales Subventions d'investissement Autres immobilisations financ	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 398 496,00 0,00		25 000,00 0,00 25 000,00	25 000,00 398 496,00 25 000,00
F	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 	SOLDE (2)	0,00	-890 800,00	0,00	-1 501 504,00	0,00	-734 000,00	-3 126 304,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

~	Libellé		Sous fonction 21				Sous fonction 25		
(1)		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	120 500,00	112 500,00	657 800,00	784 000,00	0,00	0,00		0,00
	Dépenses de l'exercice	120 500,00	112 500,00	657 800,00	784 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 20 21	Opérations patrimoniales Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 50 000,00 37 800,00	25 000,00 0,00 8 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
23	Immobilisations en cours	120 500,00	112 500,00	570 000,00	751 000,00		0,00		0,00
Opératio	ns d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports RECETTES (2)	0,00		0,00	0,00 50 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00		0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 13 27	Opérations patrimoniales Subventions d'investissement Autres immobilisations financières	0,00 0,00 0,00	1	0,00 0,00 0,00	0,00 25 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
	SOLDE	-120 500,00	-112 500,00	-657 800,00	-734 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	15 000,00	121 600,00	644 870,00	2 000,00	783 470,00
	Dépenses de l'exercice	15 000,00	121 600,00	644 870,00	2 000,00	783 470,00
041 Opérations patrimoniales 20 Immobilisations incorporelles 204 Subventions d'équipement versées 21 Immobilisations corporelles 23 Immobilisations en cours Opérations d'équipement		0,00 0,00 15 000,00 0,00 0,00	10 000,00 90 000,00 0,00 21 600,00 0,00	0,00 35 000,00 0,00 30 870,00 579 000,00	0,00 0,00 2 000,00 0,00 0,00	10 000,00 125 000,00 17 000,00 52 470,00 579 000,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
041 27	Opérations patrimoniales Autres immobilisations financières	0,00 0,00	10 000,00 10 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	10 000,00 10 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-15 000,00	-101 600,00	-644 870,00	-2 000,00	-763 470,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2
	ļ

FONCTION 3 - Culture

			Sous fon	ction 31		Sous fonction 32				
(1)	Libellé	311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	96 600,00	0,00	25 000,00	0,00	124 500,00	70 870,00	5 500,00		
D	épenses de l'exercice	96 600,00	0,00	25 000,00	0,00	124 500,00	70 870,00	5 500,00	444 000,00	
041 20 204	Opérations patrimoniales Immobilisations incorporelle Subventions d'équipement v Immobilisations corporelles	0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	10 000,00 15 000,00 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 4 500,00	0,00 15 000,00 0,00 23 870,00	0,00 0,00 0,00 2,500,00	0,00 20 000,00 0,00 0,00	
21 23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	· .	120 000,00	32 000,00	3 000,00		
	s d'équipement	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Re	stes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
F	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 27	Opérations patrimoniales Autres immobilisations final	0,00 0,00	0,00 0,00	10 000,00 10 000,00	· .	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00		
Re	stes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-96 600,00	0,00	-5 000,00	0,00	-124 500,00	-70 870,00	-5 500,00	-444 000,00	

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	80 000,00	3 067 300,00	209 650,00	3 356 950,00
	Dépenses de l'exercice	80 000,00	3 067 300,00	209 650,00	3 356 950,00
040 20 204 21 23 Opérat	Opérations d'ordre de transfert et Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours ions d'équipement	0,00 0,00 80 000,00 0,00 0,00 0,00	80 000,00 8 000,00 0,00 300,00 2 979 000,00 0,00	0,00 25 000,00 0,00 74 650,00 110 000,00 0,00	80 000,00 33 000,00 80 000,00 74 950,00 3 089 000,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert et	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-80 000,00	-2 987 300,00	-209 650,00	-3 276 950,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

	I ·			Sous fonction 41				Sous fonction 42	
(1)	Libellé	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	382 000,00	2 500 000,00	185 000,00	300,00	0,00	2 500,00	207 150,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	382 000,00	2 500 000,00	185 000,00	300,00	0,00	2 500,00	207 150,00	0,00
040 20 21	Opérations d'ordre de transfert Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	0,00 3 000,00 0,00	0,00 0,00	5 000,00 0,00	0,00 300,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 2 500,00	0,00 25 000,00 72 150,00	0,00 0,00 0,00 0,00
23	Immobilisations en cours	379 000,00	2 500 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	
Opération:	s d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Restes à réaliser-reports RECETTES (2)	0,00	0,00		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	80 000,00		0,00	0,00	0,00	
F	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-382 000,00	-2 500 000,00	-105 000,00	-300,00	0,00	-2 500,00	-207 150,00	0,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Opérations d	l'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00		0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports			
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2
	<u> </u>

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé		Sous fonction 51		Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
D	épenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'é	equipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Re	estes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Re	estes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article on article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	71 000,00	0,00	0,00	80 800,00	151 800,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	71 000,00	0,00	0,00	80 800,00	151 800,00
204 21 23 Opérat	Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours ions d'équipement	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 71 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	4 700,00 11 100,00 65 000,00 0,00	4 700,00 11 100,00 136 000,00 0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	SOLDE (2)	0,00	-71 000,00	0,00	0,00	-80 800,00	-151 800,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	40 000,00	157 010,00	0,00	197 010,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	40 000,00	157 010,00	0,00	197 010,00
204 23 Opératio	Subventions d'équipement versées Immobilisations en cours ns d'équipement	0,00 0,00 0,00	0,00 40 000,00 0,00		0,00 0,00 0,00	157 010,00 40 000,00 0,00
 	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	. 0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00		0,00		
	SOLDE (2)	0,00	-40 000,00	-157 010,00	0,00	-197 010,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes bndgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

(1)	Libellé	Libellé 81 82 83 Services urbains Aménagement urbain Environnes		83 Environnement	TOTAL
DEPENSES (2)		284 970,00	4 816 393,00	0,00	5 101 363,00
	Dépenses de l'exercice	284 970,00	4 816 393,00	0,00	5 101 363,00
16 20	Emprunts et dettes assimilé Immobilisations incorporell	0,00 0,00	4 000,00 10 000,00	0,00 0,00	4 000,00 10 000,00
204	Subventions d'équipement v	2 400,00 72 570,00	1 ' 1	0,00 0,00	68 650,00 218 870,00
21 23	Immobilisations corporelles Immobilisations en cours	210 000,00	4 589 843,00	0,00	4 799 843,00
Opéra	tions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	1 394 734,00	0,00	1 394 734,00
	Recettes de l'exercice	0,00	1 394 734,00	0,00	1 394 734,00
13	Subventions d'investissemer	0,00	1	0,00	1 392 234,00
16	Emprunts et dettes assimilé	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-284 970,00	-3 421 659,00	0,00	-3 706 629,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

			Sous fonction 81								
(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers			
	DEPENSES (2)	55 950,00	212 400,00	0,00	16 620,00	0,00	0,00	0,00			
	Dépenses de l'exercice	55 950,00	212 400,00	0,00	16 620,00	0,00	0,00	0,00			
16 20 204 21 23 Opération	Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours s d'équipement	0,00 0,00 0,00 55 950,00 0,00	0,00 2 400,00 0,00 210 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 16 620,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00			
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
13 16	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00			
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			
	SOLDE (2)	-55 950,00	-212 400,00	0,00	-16 620,00	0,00	0,00	0,00			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2
	<u> </u>

				Sous fonction 82				Sous fonction 83		
(1)	Libellé	820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	10 000,00	608 900,00	1 275 000,00	71 200,00	2 851 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dá	penses de l'exercice	10 000,00			71 200,00	2 851 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 20 204 21 23 Opérations	Emprunts et dettes assimile Immobilisations incorporel Subventions d'équipement Immobilisations corporelle Immobilisations en cours s d'équipement tes à réaliser-reports RECETTES (2)	0,00 10 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00 119 100,00 489 800,00 0,00	4 000,00 0,00 0,00 1 000,00 1 270 000,00 0,00 0,00 2 500,00	0,00 0,00 0,00 21 200,00 50 000,00 0,00 0,00	0,00 66 250,00 5 000,00 2 780 043,00 0,00 0,00 1 392 234,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
13	Subventions d'investisseme Emprunts et dettes assimile	0,00 · 0,00	0,00 0,00	0,00 2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00 0,00
Res	tes à réaliser-reports	0,00			0,00					0,00
	SOLDE (2)	-10 000,00	-608 900,00	-1 272 500,00	-71 200,00	-1 459 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde coπespond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	949 610,00	50 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	1 008 610,00
	Dépenses de l'exercice	949 610,00	50 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	1 008 610,00
041 204 21 23 Opératio	Opérations patrimoniales Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours ons d'équipement	80 000,00 0,00 93 000,00 776 610,00 0,00	0,00 0,00 50 000,00		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00			0,00 0,00	80 000,00 9 000,00 93 000,00 826 610,00 0,00
 	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
	Recettes de l'exercice	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
041 27	Opérations patrimoniales Autres immobilisations financières	80 000,00 80 000,00					0,00 0,00	0,00	80 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

⁽²⁾ Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature				Montant des re	mboursements N	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du trésor	100					
5192 Avances de trésorerie		voir pa	ge(s) suivante(s)	111111111111111111111111111111111111111		
51931 Lignes de trésorerie						(un) 13 (un) 1
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt	mulais Patients S			2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		
5194 Billets de trésorerie		<u> </u>				
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

⁽¹⁾ Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT

³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les i

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	.			Montant des remb	ooursements 2016	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/2017
5191 Avances du trésor						
5192 Avances de trésorerie	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
51931 Lignes de trésorerie						The state of the s
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt				The second secon		
200903	28/12/2009	3 250 000,00	0,00	20 475,49	0,00	3 250 000,00
201101	28/12/2009	945 000,00	0,00	5 763,47	0,00	945 000,00
5194 Billets de trésorerie				Marin A. Parketta	The state of the s	
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		4 195 000,00	0,00	26 238,96	0,00	4 195 000,00

⁽¹⁾ Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

	·		7,2.2	(EPARTITI				s à l'origin						
Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)			initial	Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
		·					r							
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros							voir page	(s) suivante(s)	•					

1643 Emprunts en devises (total)	14-3	18.0	77.00								30 B.S.			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)									-900 					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													and Property of the Control of the C	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)									The con-					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)	4.1												10 m	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)	4					7					.3			

1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)							,		335		
 1676 Dettes envers locataires- acquéreurs (total)		199									
1678 Autres emprunts et dettes (total)									an (AP)		
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)	4. HH								7.110		
1681 Autres emprunts (total)									300		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					7100				Property Commencer Commenc	1900	1000
1687 Autres dettes (total)			7.4	****							
Total général						200		-	1		

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de			Date d'émission ou			Type de		Taux	initial		Périodicité des	Profil d'	Possibilité de		
contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)			remboursements (6)		remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)	and a														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	100 A	225			88 732 293,75										
1641 Emprunts en euros (total)					88 732 293,75										
200109	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2001	28/12/2001	01/01/2003	437 986,03	٧	Livret A + 1.2	4,20	4,20	EUR	А	Р	0	A-1	
200206	DEXIA CL	27/12/2002	27/12/2002	01/04/2003	2 800 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,38	4,45	EUR	т.	С	0	A-1	
200502	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,74	3,79	EUR	т	С	0	A-1	
200503	CAISSE D'EPÁRGNE	24/10/2005	24/10/2005	25/01/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,24	3,28	EUR	Т	С	0	A-1	
200505	DEXIA CL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	5 300 000,00	٧	(Eonia-Floor - 0.04 sur Eonia) + 0.04	2,43	2,50	EUR	М	Р	0	A-1	
200601	CAISSE D'EPARGNE	04/02/2006	04/02/2006	25/07/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,49	3,54	EUR	Т	Р	0	A-1	
200605	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2007	22/02/2007	25/05/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,80	3,85	EUR	Т	Р	0	A-1	
200704	DEXIA CL	30/11/2007	30/11/2007	01/12/2008	4 900 000,00	V	Euribor 12 M- Floor 0 sur Euribor 12 M	4,65	4,72	EUR	A	Р	0	A-1	
200705	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	4 600 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,58	4,73	EUR	Т	Р	0	A-1	
200801	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	15/12/2008	15/04/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,68	4,76	EUR	Ţ	Р	0	A-1	
200803	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	23/12/2008	01/05/2009	3 500 000,00	٧	(Euribor 03 M- Floor -0.39 sur Euribor 03 M) + 0.39	3,44	3,54	EUR	Т	Р	0	A-1	

									,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			,	
200804	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/02/2009	10/02/2009	01/08/2009	3 500 000,00	V	LEP + 1.04	4,04	4,10	EUR	T	P	0	A-1
200901	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2009	23/12/2009	01/07/2010	2 717 527,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,86	EUR	T	Р	0	A-1
200902	CREDIT MUTUEL	20/11/2009	01/01/2010	31/03/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,30	4,37	EUR	Т	P	0	A-1
200903	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/02/2010	5 000 000,00	V	TAM + 0.7	1,29	1,31	EUR	Х	х	О	A-1
201101	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/03/2011	1 350 000,00	V	TAM + 0.7	1,22	1,24	EUR	Х	х	0	A-1
201301	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,37	3,41	EUR	Т	Р	О	A-1
201302	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2013	30/04/2013	01/03/2014	340 000,00	V	Livret A + 0,6	2,35	2,35	EUR	Α	С	0	A-1
201303	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2013	30/04/2013	01/03/2014	1 600 000,00	V	Livret A + 0.6	2,35	2,35	EUR	Α	С	0	A-1
201305	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/12/2013	04/12/2013	01/04/2014	700 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	Р	0	A-1
201306	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	2 000 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	Р	0	A-1
201307	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	200 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	Р	О	A-1
201308	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	600 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	Р	0	A-1
201401	BANQUE POSTALE	24/12/2013	11/02/2014	01/12/2014	1 000 000,00	ν	Eonia + 1.75	1,94	2,50	EUR	T	С	0	A-1
201501	BANQUE POSTALE	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	1 506 861,39	F	Taux fixe à 1.23 %	1,23	1,24	EUR	T	P	0	A-1
201502	BANQUE POSTALE	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	886 669,55	F	Taux fixe à 1.4 %	1,40	1,41	EUR	T	Р	0	A-1
201503	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2015	20/07/2015	25/03/2016	3 079 206,77	F	Taux fixe à 1.86 %	1,86	1,87	EUR	Т	Р	0	A-1
98009	CAISSE D'EPARGNE	17/12/1998	28/12/1998	25/04/1999	762 245,09	F	Taux fixe à 4.6 %	4,60	4,60	FRF	Α	Р	0	A-1
99010	CREDIT AGRICOLE	05/10/2001	17/01/2000	05/04/2000	899 181,30	V	(Euribor 03 M- Floor -0.15 sur Euribor 03 M) + 0.15	3,77	3,83	EUR	Т	Р	0	A-1
201601	BANQUE POSTALE	29/12/2014	16/02/2015	01/06/2016	4 000 000,00	V	Eonia + 1.14	1,07	1,21	EUR	T	С	0	A-1
L	. 4		L	<u> </u>	L		1		·		<u> </u>	·		

201602	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	2 658 733,91	٧	(Euribor 03 M + 0.58)-Floor 0 sur Euribor 03	0,58	0,59	EUR	Т	P	0	A-1
201603	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	1 910 147,71	٧	(Euribor 03 M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,53	0,54	EUR	Т	P	0	A-1
Simulation prêt report 2016	Banque Simulation		30/06/2017	30/09/2017	4 683 735,00	F	Taux fixe à 1.192 %	1,19	1,20	EUR	Т	Р	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)	1040													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	CONTRACTOR										1000			
1671 Avances consolidées du Trésor (total)											1407			and the state of t
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											F-7			e e l'illimitate e
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)	Section 1997 (1997) (19													100000000000000000000000000000000000000
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)	Milagor () - parameter and a company of the company				2 500 000,00				400					
1681 Autres emprunts (total)				e adams							1900 T			2.25 G
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		110											7	Charles Space 1
1687 Autres dettes (total)					2 500 000,00									
201210	CG de l'Yonne	30/10/2012	30/10/2012	30/10/2013	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	Р	0	A-1
Total général					91 232 293,75									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle ; M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 01/01/N										
					Ţ		Taux d'i			Annuité l'exerc	cice	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éveutuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en aunée)	Type de taux (12)	Iudex (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)							-					
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros (Total)			100			77		erril Pers				
 1643 Emprunts en devises (Total)					<u> </u>							
 16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)				voir pag	e(s) suivante(s)							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
 167 Empruuts et dettes assortis de conditions particulières (Total)								and sold				
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
 1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total) 1681 Autres emprunts (Total)	100							30				
 1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
 Total général		0,00		0,00)				0,00	0,00	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETT	

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	T		AZ.Z - INLI AI	KIIIIOIVI AIK	MATORE		E (hors 16449 nts et dettes au 01/01				·····	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	I		I	Empru			г			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intéri Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Annuité de l'exercic Charges d'intérêt (15)	e Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		3 107 143,00		58 389 975,05					4 372 437,93	1 352 317,85	-11 122,84	181 958,9
1641 Emprunts en euros (total)		3 107 143,00		58 389 975,05	STATES TO	1		4 F.	4 372 437,93	1 352 317,85	-11 122,84	181 958,97
200109	N		A-1	34 801,81	0	V	Livret A + 1.2	1,95	34 801,81	678,64		
200206	N		A-1	233 333,15	1	F	Taux fixe à 4.38 %	4,45	186 666,68	7 154,00		505,32
200502	N		A-1	948 750,00	8,15	F	Taux fixe à 3.74 %	3,79	115 000,00	33 870,38		3 031,6
200503	N		A-1	1 350 000,00	8,82	F	Taux fixe à 3.24 %	3,28	150 000,00	41 917,50		7 020,00
200505	0	3 107 143,00	A-1	3 107 143,57	9,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,68	264 287,73	79 149,48	-11 122,84	0,00
200601	N		A-1	1 683 869,76	9,32	F	Taux fixe à 3,49 %	3,54	152 229,63	56 789,17		9 651,46
200605	N		A-1	3 633 538,62	10,15	F	Taux fixe à 3.8 %	3,85	295 766,39	133 893,01		12 331,22
200704	N		A-1	3 225 430,40	10,92	٧	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,00	231 604,19	0,00		0,00
200705	N		A-1	3 032 094,43	10,99	F	Taux fixe à 4.58 %	4,73	217 253,98	137 041,22		1 432,44
200801	N		A-1	5 021 236,57	12,04	F	Taux fixe à 4.68 %	4,76	311 305,34	229 583,42		45 921,83
200803	N		A-1	2 357 177,79	12,08	٧	(Euribor 03 M-Floor - 0.39 sur Euribor 03 M) + 0.39	0,08	195 198,72	1 754,52		258,82
200804	N		A-1	2 600 804,82	12,08	V	LEP + 1.04	2,31	151 798,31	58 225,40		9 184,03
200901	N		A-1	1 663 453,49	8,25	V	Livret A + 0.6	1,36	178 953,79	21 632,38		5 921,34
200902	N		A-1	1 112 848,10	13	F	Taux fixe à 4.3 %	4,37	65 387,62	46 807,50		0,00
200903	N		A-1	3 250 000,00	12,12	٧	TAM + 0.7	0,37	250 000,00	12 056,90		7 967,03
201101	N		A-1	945 000,00	13,21	٧	TAM + 0.7	0,36	67 500,00	3 389,85		2 098,85
201301	N		A-1	4 728 897,56	16,02	F	Taux fixe à 3.37 %	3,41	222 550,65	156 571,03		33 747,53
201302	N		A-1	289 000,00	16,17	V	Livret A + 0.6	1,35	17 000,00	3 901,50		3 483,82
201303	N		A-1	1 360 000,00	16,17	٧	Livret A + 0.6	1,35	80 000,00	18 360,00		16 367,79
201305	N		A-1	616 221,02	17	V	Livret A + 0.6	1,35	30 725,85	8 136,70		2 205,59
201306	N		A-1	1 760 631,50	17	V	Livret A + 0.6	1,35	87 870,05	23 246,40		6 295,77
201307	N		A-1	176 063,14	17	v	Livret A + 0.6	1,35	8 791,70	2 324,69		628,11
201308	N		A-1	528 189,45	17	V	Livret A + 0.6	1,35	26 375,03	6 973,69		1 883,79
201401	N		A-1	887 500,00	17,67	V	Euribor 03 M + 1.61	1,32	50 000,00	11 412,56		901,30
201501	N		A-1	1 345 016,91	11,42	F	Taux fixe à 1.23 %	1,24	109 564,60	16 039,64		1 224,13
201502	N		A-1	816 628,54	15,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,41	47 516,42	11 184,06		867,39
201503	N		A-1	2 942 776,12	17,98	F	Taux fixe à 1.86 %	1,87	138 986,01	53 769,96		724,31

98009	N		A-1	107 263,35	1,32	F	Taux fixe à 4.6 %	4,60	52 425,86	4 934,11		1 716,72
99010	N		A-1	184 025,42	3,01	v	(Euribor 03 M-Floor - 0.15 sur Euribor 03 M) + 0.15	0,00	58 964,69	0,00		0,00
201601	N	7.5	A-1	3 879 397,91	19,17	F	Taux fixe à 2.19 %	2,21	200 000,00	82 672,50		6 439,21
201602	N		A-1	2 658 733,91	17,07	V	(Euribor 03 M + 0.58)- Floor 0 sur Euribor 03 M		129 781,13	37 904,02		0,00
201603	N		A-1	1 910 147,71	12,07	V	(Euribor 03 M + 0.53)- Floor 0 sur Euribor 03 M	0,54	140 113,54	23 106,41		0,00
Simulation prêt report 2016	N		A-1	0,00	20	F	Taux fixe à 1.192 %	0,00	104 018,22	27 837,21		149,56
1643 Emprunts en devises (total)					Supple C. E.	844						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		2.00			4.4							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												,
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)					alian de la companya							
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					. 1944							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)						11,000						
1678 Autres emprunts et dettes (total)	144									-		
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				1 071 428,56				Print The Supplement of the Su	357 142,86	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)				1 071 428,56			(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)		357 142,86	0,00		0,00
201210	N		A-1	1 071 428,56	2,83	F	Taux fixe à 0 %	0,00	357 142,86	0,00		0,00
Total général		3 107 143,00		59 461 403,61	300 P	Market 1	No. 4. Line of the	April 1985	4 729 580,79	1 352 317,85	-11 122,84	181 958,97

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹³⁾ Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêtsà payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)			300 300 200 200 200 200 200 200 200 200			voir page(s) suiva	nte(s)	i,						
		0,00	0,00				1		0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL A Barrière simple (B)		0,00	0,00						-7-					
							ļ						ļ	
		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL B Option d'échange(C)		0,00	0,00						0,00			,	,	-
									0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)				12.0			7.0							
									0,00			0,00	0,00	0.00
TOTAL D	27.77	0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E).								-						
														0.00
TOTAL (E).		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
					 	 					 			
TOTAL (F)		0,00	0,00							100		0,00		
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		l .	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices /3 : Ecart indice zone euro

^{/4 :} Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros /6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)		Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)											1.46.9266			
Barrière simple (B)		and the second									Part Company			
TOTAL (B)						2 House	rwitz war in a		Frank Line					
Option d'échange (C)			发表的多 。						100 () () ()					(/ Way / 200 a.
TOTAL (C)								Control 14	- F 1 1 1 1 1 1					
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)									1000					
TOTAL (D)				1 a 1 a 1 a				14-14	The state of the		200			
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)			3.40 F 17 W					Sec. 25.14	MARKET -					1000
TOTAL (E)				SOME .				47, 264						
Autres types de structures (F)									STOKENSON	September 1			far it is	
TOTAL (F)				945 A				直升 力进步设	· 管理型 年 7					
TOTAL GENERAL									447					

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
- 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	182.1 4.1		X 1 1 1		DE L'ENCOURS	The state of the s		(5)
Indices so	ous-jacents	(1)		(2)	. (3)	(4)	(5)	(6)
Stru	Structure		Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices			Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	Nombre de produits							2
invercement Echange de taux structuré contre	% de l'encours					L	-	
	Montant en euros			voir page(s) suivante	e(s)			3
	Nombre de produits							3.5
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours				I			
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours		<u> </u>					
	Montant en euros		<u> </u>					- 23
	Nombre de produits		l					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours							-
	Montant en euros							
	Nombre de produits		<u> </u>					40
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours		<u> </u>					
	Montant en euros							-
	Nombre de produits				225	340		
(F) Autres types de structure	% de l'encours							
	Montant en euros			р		<u> </u>	<u> </u>	

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE	A2.4
LA REPARTITION DE L'ENCOURS	

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	7,4 -	,	LA REPARTITION			(5)	(6)
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	Nombre de produits	34					
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00%					The second secon
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	59 461 404 €					
	Nombre de produits						and the second
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros				1.0		
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours		***				
	Montant en euros		**				
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5	

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprun	it couvert	 		- M' M		Instrument	de couverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Capital restant dû au 01/01/N	Organisme co- contractant	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	do règlement	Montants des commissions diverses	Dadan an	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00			-	0,00				0,00	0,00	0,00
•••				1								
Taux variable simple (total)		0,00	VI	oir page(s) suivante(s)		0,00		,		0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
•••			 						-			
Total		0,00				0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	E	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
Instruments de couverture	Référence de Capital restant		Date de fin	0	Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de	5 / 1 6	Périodicité de	Montant des	Primes éventuelles		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	mprunt dû au		contractant couverture		couverture l'instrument c (change ou taux) couverture		début du contrat	Date de fin du contrat	l réalement l	commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		3 107 143,57				1100	3 107 143,00		3.55		0,00	0,00	0,00	
swap 200505	200505	3 107 143,57	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	3 107 143,00	01/07/2010	01/12/2026	M				
Taux variable simple (total)										10				
Taux complexe					12 7 1				1-mailed to					
Total		3 107 143,57				A. 4-496-123	3 107 143,00				0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

		Effet de l'instrument de couverture							
Instruments de couverture	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référeuce de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable (total)				voir pag	e(s) suivante(s)	0,00	0,00		1994.)
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		2.E16.23
 Total	A.					0,00	. 0,00		36.3 (T)

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	T				le l'instrument de couv	•			
Instruments de couverture	Diff	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						740 829,95	78 782,73		
swap 200505	200505	Taux fixe à 2.65 %	2,68	Euribor 01 M + 0.03	-0,36	740 829,95	78 782,73	A-1	A-1
Taux variable simple (total)		14 2 a 1 4 1 1 2 1 3		Tallace Co.					,
Taux complexe (total) (2)			CYLERO SECTION						Section of the sectio
Total		"好我们是	Togeth The Jan 1997	tagiet to		740 829,95	78 782,73		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Dont		
PAR PRÊTEUR (3)	l'origine (2)	1/1/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL						
Auprès des organismes de droit privé		voir page(s) suivante(s	(3)	·		
Auprès des organismes de droit public						
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)						

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE	DONT		
	A L'ORIGINE (2)	L'EXERCICE	L'EXERCICE	INTERETS (3)	CAPITAL	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
	·	. ()	
		voir page(s) suivante(s)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[]			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'A	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE				
Biens de faible valeur	126 du 26 mai 1996				
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu	de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-	du CGCT) :609,80 €	23 du 31 octobre 1997		
			195 du 24 octobre 2006		
Procédure d'amortissemeut (linéaire, dégressif,	Catégories de biens amortis	Durée (en années)			

IV
,
A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

	21-1 1	LIAI DES FROVI	510115			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
	PRO	VISIONS BUDGETA	IRES			
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
	PROVI	SIONS SEMI-BUDGI	ETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)						
litiges et contentieux	30 000,00		375 950,00	405 950,00	358 500,00	47 450,00
Provisions pour dépréciation (2)						
compte de tiers	0,00	2 010,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

^{· (2)} Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A0.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		4 729 582,00 I	4 729 582,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 729 582,00	4 729 582,00	
1641 Emprunts en Euros 1678 Autres emprunts et dettes		4 372 439,00 357 143,00	4 372 439,00 357 143,00	
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 729 582,00	0,00	0,00	4 729 582,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	462
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)	
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a+b	6 817 980,00 III	6 817 980,00	
Ressources propres externes de l'année (a)		1 418 750,00	1 418 750,00	
10222	F.C.T.V.A.	1 150 000,00	1 150 000,00	
10223	T.L.E.	120 000,00	120 000,00	
274	Prêts	33 750,00	33 750,00	
2762	Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.	115 000,00	115 000,00	
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 399 230,00	2 800 000,00	
2804172	Bâtiments et installations	300 000,00	300 000,00	
280421	Biens mobil., matériel & étude	1 100 000,00	1 100 000,00	
28188	Autres immo corporelles	1 400 000,00	1 400 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	1 958 249,00	1 958 249,00	
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	640 981,00	640 981,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	6 817 980,00	. 0,00	0,00	0,00	6 817 980,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressour	ces propres II	4 729 582,00
Ressources propres disponibles	IV	6 817 980,00
Solde	V = IV - II(6)	2 088 398,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DEPENSES	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	Opérat° ordye transfert entre section	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	RECETTES	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	/
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	Total des recettes d'ordre	
		·
/	TOTAL GENERAL	<u> </u>

⁽¹⁾ Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

10 Dotations, fonds divers et réserves 13 Subventions d'investissement 16 Emprunts et dettes assimilées 20 Immobilisations incorporelles (hors opérations) 204 Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
Dotations, fonds divers et réserves	Montant
Subventions d'investissement In Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles (hors opérations) 204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 26 Participate et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération)	
16 Emprunts et dettes assimilées 20 Immobilisations incorporelles (hors opérations) 204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat ^o et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières 28 Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 30 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	_/
16 Emprunts et dettes assimilées 20 Immobilisations incorporelles (hors opérations) 204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat ^o et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières 28 Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 30 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
16 Emprunts et dettes assimilées 20 Immobilisations incorporelles (hors opérations) 204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières 28 Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 29 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	/
204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) O20 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
20 Immobilisations incorporelles (hors opérations) 204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières 29 Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) O20 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
20 Immobilisations incorporelles (hors opérations) 204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières 29 Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) O20 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligné par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligné par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
204 Subventions d'équipements versées (hors opérations) 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligné par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
21 Immobilisations corporelles (hors opérations) 22 Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Immobilisations reques en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) 23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
23 Immobilisations en cours (hors opérations) 26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
26 Participat° et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
27 Autres immobilisations financières Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Opérations d'équipement n° (1 ligné par opération) 45 1. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
451. Opérations pour compte de tiers n° (1 ligne par opération) 020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
020 Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
Total des dépenses réelles	
040 Opérat° prdre transfert entre sections	
040 Opérat° frdre transfert entre sections	
y 1 /	
041 Spérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre	
TOTAL GENERAL	

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opération	s pour compte de tiers p ² (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations Total des recettes réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Operations patrimoniales	
021	Virement de la sect° de fonctionnement Total des recettes d'ordre TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

⁽¹⁾ Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)		
Article	Libellé (2)	Montant	
(2) 011	Charges à caractère général	+/	
011	Charges a caractere general	1 /	
010	Charges de personnel et frais assimilés	/	
012	Charges de personnel et trais assimiles	4	
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
	/-		
67	Charges exceptionnelles		
		ļ	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)		
,	Bounding provisions serin suageantee (s)		
014	Atténuations de produits		
022	Dépenses imprévues		
	Total des dépenses réelles		
		·····	
042	Opérat° ordre transfert entre section		
043	Opérat fordre intérieur de la section		
		f	
023 /	Virement à la section d'investissement (4)		
	Total des dépenses d'ordre		
	TOTAL GENERAL		

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes	issues de la TEOM	
Dotation	is et participations reçues	
Autres r	ecettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
043	Opérat%ordre intérieur de la section	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Rembourse	ment d'emprunts et dettes assimilées	
Acquisition	s d'immobilisations	
Opérations	i'équipement n° (1 ligne par opération)	
Autres dén	enses éventuelles	
	,	
Opérations	pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
000	In the state of th	
020	Dépenses imprévues Total des dépenses réelles	
	Tytal des depenses reches	L
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	l
/	IOIAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscriptio	on d'emprunts et dettes assimilées	
ı		
Dotations o	et subventions reçues	
Autres rec	ettes éventuelles	
Opérations	pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre segtions	
041	Opérations patrimoniales	
021	Firement de la sect° de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT;

 $^{(2)\} D\'{e}tailler\ les\ chapitres\ budg\'etaires\ par\ article\ conform\'ement\ au\ pian\ de\ comptes\ appliqu\'e\ par\ la\ commune\ ou\ l'établissement\ ;$

⁽³⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	. I
	TOTAL						
					·		

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	40
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	Ay

N° opération : 458106	Intitulé de l'opération :	Intitulé de l'opération : Mat. 1ères et Fourn Date de la délibération ://					
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)			
DEPENSES	103 136,10	0,00	0,00	0,00			
458106 Giratoire chainette	103 136,10	0,00	0,00	0,00			
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A9	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		

N° opération : 458108	Intitulé de l'opération : Mat. 1ères et Fourn Date de la délibération ://					
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00		
458108 travaux forcés pour tiers	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00		
		1 1 / / / / / / / / / / / / / / / / / /		<u> </u>		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	49
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A.)

N° opération : 458206	Intitulé de l'opération	: Giratoire chainette	Date de la délibération	ı :// <u>.</u>
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération : 458208	Intitulé de l'opération :	travaux forcés pour	Date de la délibération :	//
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	50 000,00	50 000,0
458208 Travaux forcés pour tiers	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	D1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du	et i	mobilisation profil	Objet de	Organisme	Montant	Capital	Durée	Périodicité des		ux initial			ıx à la date o du budget (le vote	Catégorie de l'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garar de l'exe	
bénéficiaire	l'emp	ssement de runt (1)	l'emprunt garanti	prêtenr ou chef de file	initial	restant dû au 01/01/N	rési- duelle	rembourse-ments (2)	Taux (3)	1 1 1		Taux (3)	Index Niveau de (4) taux		(7)	modifier l'emprunt	en intérêts (8)	En capital
Total des emprunts	Année	Profil									a-							
contractés par des collectivités ou des EP (hors logements									age(s) suivan	te(s)				22700				
sociaux)									1 ^^~	1	7 1							·
(,,,) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)									Section 1		100			The second secon				
(,,,) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	N. Walland									and the second s				and the second	A Separation			
TOTAL GENERAL								Service I	15.5									

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

 $^{(2) \ \}text{Indiquer la périodicité des remboursements } A: annuelle \ ; \ M: mensuelle \ ; \ B: bimestrielle \ ; \ S: semestrielle \ ; \ T: trimestrielle \ ; \ X: autre.$

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris;

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

		<u> </u>	- LIAI DLO LIV	PRUNTS GARA	THO PAIL	COMMON	- 00		<u> </u>	misimisi fait.	. L. 20	10-10	, L. 0211-00	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	0, 11		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 	
Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	duelle sements							Taux à la date de vot du budget (6)	ė	Catégori e d'empru nt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'em-	Annuité garantie au	cours de l'exercice
	Année	Profil	•					(2)	⊤aux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(I)	prunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)			A CONTROL OF THE CONT		457 347,05 €	115 875,68 €											1 637,45 €	35 211,58 €
CH AUXERRE	1989	Р	EQUIP SCE GYNECOLOGIE	DEXIA CL	457 347,05 €	115 875,68 €	2	Α	٧	Moyenne TME sur 06 M + 0.6	8,73%	٧	Moyenne TME sur 06 M + 0.6	1,41%	A-1		1 637,45 €	35 211,58 €
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1 780 734,71 €	1 098 375,13 €											24 002,41 €	140 120,31 €
A.J.A.OMNISPORTS	2005	Р	Couverture de deux courts de tennis	SOCIETE GENERALE	35 000,00 €	11 282,15 €	4	М	F	Taux fixe à 4.9 %	5,01%	F	Taux fixe à 4.9 %	5,01%	A-1		490,33 €	2 809,20 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AUXERRE	1998	Р	TRAVAUX FOYER THOMAS ANCEL	LOGEHAB (CIL)	45 734,71 €	4 993,80 €	. 2	A	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1		49,94 €	2 484,46 €
OGEC SAINT JOSEPH*	2012	Р	Construction école Ste Thérèse	CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	375 855,78 €	8	М	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	A-1		8 384,54 €	41 777,08 €
OGEC SAINT JOSEPH*	2011	Р	Construction école Ste Thérèse	CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	541 831,21 €	11	М	F	Taux fixe à 3.25 %	3,30%	F	Taux fixe à 1.75 %	1,76%	A-1		9 146,84 €	42 037,16 €
SA CLINIQUE PAUL BERT	2005	Р	Reprise gestion polyclinique Ste Marguerite	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	500 000,00 €	164 412,19 €	3	М	F _~	Taux fixe à 4.2 %	4,28%	F	Taux fixe à 4.2 %	4,28%	A-1		5 930,76 €	51 012,41 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					135 597 036,45 €	106 585 707,22 €							Topics of the second se				1 863 966,68 €	4 221 232,90 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1980	Р		Caisse de prêt aux organismes HLM	4 512,49 €	563,45 €	3	А	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	A-1		16,62 €	182,45 €

																,	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1977	Р	Révision prix constr. FJTeuses	Caisse de prêt aux organismes HLM	31 099,60 €	1 352,47 €	0	Α	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	A-1	39,80 €	1 352,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	Р		CAISSE D'EPARGNE	850 000,00€	212 047,45 €	3	Α	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99%	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99%	A-1	8 460,69 €	67 935,80 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	Р	23A-ZC17 -AMEL 88 LGTS 4E T ST SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	236 143,53 €	18 289,71 €	0	Α	٧	Livret A	3,00%	V	Livret A	0,75%	A-1	137,17 €	18 289,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	Р	23A-ZC18-AMEL 104 LGTS 5 T ST SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	282 488,03 €	21 879,17 €	0	Α	٧	Livret A	3,00%	٧	Livret A	0,75%	A-1	164,09€	21 879,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	Р	18A-STGU-STE GENEV.CHGT USAGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 046,00€	32 394,56 €	3	Α	V	Livret A + 0.25	2,50%	٧	Livret A + 0.25	1,00%	. A-1	323,95 €	7 978,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	23A-ZC20-REHA 116 LOGTS ST SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	485 504,00 €	148 174,34 €	4	А	V	Livret A + 0.25	2,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 481,74 €	36 909,35 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	Р	18A-SGU2-STE GENEV.CHGT USAGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	83 600,00 €	25 514,47 €	4	А	٧	Livret A + 0.25	2,50%	٧	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	255,14 €	6 283,73 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	Р	13A-EGR4-REHA 112 LOGTS EGRISELLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 506,00 €	68 248,88 €	9	Α	٧	Livret A + 0.25	2,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	682,49 €	7 754,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	18A-SG01-SGE1-STE GENEV.REHA 278 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	309 673,00 €	69 353,58 €	4	А	٧	Livret A + 0.25	2,50%	٧	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	693,54 €	17 275,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	Р	84C-BRI3-BRICHERES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 040 600,00 €	1 616 849,23 €	24	А	V	Livret A + 0.5	2,50%	٧	Livret A + 0.5	1,25%	A-1	20 210,62 €	58 184,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	Р	84C-BRI3-BRICHERES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	596 000,00 €	533 863,76 €	39	А	٧	Livret A + 0.5	2,50%	٧	Livret A + 0.5	1,25%	A-1	6 673,30 €	10 705,92 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	Р	23A-ZC19 REHA 112 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 587,00 €	9 815,53 €	4	А	٧	Livret A + 0.5	2,50%	٧	Livret A + 0,5	1,25%	A-1	122,69 €	2 435,95 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	Р	84C-BRI5-BRICHERES 30 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 327 300,00 €	1 877 600,93 €	25	А	V	Livret A + 0.65	3,40%	٧	Livret A + 0.65	1,40%	A-1	26 286,41 €	63 245,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	Р	84C-BRI5-BRICHERES PRU FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	358 000,00 €	320 948,77 €	40	Α	V	Livret A + 0.65	3,40%	٧	Livret A + 0.65	1,40%	A-1	4 493,28 €	6 040,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	GENEVIEVE REHA 205	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 906,00 €	16 330,44 €	5	А	V	Livret A + 0.65	3,40%	٧	Livret A + 0.65	1,40%	A-1	228,63 €	3 308,27 €
OFFICE AUXERROIS. DE L'HABITAT	2006	Р	84C-BRI4-BRICHERES 40 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 172 900,00 €	2 559 807,51 €	25	А	V	Livret A + 0.65	3,40%	٧	Livret A + 0.65	1,40%	A-1	35 837,31 €	86 224,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRI4-BRICH.2E TR PRU FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	381 000,00 €	341 568,40 €	40	Α	V	Livret A + 0.65	3,40%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1	4 781,96 €	6 428,34 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	Р	GRATTERY-CONST 40	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 889 000,00 €	1 587 814,95 €	26	А	V	Livret A + 0.65	3,65%	٧	Livret A + 0.65	1,40%	A-1	22 229,41 €	48 797,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	Р	GRATTERY-CONST 40	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	258 000,00 €	234 682,97 €	41	А	V	Livret A + 0.65	3,65%	٧	Livret A + 0.65	1,40%	A-1	3 285,56 €	4 142,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	Р	LGTS CHARGE.FONC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 694,73 €	230 849,07 €	43	А	V	Livret A + 0.8	2,05%	٧	Livret A + 0.8	1,55%	A-1	3 578,16 €	3 698,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	Р	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 921,19 €	29 129,24 €	43	А	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	٧	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	160,21 €	586,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	Р	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 424,15€	168 897,63 €	33	А	٧	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	928,94 €	4 531,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	Р	10C-BR60-1401- BRICHERES 140 REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	254 000,00 €	165 218,23 €	12	А	٧	Livret A + 0.45	3,95%	V	Livret A + 0.45	1,20%	A-1	1 982,62 €	14 257,29 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	Р	84C-BRI6-BRICH.CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	645 536,82 €	578 306,70 €	33	А	٧	Livret A + 0.45	1,70%	V	Livret A + 0.45	1,20%	A-1	6 939,68 €	13 874,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	Р	84C-BRI6-BRICH. CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 934,33 €	58 251,58 €	43	А	٧	Livret A + 0.45	1,70%	٧	Livret A + 0.45	1,20%	A-1	699,02 €	1 012,75 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	Р	90C-GRA2-CONST 18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 020,40 €	171 644,46 €	33	А	٧	Livret A + (-0.3)	0,95%	٧	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1	772,40 €	4 683,34 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	Р	AVENANT REAMENAGT 119436(2)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 319 952,21 €	1 695 808,41 €	15	Α	V	Livret A + 0.4	3,40%	٧	Livret A + 0.4	1,15%	A-1	36 332,10 €	69 953,09 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	Р	AVENANT REAMENAGT 119436	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 087 727,17 €	14 042 030,29€	24	А	V	Livret A + 1.2	4,20%	٧	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	311 319,46 €	282 255,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	Þ	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 935 586,57 €	2 584 175,15 €	20	Α	٧	Livret A + 0.6	3,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	34 886,36 €	88 587,58 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	Р	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	466 591,48€	78 972,67 €	2	А	٧	Livret A + 1.2	4,20%	٧	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	1 539,97 €	38 657,21 €

ONL MARCHAN 2007 P Sandwarder at Process CONSIGNATIONS CARREST CONSIGNATIONS CARREST CONSIGNATIONS CARREST CONSIGNATIONS CARREST CONSIGNATIONS CARREST CAR																		1
The Fundament Sept P Proposed Control Action	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	Р	Reamenagement emprunts compactes		4 368 289,00 €	4 080 604,80 €	23	Α	V		4,15%	V		1,90%	A-1	77 531,49 €	102 386,06 €
The Fundament Series P Considerations Considera		2007	Р			407 451,28 €	176 203,36 €	5	Α	٧	i i	1,91%	٧		1,29%	A-2	4 254,09 €	33 488,65 €
Company Comp		2007	Р			4 452 454,21 €	3 352 082,50 €	15	А	٧		1,91%	V		1,29%	A-1	83 767,55 €	186 254,51 €
DELINEARINA CONSIGNATIONS		2008	Р			86 868,52 €	68 711,97 €	16	А	٧		1,91%	>		1,29%	A-1	2 504,38 €	2 708,42 €
OFFICE ALDERFORD 2009 P TAR-TIFFATEURES CANSE BEST ENTEROTS RT CONSIGNATIONS 100 000 000 000 000 000 000 000 000 0		2008	С			1 947 405,53 €	342 943,01 €	1	S	٧		3,58%	٧		2,57%	A-2	7 316,02 €	226 379,74€
OFFICE ALBERTONS DEPTATE P		2009	Р			502 000,00 €	387 313,95 €	17	Α	٧	Livret A + 0.25	4,25%	٧	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	3 873,14 €	19 746,06 €
DELINABITAT ONSCINATIONS OFFICE ALMERIANS OFF		2010	Р			142 878,09 €	132 646,34 €	43	Α	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 790,73 €	2 227,17 €
OFFICE ALMERRONS DE LIABITION P		2010	Р			347 061,61 €	322 207,95 €	43	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	4 349,81 €	5 409,97 €
OFFICE ALMERRONS DEL CHABITAT DEL CAME PRODUCT P SOC GRAZ-CONST 215 CASSE DES DEPOTS ET 100 000,00 120 203,02 28 A V Livrel A + 0.25 1,50% V Livrel A + 0.25 1,00% A-1 120,04 177,07 1.00	OFFICE AUXERROIS	2010	Р	90C-GRA2-CONST 3/18	CAISSE DES DEPOTS ET	174 254,25 €	151 795,99 €	33	А	V	Livret A + (-0.7)	0,55%	٧	Livret A + (-0.7)	0,05%	A-1	75,90 €	4 427,86 €
OFFICE ALMERROIS De MAGENERICHERIS DE LIABITITION	OFFICE AUXERROIS	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18		68 216,98 €	61 493,02 €	43	А	V	Livret A + (-0.7)	0,55%	٧	Livret A + (-0.7)	0,05%	A-1	30,75€	1 382,60 €
OFFICE AUXERROIS 2010 P 80-EBH-BRICHERS 40 CASSE DES DEPOTS ET 178770.5 28 A V Livret A + 0.25 1,50% V Livret A + 0.25 1,00% A-1 178770.6 2 1,00% A-1 178770.6 2 1,00% A-1 178770.6 2 1,00% A-1 1,00%	OFFICE AUXERROIS	2010	Р			136 000,00 €	120 203,82 €	28	А	٧	Livret A + 0.25	1,50%	٧	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 202,04 €	3 593,49 €
OFFICE AUXERROIS 2010 P BRA1-LOCALBRAILE CASSE DES DEFOTS ET 1000,000 190 028,100 28 A V Livret A + 0.25 1,00% V Livret A + 0.25 1,00% A-1 1900,28 1	OFFICE AUXERROIS	2010	Р			200 000,00€	176 770,35 €	28	А	٧	Livret A + 0.25	1,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 767,70 €	5 284,56 €
SPECIALIZERROIS DE L'HABITAT 2012 P BRATILOCL BRAILE CAISSE DES DEFOTIS ET 1083 996, 26 1021 656,07 35 A V Livret A + 0.6 2,85% V Livret A + 0.8 1,35% A-1 13792,26 2.2	OFFICE AUXERROIS	2010	Р			215 000,00 €	190 028,10 €	28	Α	٧	Livret A + 0.25	1,50%	٧	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 900,28 €	5 680,89 €
OFFICE ALVERROIS DE L'HABITAT 2012 P BRAT-LOC-LERAILLE CAISSE DES DEFOTS ET CONSIGNATIONS 271563,92 € 281367,51 € 45 A V Livret A + 0.8 2,85% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 3 528,46 € A-1	OFFICE AUXERROIS	2012	Р			1 083 996,26 €	1 021 656,07 €	35	Α	٧	Livret A + 0.6	2,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 792,36 €	22 227,00 €
OFFICE ALMERROIS DE L'HABITAT DE CAUSER DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 383 575,35 356 899,88 35 A V Livret A + (-0.2) 2,05% V Livret A + (-0.2) 0,55% A-1 1 962,78 CONSIGNATIONS CONSIGNATION	OFFICE AUXERROIS	2012	Р			271 563,92 €	261 367,51 €	45	Α	٧	Livret A + 0.6	2,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 528,46 €	4 136,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P BRA1-LOC-LBRAILLE PREFI CONST SET CONSIGNATIONS DE L'HABITAT 2012 PREFI CONST SET CONSIGNATIONS DE L'HABITAT DE L'HABITAT 2012 PREFI CONST 24 LGTS 247 353,116 229 733,156 35 A V Livret A + (.0.3) 1,95% V Livret A + (.0.3) 0,45% A-1 1033,80 d 50	OFFICE AUXERROIS	2012	Р	BRA1-LOC-L.BRAILLE		383 575,35 €	356 869,68 €	35	А	٧	Livret A + (-0.2)	2,05%	٧	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 962,78 €	8 991,17 €
OFFICE AUXERROIS 2012 P BRA1-LOC-LBRAILLE CAISSE DES DEPOTS ET 247 353,116 229 733,156 35 A V Livret A + (-0.3) 1,95% V Livret A + (-0.3) 0,45% A-1 1033,806 55	OFFICE AUXERROIS	2012	Р	1		55 082,62 €	52 369,54 €	45	А	٧	Livret A + (-0.2)	2,05%	٧	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	288,03 €	1 003,63 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P ROMAINE PREFI CONST CONSIGNATIONS CONSIGNATIO	OFFICE AUXERROIS	2012	Р			247 353,11 €	229 733,15 €	35	Α	٧	Livret A + (-0.3)	1,95%	٧	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1	1 033,80 €	5 892,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	OFFICE AUXERROIS	2012	Р	ROMAINE PREFI CONST		1 023 157,53 €	964 316,15 €	35	А	٧	Livret A + 0.6	2,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 018,27 €	20 979,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT OFFICE AUXERROIS 2012 P GALSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATERBAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATERBAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATERBAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATERBAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATERBAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATERBAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATERBAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS OFFICE AUXERROIS 2014 P GONAL DICHESATE	OFFICE AUXERROIS	2012	Р	ROMAINE PREFI CONST		243 037,42 €	233 912,10 €	45	А	٧	Livret A + 0.6	2,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 157,81 €	3 701,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P ROMAINE PREFI CONST 4 CONSIGNATIONS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 50 005,56 € 47 542,56 € 45 A V Livret A + (-0.2) 2,05% V Livret A + (-0.2) 0,55% A-1 261,48 € OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P ROMAINE PREFI CONST 27 CONSIGNATIONS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 223 023,60 € 207 136,73 € 35 A V Livret A + (-0.3) 1,95% V Livret A + (-0.3) 0,45% A-1 932,12 € 5 OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 1 992 186,92 € 1 844 309,92 € 25 A V Livret A + 1.13 3,38% V Livret A + 1.13 1,88% A-1 34 673,03 € 55 (200,000) 55 (200,000) 55 (200,000) 465 951,60 € 465 951,60 € 456 888,84 € 45 A V Livret A + 1.13 3,38% V Livret A + 1.13 1,88% A-1 8 589,51 € 65 (200,000) 65 (200,000) 65 (200,000)	OFFICE AUXERROIS	2012	Р			224 024,91 €	208 427,61 €	35	Α .	٧	Livret A + (-0.2)	2,05%	٧	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 146,35 €	5 251,24 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P P ROMANE PREFI CONST 201CTS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 223 023,60 € 207 136,73 € 35 A V Livret A + (-0.3) 1,95% V Livret A + (-0.3) 0,45% A-1 932,12 € 55 OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 DE L'HABITAT P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 1 992 186,92 € 1 844 309,92 € 25 A V Livret A + 1.13 3,38% V Livret A + 1.13 1,88% A-1 34 673,03 € 55 OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 DE L'HABITAT P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 465 951,60 € 456 888,84 € 45 A V Livret A + 1.13 3,38% V Livret A + 1.13 1,88% A-1 8 589,51 € 6 OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 DE L'HABITAT P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS 187 042,28 € 178 141,02 € 35 A V Livret A + 0.6 2,85% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 2 404,90 € 302 254,00 € 302 254,00 € 302 254,00 € 1 A V Livret A + 0.6 2,35% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 4 080,43 €	OFFICE AUXERROIS	2012	Р	ROMAINE PREFI CONST 4		50 005,56 €	47 542,56 €	45	А	٧	Livret A + (-0.2)	2,05%	٧	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	261,48 €	911,13€
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 1 992 186,92 € 1 844 309,92 € 25 A V Livret A + 1.13 3,38% V Livret A + 1.13 1,88% A-1 34 673,03 € 55 OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 465 951,60 € 456 888,84 € 45 A V Livret A + 1.13 3,38% V Livret A + 1.13 1,88% A-1 8 589,51 € 6 OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 187 042,28 € 178 141,02 € 35 A V Livret A + 0.6 2,85% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 2 404,90 € 302 254,00 € 302 254,00 € 1 A V Livret A + 0.6 2,35% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 4 080,43 €		2012	Р			223 023,60 €	207 136,73 €	35	Α	٧	Livret A + (-0.3)	1,95%	٧	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1	932,12 €	5 313,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 465 951,60 € 456 888,84 € 45 A V Livret A + 1.13 3,38% V Livret A + 1.13 1,88% A-1 8 589,51 € € OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 P 94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 187 042,28 € 178 141,02 € 35 A V Livret A + 0.6 2,85% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 2404,90 € 302 254 00 € 302 254 00 € 1 A V Livret A + 0.6 2,35% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 4080,43 €	OFFICE AUXERROIS	2012	Р			1 992 186,92 €	1 844 309,92 €	25	А	٧	Livret A + 1.13	3,38%	٧	Livret A + 1.13	1,88%	A-1	34 673,03 €	55 562,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2012 PLICATE AUXERROIS 2011 PLOGTS PREFI P JONALIONCHES, TERRAIN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 187 042,28 € 178 141,02 € 35 A V Livret A + 0.6 2,85% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 2 404,90 € 302 254,00 € 302 254,00 € 1 A V Livret A + 0.6 2,85% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 2 404,90 € 302 254,00 € 302 254,00 € 1 A V Livret A + 0.6 2,35% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 4 080,43 €	OFFICE AUXERROIS	2012	Р	94C-VEEN-CONST 27		465 951,60 €	456 888,84 €	45	А	V	Livret A + 1.13	3,38%	V	Livret A + 1.13	1,88%	A-1	8 589,51 €	6 310,21 €
OFFICE AUXERROIS 2011 P IONA, IONCHES, TERRAIN CAISSE DES DEPOTS ET 302 254 00 € 302 254 00 € 1 A V Livret A + 0.6 2,35% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 4 080,43 €	OFFICE AUXERROIS	2012	Р	94C-VEEN-CONST 27	CAISSE DES DEPOTS ET	187 042,28 €	178 141,02 €	35	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 404,90 €	3 868,93 €
DE L'HABITAT CONSIGNATIONS		2011	Р	 		302 254,00 €	302 254,00 €	1	А	٧	Livret A + 0.6	2,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	4 080,43 €	0,00€
	OFFICE AUXERROIS	2011	Р			114 300,00 €	109 511,08 €	34	Α	٧	Livret A + 0.6	2,35%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 478,40 €	1 360,24 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT P 77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS CONSIGNATIONS 53 790,00 € 45 253,57 € 20 A V Livret A + 0.6 2,85% V Livret A + 0.6 1,35% A-1 610,92 € 2		2011	Р			53 790,00 €	45 253,57 €	20	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	610,92 €	2 633,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT		2012	Р	000 0.0		1 082 802,00 €	1 007 130,32 €	36	Α	٧	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 596,26 €	21 910,98 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	Р	90C-GRA1-AVE GRATTERY-CH.FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	312 163,00 €	296 433,74 €	46	А	٧	Livret A + 0.6	2,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		4 001,86 €	4 691,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	Р	18A-SGE2-SGE4-REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 580 926,00 €	1 310 379,74 €	16	А	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		17 690,13 €	73 921,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	С	COMPACTAGE 119432- 01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 342 295,81 €	1 140 320,00 €	16	А	٧	Livret A + 1.45	3,45%	٧	Livret A + 1.45	2,20%	A-1		25 087,04 €	47 038,87 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	Р	COMPACTAGE 119433- 01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 944 328,28 €	3 858 611,55 €	35	А	٧	Livret A + 0.67	2,92%	٧	Livret A + 0.67	1,42%	A-1		54 792,28 €	82 854,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	Р	COMPACTAGE 119434- 01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 859 117,40 €	1 631 737,01 €	5	А	F	Taux fixe à 3.39 %	3,39%	F	Taux fixe à 3.39 %	3,39%	A-1		55 315,88 €	291 289,95 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	Þ	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	688 110,00 €	650 235,53 €	37	Α	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		8 778,18 €	13 664,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	Þ	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 390,00 €	107 858,88 €	47	Α	V	Livret A + 0.6	1,85%	>	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		1 456,09 €	1 658,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	Р	98C-PLC1-PL CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 215 062,00 €	2 093 142,13 €	37	А	V	Livret A + 0.6	1,85%	· ·	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		28 257,42 €	43 987,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	Р	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 138,00 €	43 318,21 €	47	А	V	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	:	584,80 €	665,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	Renabilitation de 284 logements situés allées	CAISSE DES DEPOTS ET	1 142 342,00 €	1 067 826,26 €	22	Α	V	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		14 415,65 €	39 902,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	de 48 logements –	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 314,00 €	116 204,92 €	22	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		1 568,77 €	4 342,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements – Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 000 691,00 €	2 894 323,86 €	37	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		39 073,37 €	58 794,78 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements – Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 400,00 €	997 039,10 €	47	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		13 460,03 €	14 898,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements – Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 347,00 €	159 401,76 €	37	A	٧	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		876,71 €	3 783,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	41 300,00 €	39 986,55 €	47	А	٧	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		219,93€	730,20€
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	602 407,00 €	581 053,15 €	37	Α	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		7 844,22 €	11 803,41 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	238 500,00 €	232 356,68 €	47	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		3 136,82 €	3 472,06 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 882,00 €	194 411,38 €	37	А	٧	Livret A + (-0.2)	1,05%	٧	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		1 069,26 €	4 614,07 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements – Hameau des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 500,00 €	43 084,79 €	47	А	٧	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		236,97 €	786,78 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements – Quartier Sainte	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	422 810,00€	395 229,81 €	22	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		5 335,60 €	14 768,76 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements – Les Images à	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 056 212,00 €	1 983 324,32 €	37	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		26 774,88 €	40 288,90 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements Les Images à	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	265 000,00 €	258 174,09 €	47	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		3 485,35 €	3 857,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	logements – Résidence des	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 987 320,00 €	1 916 874,38 €	37	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		25 877,80 €	38 939,05 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	þ	Construction de 28 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	640 000,00 €	623 514,78 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		8 417,45 €	9 317,07 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	Construction de 15 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	863 338,00 €	832 734,79 €	37	А	v	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		11 241,92 €	16 916,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	Construction de 15 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 000,00 €	296 169,52 €	47	А	v	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		3 998,29 €	4 425,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	Réhabilitation de 98 logements quartier des Rosoirs à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	219 649,00 €	204 880,32 €	23	А	. V	Livret A + 0.6	1,60%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		2 765,88 €	7 655,87 €

					· 1		-		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				 	· · · ·		T	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	Р	Réhabilitation de 56 logements quartier Saint Siméon à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 580,00 €	57 439,51 €	23	А	٧	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	775,	3 € 2 146,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	110-GDV2-RTE DE TOUCY CN 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 000,00 €	88 081,92 €	39	А	٧	Livret A + 0.05	0,80%	V	Livret A + 0.05	0,80%	A-1	704,	3 € 1 933,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	109C-GDV1- R.CHEVANNES CN 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 500,00 €	56 274,56 €	38	А	· v	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	309,	1 € 1 297,66 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	101-MTD0-FONTAINE ROUGE CN 41 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 654 199,00 €	2 606 316,14 €	38	А	. V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	· 35 185,	7 € 51 212,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	101-MTD0-FONTAINE ROUGE CN 41 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	460 000,00 €	453 924,85 €	48	А	V	Livret A + 0.6	1,60%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	6 127,	9 € 6 595,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	116 416,00 €	113 934,95 €	38	А	٧	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	626,	4 € 2 627,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	229 800,00 €	226 043,97 €	48	А	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 243,	4 € 4 032,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	284 065,00 €	280 313,39 €	48	Α	٧	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 784,	3 € 4 072,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	91 126,50 €	89 184,41 €	38	Α	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	490,	2 € 2 056,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 338,75 €	33 777,49 €	48	Α	٧	Livret A + (-0.2)	0,80%	٧	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	185,	3 € 602,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 556,25 €	42 981,01 €	48	А	٧	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	580,	5 € 624,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	264 792,00 €	260 015,05 €	38	Α	V	Livret A + 0.6	1,60%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 510,	0 € 5 109,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	13-EGR6-REHA ENERG.112 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 243 716,00 €	1 243 716,00 €	24	Α	V	Livret A + (-0.25)	0,50%	٧	Livret A + (-0.25)	0,50%	A-1	6 526,	5 € 46 828,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	Р	AVENANT REAMENAGT 119439	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 064 096,01 €	1 579 636,74 €	8	А	٧	Livret A + 1.2	4,30%	٧	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	44 668,	1 € 141 497,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	Р	AVENANT REAMENAGT 119440	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 370,02 €	13 149,25 €	1	А	V	Livret A + 1.2	4,30%	٧	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	256,	1 € 6 584,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	Р	64C-EPER- RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 458,99 €	15 886,89 €	16	А	٧	Livret A + 1.2	4,20%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	309,	987,79€
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	Р	64C-EPER- RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 005,37 €	163 030,44 €	16	А	٧	Livret A + 0.7	3,70%	٧	Livret A + 0.7	1,45%	A-1	2 363,	4 € 10 442,97 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	104C-CDF1-RES.ACCUEIL CN 11LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	470 165,00 €	470 165,00 €	39	А	٧	Livret A - 0,2	0,55%	٧	LIVRET A - 0,2	0,55%	A-1	2 287,	3 € 10 540,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	104C-CDF1-RES.ACCUEIL CN 11LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	92 700,00 €	92 700,00 €	49	. А	٧	Livret A - 0,2	0,55%	٧	LIVRET A - 0,2	0,55%	A-1	451,	4 € 1 615,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	103C-ROU1-LA ROUE CN 64 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 569 081,00 €	4 486 652,88 €	39	А	V	Livret A + 0,65	1,35%	V	LIVRET A + 0,65	1,35%	A-1	60 569,	1 € 88 160,05 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	103C-ROU1-LA ROUE CN 64 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	524 000,00 €	517 079,61 €	49	Α	V	Livret A + 0,65	1,35%	٧	LIVRET A + 0,65	1,35%	A-1	6 980,	7 € 7 512,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	84C-BRI6-BRICH.4E TRB CN 53 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	599 219,00 €	599 219,00 €	39	А	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1	7 108,	3 € 11 396,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	84C-BRI7-BRICH.4E TRB CN 12LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	363 301,00 €	363 301,00 €	39	А	٧	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1	4 309,	4€ 6 909,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	260 000,00€	260 000,00 €	39	А	V	Livret A - 0,2	0,55%	V	LIVRET A - 0,2	0,55%	A-1	1 257,	5 828,98 €

				v														
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	604 323,00 €	604 323,00 €	39	А	V	Livret A + 0,6	1,35%	٧	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		7 169,08 €	11 493,58 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	107-AMA1-ST AMARIN CN 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 527 360,00 €	1 527 360,00 €	39	А	٧	Livret A + 0,6	1,35%	٧	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		18 119,06 €	29 048,76 €
OFFICE AUXERROIS	2016	Р	107-AMA1-ST AMARIN CN 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 000,00 €	134 000,00 €	49	А	V	Livret A + 0,6	1,35%	٧	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		1 589,64 €	1 893,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 971 267,00 €	1 971 267,00 €	39	А	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		23 385,12 €	37 491,40 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	102-IMA5-LES IMAGES 2 CN 29 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	752 252,00 €	752 252,00 €	39	Α	٧	Livret A + 0,6	1,35%	· v	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		8 923,96 €	14 307,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	Р	GENEV.RENOV.FACADES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	377 996,00 €	377 996,00 €	14	Т	٧	Livret A + 0,3	1,05%	٧	LIVRET A + 0,3	1,05%	A-1		3 861,86 €	23 399,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	Р	18A-STE GENEV.RENOV.FACADES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 048 000,00 €	0,00€	25	А	V	Livret A - 0,25	0,50%	>	LIVRET A - 0,25	0,50%	A-1		0,00€	0,00€
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	Р	84C-ACC1-BRICH.3ETR ACCESSION 12 LGTS	CFFL	1 350 397,00 €	18 972,27 €	19	Т	٧	T4M + 0,3%	4,80%	V	T4M + 0,3%	4,80%	A-1		8,94 €	1 453,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	Р	23A-ZC21-ZC22 ST SIMEON REHA	CFFL	1 007 744,00 €	576 473,31 €	15	Т	V	EURIBOR03M + 0,35%	0,00%	٧	EURIBOR03M + 0,35%	0,00%	A-1		0,00€	60 976,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	С		CIC EST	532 750,00 €	472 815,58 €	18	Т	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	A-1	ļ	15 736,10 €	26 637,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1998	Р	RESID DE L'EPERON	CILGERE	76 224,51 €	26 483,24 €	6	Α	F,	Taux fixe à 1%	1,00%	F	Taux fixe à 1%	1,00%	A-1		264,83 €	3 196,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	С		CREDIT COOPERATIF	2 000 000,00 €	1 733 333,36 €	13	Т	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	A-1		55 550,00 €	133 333,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	С		CREDIT COOPERATIF	498 732,30 €	473 795,68 €	14	T	F	Taux fixe à 2,6 %	2,63%	F	Taux fixe à 2.6 %	2,63%	A-1		11 994,50 €	33 248,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	Р	RENOUVEL. COMPOSANTS 2015	CREDIT COOPERATIF	712 715,52 €	617 686,81 €	13	ī	F	Taux fixe à 3,1%	3,10%	F	Taux fixe à 3,1%	3,10%	A-1		18 595,93 €	47 514,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	Р	HAMEAU COTEAU II CIL	LOGEHAB (CIL)	167 693,92 €	34 488,69 €	2	А	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	ļ	1 034,66 €	11 158,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	Р	VAUBAN I EMPRT CIL	LOGEHAB (CIL)	292 702,11 €	55 650,58 €	2	Α	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	<u></u>	1 669,52 €	18 004,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	Р	VAUBAN II EMPRT CIL	LOGEHAB (CIL)	156 260,24 €	29 709,32 €	2	Α	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		891,28 €	9 611,87 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	Р	JEAN JAURES 2ø TRANCHE	LOGEHAB (CIL)	190 256,37 €	39 129,04 €	2	Α	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		1 173,87 €	12 659,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	Р	JEAN JAURES 1ø TR. CIL	LOGEHAB (CIL)	39 331,85 €	8 089,13 €	2	А	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		242,67 €	2 617,09 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	Р	HAMEAUX DU COTEAU I CIL	LOGEHAB (CIL)	45 734,71 €	9 406,04 €	2	Α	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		282,18 €	3 043,13 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	HAMEAUX DU COTEAU II CIL	LOGEHAB (CIL)	170 742,90 €	30 304,79 €	3	Α	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		909,14 €	9 804,54 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	Р	RESIDENCE JEMMAPES CIL	LOGEHAB (CIL)	211 141,89€	37 475,17 €	2	Α	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		1 124,26 €	12 124,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1996	Р	COTEAU MIGNOTTES III 30 LOGTS	LOGEHAB (CIL)	123 483,70 €	8 058,28 €	0	Α	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		241,75€	8 058,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1997	Р	MIGNOTTES IV 30 LOGTS	LOGEHAB (CIL)	233 247,00 €	27 695,65 €	2	Α	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		553,91 €	13 710,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1998	Р	LES MIGNOTTES V 20 LOGTS PLA	LOGEHAB (CIL)	152 449,02 €	26 887,28 €	3	Α	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Ta⊔x fixe à 2 %	2,00%	A-1		537,75 €	8 785,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	Р	HAMEAU DU COTEAU VI	LOGEHAB (CIL)	48 783,69 €	8 603,92 €	3	Α	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		172,08 €	2 811,38 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	Р	ACQUIS AMELIOR 8 LOGTS CITE GOURE	LOGEHAB (CIL)	33 081,44 €	7 703,65 €	3	Α	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1	<u> </u>	154,07 €	1 869,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	Р	RESID EPERON 36 LOGEMENTS	LOGEHAB (CIL)	123 331,25 €	28 719,89 €	3	Α	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		574,40 €	6 968,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	Р	ST-SIMEON 140 LOGEMENTS	LOGEHAB (CIL)	70 279,00 €	15 777,76 €	4	Α	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		236,67 €	3 856,79 €

DE L'HABITAT	HAB (CIL) 381 122,54 HAB (CIL) 7 470,00 HAB (CIL) 38 112,00 HAB (CIL) 21 960,00 HAB (CIL) 224 700,00 HAB (CIL) 86 000,00 HAB (CIL) 108 000,00 HAB (CIL) 196 800,00	€ 45 273,38 €	5 17 11 11 12	A A A	F F F	Taux fixe à 1.5 % Taux fixe à 1.5 % Taux fixe à 1.5 % Taux fixe à 1.5 %	1,50% 1,50% 1,50%	F F	Taux fixe à 1.5 % Taux fixe à 1.5 % Taux fixe à 1.5 %	1,50% 1,50% 1,50%	A-1 A-1	1 592,53 € 66,11 € 277,88 €	20 606,22 € 229,53 € 1 561,55 €
DE L'HABITAT 2001 P	EHAB (CIL) 38 112,00 EHAB (CIL) 21 960,00 EHAB (CIL) 224 700,00 EHAB (CIL) 86 000,00 EHAB (CIL) 108 000,00	€ 18 525,06 € 10 674,07 € 118 289,79 € 45 273,38 €	11 11 12	A A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F					
DE L'HABITAT OFFICE AUXERROIS DE STOULINE DESMOUIINS LOGE	EHAB (CIL) 21 960,00 EHAB (CIL) 224 700,00 EHAB (CIL) 86 000,00 EHAB (CIL) 108 000,00	€ 10 674,07 € € 118 289,79 € € 45 273,38 €	11 12	A A	F				Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	277,88 €	1 561,55 €
DE L'HABITAT OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	EHAB (CIL) 224 700,00 EHAB (CIL) 86 000,00 EHAB (CIL) 108 000,00	€ 118 289,79 € € 45 273,38 €	12	A		Taux fixe à 1.5 %	1,50%						
DE L'HABITAT 2003 P 20 LGTS LOGE OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2003 P RUE DE L'ALOUETTE 7 LGTS LOGE OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2004 P 10 logts rue Camille Desmoulins LOGE	EHAB (CIL) 86 000,00 EHAB (CIL) 108 000,00	€ 45 273,38 €		-	F		1	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	160,11 €	899,76 €
DE L'HABITAT OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT DE L'HABITAT DESMOUIINS P LGTS LOGE LOGE Desmoulins	HAB (CIL) 108 000,00	+	12		l	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	1 774,35 €	9 070,45 €
DE L'HABITAT 2004 P Desmoulins LOGE		€ 65 381,82 €		Α	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	679,10 €	3 471,56 €
	HAR (CII.) 196 800 00	1	12	А	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	980,73 €	4 231,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2004 P 32 logts Résidence Jeanna Hérold LOGE	130 800,00	€ 119 140,21 €	13	Α	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	1 787,10 €	7 711,15 €
OFFICE AUXERROIS 2004 P 1ère tranche BRICHERES LOGE	HAB (CIL) 502 700,00	€ 304 328,08 €	13	Α .	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	4 564,92 €	19 697,12 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 2004 P 112 logts Quartier Saint LOGE Siméon	HAB (CIL) 333 405,00	€ 30 114,85 €	0	Α .	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	451,61 €	30 114,85 €
OFFICE AUXERROIS 2001 P 23A-ZC16-REHA 64 LGTS LOGE	EHAB (CIL) 289 653,13	€ 65 027,56 €	4	А	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	A-1	975,41 €	15 895,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	HAB (CIL) 381 026,00	€ 381 026,00 €	24	A	F	Taux fixe à 1,25%	1,25%	F	Taux fixe à 1,25%	1,25%	A-1	4 762,83 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT 1994 P COTEAU 3E TR COT3 LOGE	HAB (CIL) 338 436,82	€ 60 068,48 €	2	А	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	1 802,06 €	19 433,97 €
OFFICE AUXERROIS 1995 P LESSEPS 45 LOGTS LOGE	EHAB (CIL) 411 612,35	€ 96 003,77 €	3	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	2 880,11 €	22 947,49 €
OFFICE AUXERROIS 1995 P H.COTEAU COT4 4ETR LOGE DE L'HABITAT	HAB (CIL) 109 763,29	€ 25 600,96 €	3	Α	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	768,03 €	6 119,33 €
OFFICE AUXERROIS 1998 P RESID DE L'EPERON VII	LOGIA 76 224,51	€ 24 141,85 €	6	Α	F	Taux fixe à 1%	1,00%	F	Taux fixe à 1%	1,00%	A-1	241,42 €	3 346,73 €
	ES DEPOTS ET 1 965 263,58 GNATIONS	€ 1 868 841,70 €	37	Α	٧	Livret A + 1.16	2,41%	٧	Livret A + 1.16	1,91%	A-1	35 694,88 €	35 208,14 €
	ES DEPOTS ET 193 121,55	€ 183 427,51 €	37	Α	٧	Livret A + 1.05	2,30%	٧	Livret A + 1.05	1,80%	A-1	3 301,70 €	3 531,45 €
	ES DEPOTS ET 359 250,00 GNATIONS	€ 349 288,23 €	37	Α	٧	Livret A + 1.04	2,29%	٧	Livret A + 1.04	1,79%	A-1	6 252,26 €	6 478,06 €
	ES DEPOTS ET 187 250,00 GNATIONS	€ 181 428,22 €	37	А	٧	Livret A + 0.6	1,85%	٧	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 449,28 €	3 678,64 €
	S DEPOTS ET 1 059 000,00 GNATIONS	€ 692 091,96 €	11	A	٧	Livret A + 0.45	3,45%	٧	Livret A + 0.45	1,20%	A-1	8 305,10 €	53 966,17 €
	ES DEPOTS ET 569 042,44 GNATIONS	€ 431 898,16 €	16	A	٧	Livret A + 1.2	2,45%	٧	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	8 422,01 €	23 261,49 €
	ES DEPOTS ET 101 594,45 GNATIONS	€ 61 310,55 €	8	Α .	V	Livret A + 1.45	2,45%	٧	Livret A + 1.45	2,20%	A-1	1 348,83 €	6 739,19 €
	S DEPOTS ET : 55 997,72 GNATIONS	€ 49 894,08 €	27	Α	V	Livret A + 0.71	1,96%	٧	Livret A + 0.71	1,46%	A-1	728,45 €	1 321,04 €
	ES DEPOTS ET 6 054 045,66	€ 5 275 881,15 €	17	А	٧	Inflation INSEE hors tabac	0,78%	V	Inflation INSEE hors tabac	1,14%	A-1	152 663,18 €	210 752,26 €
	ES DEPOTS ET 1 026 885,34	€ 936 164,86 €	34	Α	٧	Livret A + 1	2,25%	V	Livret A + 1	1,75%	A-1	16 382,89 €	20 383,71 €
	ES DEPOTS ET 281 954,46	€ 99 127,70 €	7	А	٧	Livret A + 0.52	4,94%	٧	Livret A + 0.52	1,27%	A-1	2 605,64 €	13 249,37 €
VAL DYONNE 1996 P VAULABELLE- DE	EXIA CL 457 347,05	€ 382 519,90 €	19	А	F	Taux fixe à 8,5%	8,50%	F	Taux fixe à 8,5%	8,50%	A-1	32 514,19 €	7 907,06 €
VAL D'YONNE HABITAT 1992 P AUXERRE GEROT LOGE	EHAB (CIL) 457 347,05	€ 25 499,46 €	0	А	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	765,01 €	25 499,46 €
VAL D'YONNE 1999 P AUXERRE ALSACE LOGE	EHAB (CIL) 109 763,29	€ 19 358,90 €	2	Α	F	Taux fixe à 2%	2,00%	F	Taux fixe à 2%	2,00%	A-1	387,18 €	6 325,58 €

VAL D'YONNE HABITAT	1999	Р	AUXERRE MICHELET	LOGEHAB (CIL)	27 959,15 €	4 556,68 €	2	А	F	Taux fixe à 1%	1,00%	F	Taux fixe à 1%	1,00%	A-1	45,57€	1 503,80 €
VAL D'YONNE HABITAT	2001	Р	AUXERRE PARC 2000	LOGEHAB (CIL)	53 357,16 €	14 863,65 €	4	Α	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	A-1	222,96 €	2 884,87 €
VAL D'YONNE HABITAT	1995	Р	AUXERRE PUITS DES DAMES	LOGEHAB (CIL)	246 967,41 €	57 602,30 €	3	Α	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	1 728,07 €	13 768,49 €
VAL D'YONNE HABITAT	1995	Р	AUXERRE VAULABELLE	LOGEHAB (CIL)	246 967,41 €	57 602,30 €	3	Α	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	1 728,07 €	13 768,49 €
VAL D'YONNE HABITAT	1994	Р	AUXERRE GEROT	LOGEHAB (CIL)	283 119,78 €	58 227,72 €	2	А	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	1 746,83 €	18 838,44 €
VAL D'YONNE HABITAT	1994	P	AUXERRE GEROT	LOGEHAB (CIL)	174 227,27 €	35 832,39 €	2	А	F	Taux fixe à 3%	3,00%	· F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1	1 074,97 €	11 592,87 €
TOTAL GENERAL	7.1				137 835 118,21 €	107 799 958,02 €				182			Aller State Co.			1 889 606,54 €	4 396 564,79 €

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT	D1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
A	200 971,75
В	0,00
С	6 093 021,48
D	0,00
I = A + B + C + D	6 293 993,23
П	58 327 725,00
Tr. (xx	11%
	A B C D I = A+B+C+D II

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	В1,5

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

			OUTU ETAT D	20 001.25						
						Mon	tant des red	evances rest	ant à courir	
Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	N+1	,N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
					,					

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	D1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de	au titre du contrat de	remuneration	contrat de PPP (en	Hate Te tin	Somme nette des parts Invest (2)

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	D1 5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

					TI D DOTTITED		
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subve	ntions à verser en annui	ités					
8018 Autres	s engagements						
Au profit d'	organismes publics						
Au profit d	organismes privés	(1)					
		TOTAL					

⁽¹⁾ Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) ;

L' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant résiduel de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	D1.0

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuite reçue au cours de l'exercice
8026 Redev	ance de crédit-bail rest	ant à recevoir (crédit-bail immobilier)					
8027 Subve	ntions à recevoir par ar	nuités (annuités restant à recevoir)					
8028 Autres	s engagements reçus	<u></u>					
A l'exceptio	n de ceux reçus des entre	eprises					
Engagement	s reçus des entreprises						
		TOTAL					

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	D1 7
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	D1,/

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		I.	VVESTISSEMENT		
		voir délibération	n séparée		
		FC	DNCTIONNEMENT	<u> </u>	I
		voir délibéra	ution séparée		

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention,

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	D2 1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP			Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
	(1) (1)							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

voir page(s) suivante(s)

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES IV **ENGAGEMENTS HORS BILAN** AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant	: des AP	Montant des CP			
	Pour mémoire	Total cumulé	Crédits de	Crédits de Paiement	Restes à	
	AP votée y	(toutes les	paiement	ouverts au titre	financer de .	
N° ou intitulé de l'AP	compris	délibérations y	antérieurs	de l'exercice (2)	l'exercice N+1	
	ajustement	compris pour N)	(réalisations			
	€		cumulées au			
			1/1/N) (1)			
2003-2 Coulée verte	975 330	975 330	792 636	0	182 694	
2004-4 RU Brichères	16 630 000	16 630 000	15 778 489	18 000	833 511	
2006-3 RU Rive Droite	17 000 000	17 000 000	13 863 050	385 011	2 751 939	
2006-4 RU Sainte-Geneviève	14 200 000	14 200 000	4 723 629	2 198 692	7 277 679	
2008-1 IUT Vie étudiante	6 000 000	6 000 000	3 251 108	1 900 000	848 892	
2015-1 RU Brichères / Sainte-Geneviève	228 000	228 000	58 080	138 340	31 580	
2015-2 RU Rosoirs	65 000	65 000	15 480	40 000	9 520	
2017-1 Eglise Saint Pierre	5 000 000	5 000 000	0	50 000	4950000	

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.(arrété au 3/11/2016)(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AE			Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/HN) (1)	Crédits de paiement ouverts au fitre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3

	B3 – E7	TAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION	SPECIALE
Libellé de la	recette :		
	Reste à e	mployer au 01/01/N ;	
		Recettes	
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
	1	Total recettes	
		Dépenses	
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
		Restes à employer au 31/12/N :	
		Total reste à employer au 01/01/N :	
Total Recet	tes	Total Dépenses	
		TOTAL reste à employer au 31/12/N ;	

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	T	I DU PERSONN			FEEECTI	FS POURVUS SUR	EMPLOIS
		EMP	LOIS BUDGETAIR	ES (3)	BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	significant of the						
			,				
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)	and the second second						
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	: ### -			***************************************			
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)		# 1 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	, ·				
FILIERE ANIMATION (i)							

RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINTE GENEVIEVE Aménagement de la place Degas

Etat au 05 12 2016

Désignation	Date facture	Nº facture	Exercice	Date mandatement	N° mandat	Nom fournisseur	Montant € H.T.	Montant € T.T.C.	
Levés de géomètre	29/06/2012	X120282	2012	23/07/2012	5616	Géomexpert	5 450,00	6.518.20	Mdt; 13 036,40
éclairage provisoire	25/04/2015	T21505040138	2015		i.	Eiffage	20 218,40		
sondage test	16/12/2015	2121,5,0068001311			1	Eurovia	1 497.88	1 797,46	1
diagnostic amiante dans les enrobés	15/03/2016	FA20168410	2016	30/03/2016		Diagnos'im	558,33	670,00	i
toilette chimique	28/06/2016	17116281	2016		•	Kiloutou	115,50	138,60	•
SPS	30/04/2016	243160293	2016	03/08/2016	5484	Qualiconsult	510,00	612,00	t
SPS	26/10/2016	243160757	2016	16/11/2016	5	Qualiconsult	323,00	387,60	ł .
Facture 156022 du 15 12 2015 étude place degas			2016	15/02/2016	369	GEOTEC	500,00	600,00	
Facture 4430 du 09 02 2016 abattage d'arbres place	Degas		2016	29/02/2016	576	Arbre et Espace	2 720,00	3 264,00	•
Acpte1 du 20 10 2016 lot 1 aménagt rue Cèzanne et			2016	01/12/2016	9380	Eurovia	11 860,48	14 232,58	
Acpte1 du 20 10 2016 lot 1 aménagt rue Cèzanne et			2016	01/12/2016	asst 84	Eurovia	42 883,04	51 459,65	
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cèzanne et place	Degas		2016	21/11/2016	8958	Eurovia	54 315,48	65 178,58	
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cèzanne et place			2016	21/11/2018	asst 79	Eurovia	46 779,99	56 135,99	
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cèzanne et place			2016	07/12/2016	réduct 3	Eurovia	-4 400,00	-4 400,00	
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cèzanne et place			2016	-21/11/2016	asst 80	Eurovia	1 846,69	2 216,03	
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cèzanne et place			2016	21/11/2016	asst 78	Michel	4 400,00	4 400,00	/
Acompte 1 du 10 11 2016 lot 3 rue Cèzanne et place			2016	23/11/2016	8 976	Ceschin Patrick	13 628,00		mdt:25 605,60 ·
Apte 2 du 10 11 2016 lot 3 aménagt rue Cèzanne et l	olace Degas		2016	23/11/2016	8975	Ceschin Patrick	33 270,00	39 924,00	md£60 084,00 -

^{*} réduction du mandat assaimissement n°79

Total

236 476,79

283 750,36

Etat arrêté à la somme Deux cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante euros

et trente six centimes.

0.89 PAYE **003**

R DET 2018

TALSORERIE

L'adjoint au maire,

Pascal Henriat

Fait à Auxerre, le

Char

FILIERE POLICE (j)			
EMPLOIS NON CITES (k) (5)			
TOTAL GENERAL $(b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)$			

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur fillère d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibétante : les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
FONCTION AU 01/01/N	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)	27.24					NOTE TO THE PARTY OF THE PARTY	
Agent occupant un emploi non permanent (7)							
TOTAL GENERAL							

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH: Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV: Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS: Médico-social

MT: Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM: Animation

PM : Police

OTR: Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rénumération brute annuelle).
- (4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
- 3-a : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnierd'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de mois de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus
- A : autres (préciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	-
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1 du CGCT)

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)	AIDA	ss icaunaise developpement artistique	association	644 000,00
affermage	ELRES	elres elior restauration	société par action	
affermage	SCDF	société des crématorium de France	SA	
affermage	VEOLIA Eau	société véolia eau	SA	
Délégation service public	Service compris	service compris	association	564 190,00
Délégation service public	la maison des randonneurs	la maison des randonneurs	association	35 110,00
Délégation service public	centre France evenements	centre France evenement	société par action simplifiée	396 000,00
<u>Détention d'une part du capital</u> 		voir page(s) suivante(s)		
Garantie ou cautionnement d'un				
<u>emprunt</u>				
···		voir page(s) suivante(s)		
Subventions supérieures à 75 000 € ou				
représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme 		voir page(s) suiva	inte(s)	
Autres.				
			t.	
			·	<u> </u>

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C2 DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL

Participations et créances

Libellé	
Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel	n° 4614
Crédit Immobilier de l'Yonne	n° 139274-294 (1991-1992)
Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel	Vaux cert. 31601 1 part
	cert. 56030 17 parts
	cert. 56050 7 parts
	cert. 56915 3 parts
	cert. 60242 7 parts
Coopérative Agricole et Viticole du département de l'Yonne	
Coopérative Agricole de Matériel de l'Yonne (COMAGRY)	certificat n° 659
Certificat nominatif de Panama	n° 19037
Société Anonyme Auxerroise et Tonnerroise	cert. 19 et 26
Caisse d'Epargne de Bourgogne	1520 actions à 20 euros 1 action à 16 euros

EXERCICE 2017 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUBVENTIONS SUPERIEURES A 75 000 €

Article	Fonction	Intitulé de l'association	Montant en euros	Total par associations	
65748	313	AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique - DSP Théâtre	644 000		
Sous-total					
657362	520	Centre communal d'action sociale d'Auxerre	1 340 000		
657362	63	Centre communal d'action sociale d'Auxerre (Fonds d'Action Conjoncturelle)	7 000		
		Sous-total		1 347 000	
65748	90	Centre France Evènements - DSP Auxerrexpo	396 000		
		Sous-total		396 000	
657351	025	Communauté de l'auxerrois (participation au service des navettes)	196 000		
-		Sous-total		196 000	
65748	421	Les Gulli'verts	98 000		
		Sous-total		98 000	
65748	33	Maison des Jeunes et de la Culture d'Auxerre - MJC St Pierre	83 600		
		Sous-total		83 600	
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) "Les Loupiots"	110 000		
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Crèche familiale mutualiste de l'auxerrois	200 000		
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Relais Dauphin	36 500		
Sous-total					
65748	90	Mission Locale	47 485		
65748	90	Mission Locale -maison de la jeunesse	37 920		
Sous-total					
204172	72	OAH Plan de relance du logement social (dette)	97 985		

Article	Fonction	Intitulé de l'association	Montant en euros	Total par associations	
Sous-total					
65748	40	Office municipal des sports	216 600		
65748	40	Office Municipal des Sports - fonctionnement	30 800		
Sous-total Sous-total					
65748	64	Ribambelle	78 000		
20421	64	Ribambelle (lit avec matelas + casiers vestiaires enfants)	2 300		
Sous-total Sous-total					
65748	311	Service compris - DSP SILEX	564 190		
······································		Sous-total		564 190	
65748	40	Stade auxerrois - club omnisports	145 750		
65748	40	Stade auxerrois (tournois des "15 ans")	600		
65748	40	Stade auxerrois omnisports (Opération stade Maximômes)	366		
65748	40	Stade auxerrois tennis (Tournoi féminin Open Gaz de france)	1 000		
		Sous-total		147 716	

SUBVENTIONS EXERCICE 2017 DELEGATION SERVICE PUBLIC

Article	Fonction	Intitulé de l'association	Montant en euros
65748	313	AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique - DSP Théâtre	644 000
65748	90	Centre France Evènements - DSP Auxerrexpo	396 000
65748	40	Maison des randonneurs - DSP	35 110
65748	311	Service compris - DSP SILEX	564 190

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

MONQUEED INDITERED IN COMMON OF BETTER EDUCATION						
DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT			
Etablissements publics de coopération intercommunale						
comunauté d'agglomération de l'Auxerrois						
Autres organismes de regroupement		Ne KANGARA				
siteua						
syndicat énergie auxerrois		cotisation				
syndicat d'étude pour le canal du nivernais		cotisation				

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie	Intitulé / objet de			Nature de l'activité	TVA
d'établissement	l'établissement	Date de création	N° et date délibération	(SPIC/SPA)	(oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées: – soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	. N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		//	//			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	·			

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB		voir de	libération séparée			
CFE						
TOTAL						

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

⁽²⁾ Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Pour revenir à la délibération, cliquez ici

Budget Crématorium

REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET	Crématorium	
	POSTE COMPTABLE DE :	
	SERVICE PUBLIC LOCAL	
	M 4 (1)	

Année 2017

Budget Primitif

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
- (2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe

		≖,
I - INFORMATIONS GENERALES	I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

 '- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

 '- budgétaires (délibération n°...... du).
 (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

 sans reprise des résultats de l'exercice N-1

 avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif

 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPL	Ω T	ፐልገ	ΓIC	N

	EAFL	TIATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	30 000,00	30 000,00
	+	+	+
R E P S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	30 000,00	30 000,00
_	INVEST	ISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 000,00	3 000,00
	+	+	+
\mathbf{R}	RESTES A REALISER (R.A.R) DE	0,00	0,00

	=	=	=
Γ	REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
o S R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
E P	L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00

TOTAL DE LA SECTION		
D'INVESTISSEMENT (3)	3 000,00	3 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	33 000,00	33 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	18 200,00	0,00	26 127,00	26 127,00	26 127,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	18 200,00	0,00	26 127,00	26 127,00	26 127,00
66	Charges financières	985,10	0,00	873,00	873,00	873,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	19 185,10	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	10 814,90		3 000,00	3 000,00	3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	10 814,90		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE (OU ANTICIPE (2)	
MOTAL DEC DEPRINCES DESCRIPTION OF A	ION CHARLE PER	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITAT	ION CUMULEES	50 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30,000,00
T	Total des recettes de gestion des services	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	l Total des recettes réelles d'exploitation	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Opérat°ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

R 002 RESULTAT REPORT	E OU ANTICIPE (2)	0,00
	= .	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOIT.	ATION CUMULEES	30 000,00

Pour information:

1	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
	AU PROFIT DE LA SECTION
	D'INVESTISSEMENT (8)
ı	` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` `

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du 3 000,00 capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	7 814,90	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 814,90	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des dépenses financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total de	es dépenses réclles d'investissement	10 814,90	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4) otal des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00		
·	TOTAL	10 814.90	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00

D001 SOLDE D	EXECUTION NEGATI	F REPORTE OU AN	TICIPE (1)	0,00

3 000,00 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
				0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36,	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00
021 040	Virement de la section d'exploitation (4) Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10.814,90	-	3 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	fotal des recettes d'ordre d'investissement	10 814,90		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	10 814,90	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00

The state of the s		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

3 000,00

0,00

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle créé, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10:
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 127,00		26 127,00
66	Charges financières	873,00	0,00	873,00
023	Virement à la section d'investissement		3 000,00	3 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	27 000,00	3 000,00	30 000,00

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-		
ſ	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	30 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
	Dépenses d'investissement –Total	3 000,00	0,00	3 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	==
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M49:

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

- RECETTES - (du présent hudget + restes à réaliser)

	Z – RECETTES - (du pr	esent budget + restes a rea	iiser)	
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00		30 000,00
	Recettes d'exploitation – Total	30 000,00	0,00	30 000,00
				+
		R 002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,00
				=
	TOTAL	DES RECETTES D'EXPLOIT	ATION CUMULEES	30 000,00
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
021	Virement de la section d'exploitation		3 000,00	3 000,00

]	Recettes d'investissement -	Total		0,00	3 000,00		3 000,00
						+	
		R 001 SOLD	E D'EXECUTION POSITIF	REPORTE	OU ANTICIPE		0,00
<u></u>						+	
			AFFECTAT	TION AUX	COMPTES 106		0,00
						=	
		TOTAL	DES RECETTES D' INVES	FISSEMEN	T CUMULEES		3 000,00

3 000,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

⁽⁶⁾ Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	18 200,00	26 127,00	26 127,00	
6064 617	Fournitures administratives Études & recherches	5 000,00 10 000,00	22 927,00 0,00	22 927,00 0,00	
63512	Taxes foncières	3 200,00	3 200,00	3 200,00	
012	Charges de personnel et frais assimílés	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) 012+014+65)	18 200,00	26 127,00	26 127,00	
66	Charges financières (b) (8)	985,10	873,00	873,00	
66111 66112	intérêts réglés à l'échéance	996,00 -10,90		884,00 -11,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00		0,00	
68.	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00	
		0,00	0.00	0.00	
022 TOTAL	Dépenses imprévues (f) DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	19 185,10	 	27 000,00	
IOIAL	TOTAL DEL ENGLIS REEDLES - 2 TOTE (4 CT	1,100,10			
023	Virement à la section d'investissement	10 814,90	3 000,00	3 000,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0;00	
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA DN D'INVESTISSEMENT	10 814,90	3 000,00	3 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE	10 814,90	3 000,00	3 000,00	
	OTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE ERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	30 000,00	30 000,00	4	
		RESTES .	A REALISER N-1 (13)	+ 0,00	
y	D.000	DECLI TAT DEDORT	CE OILANTICIDE (12)	+	
	D 002	RESULTAT REPORT	TE OU ANTICIPE (13)	= 0,00	
	TOTAL DES D	EPENSES D'EXPLOI	TATION CUMULEES	30 000,00	
Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)					
	Montant des ICNE de l'exercie		9	en e	
	-Montant des ICNE de l'exercice N	-1 9	0	enting to the second of the se	
1	= Différence ICNE N - ICNE N	-1			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

III – VOTE DU BUDGET	Ш
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art(1)	(1)		0,00	0,00
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
	1 roddito sodio de la rioentre (e)			
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	30 000,00	30 000,00
757	Redevances versées fermiers	30 000,00	30 000,00	30,000,00
1	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES +73+74+75+013	30 000,00	30 000,00	30 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
70	Trouble (c)			
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
ТО	TAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	30 000,00	30 000,00	30 000,00
		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	9,00	3,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	DES RECETTES D'EXPLOITATION DE RCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	20,000,00	20,000,00	30 000,0
LEXE	NCTCE (total des operations reches et a service)	30 000,00	30 000,00	+
		RESTES A	REALISER N-1 (10)	0,0
	R 0	02 RESULTAT REPORT	E OU ANTICIPE (10)	0,0
	TOTAL DES	RECETTES D'EXPLOIT	TATION CUMULEES	30 000,0

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT- DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/	Libellé	Pod and and add and	Propositions	Vote
art(1)	(1)	Budget précédent	nouvelles (3)	(4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 814,90	0,00	0,00
2188	Autres	7 814,90	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 814,90	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00	3 000,00
1641	Emprunts en euro	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
020	Total des dépenses financières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
451	Opérat pour compte de tiers n° (1 ligne par op.)			a salawa a salawa sa
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 814,90	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7). (8)	0,00	0,00	. 0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
F		1		
	AL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE ERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 814,90	3 000.00	3 000,00
<u> </u>		1 10 014,50	3 000,00	+

		a second control of the second control of th	+
		RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+
D 00	01 SOLDE D'EXECUTION	NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			= . ,
	TOTAL DES DEPE	NSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote l.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 = RE 042

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

⁽⁹⁾ Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
452	Opé pour compte de tiers n° (1ligne par opé) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00		<u> </u>
021	Virement de la section d'exploitation	10 814,90		
040	Opérat° ordre transfert, entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TO	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	10 814,90	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	10 814,90	3 000,00	3 000,00
	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	10 814,90	3 000,00	
		RESTES	A REALISER N-1 (9	+ 0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUT	ON POSITIF REPOR	TE OU AINTICIPE (9	= 0,00

3 000,00 TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

⁽⁸⁾ Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1): LIBELLE:

(2)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00 a	0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
eren die eine	DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	DETAIL DES CE		F	Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Intérêts	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du trésor						
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
5192 Avances de trésorerie						
			<u> </u>			
51931 Lignes de trésorerie		Voir p	age (s) suivante (s)			
			8- (-) ()			
•••						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt				100		
 5194 Billets de trésorerie					and the second	
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)			<u>L</u>	<u> </u>	L	L

⁽¹⁾ Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

		L DEG GREDITO			ooursements 2016	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	mum autorisé lirages 2016		Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/2017
5191 Avances du trésor						The Control of the Co
5192 Avances de trésorerie				777		-7.7
51931 Lignes de trésorerie					3.75 AV	
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		(4)(1)(1)(1)(1)(1)(1)(1)(1)(1)(1)(1)(1)(1)			A September 1	
5194 Billets de trésorerie			59		MINISTER BUILDINGS OF THE	The state of the s
5198 Autres crédits de trésorerie		Bern (B)		Secretary of the second	- 10 miles	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

⁽¹⁾ Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	****

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

			****	- KEFAKIIII			t Dettes à l'o				····			
Nature			Date		******	1			initial					
(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organism e prêteur ou chef de file	Date de	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros		agreement of the second of the	73019	Market Market		Voir page	(s) suivante	(s)		Albert	1000,020			CONTROL OF THE PROPERTY OF THE
 1643 Emprunts en devises (hors zone €) 								70 (1999)				198	=	(62) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)								Š.		- 513				11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)							ON A							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total) 1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		Share of					The state of the s	100 pp. 100 pp						
1678 Autres emprunts et dettes (total)	- Call 5													189
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		-1	2757								7.2	diameter.	22	

1681 Autres emprunts (total)	76	Algeria.	(PE) (Sec.)		-				
 1682 Bons à moyen terme négociables (total)								344	
1687 Autres dettes (total)		2,5275					** 		
Total général									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

			A1.2 - RE	PARTITION	PAR NATUR	RE DE DE	ETTE (hors	s 16449 (et 166)					
						Emprunts	et dettes à l'oriç	gine du contra	at					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de			Date			Type de		Taux	initial		Périodicité des	Profil d'	Possibilité de	
contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	l	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	remboursements (6)	amortissement (7)	remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)									-33					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					60 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					60 000,00							-		
200502	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	60 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,74	3,79	EUR	т	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)									100					
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)	ECKNONIA STATE													
1681 Autres emprunts (total)													-48/48/2	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)	At anythind was													
1687 Autres dettes (total)														
Total général					60 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

					Emp	runts et dette	es au 31/12/N	Ī				
•			Catégorie			,	Faux d'intér			Annuités d	e l'exercice	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N		Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros (Total)	655							100				
1643 Emprunts en devises (Total)												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)			Voir pa	ge (s) suivant	e (s)			Jack				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					1							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total) 1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)						(4)		34				
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total) 1681 Autres emprunts (Total)	14							35				
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)	ž .											
Total général		0,00)	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance " (intérêts décaissés) et intérêts deventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Γ		ALZ-REFAR	THION FAIL	NATORE		nts et dettes au 01/01	et 166) (suite) /2017				
Nature			Catégorie d'emprunt			· · · · · ·	Taux d'intérê	et	·	Annuité de l'exercice		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				24 750,00					3 000,00	883,57		79,08
1641 Emprunts en euros (total)				24 750,00	*****				3 000,00	883,57		79,09
200502	N		A-1	24 750,00	8,15	F	Taux fixe à 3.74 %	3,79	3 000,00	883,57		79,09
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)			Section 1									
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					and the							
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)								100				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)							10.00					
Total général		0,00		24 750,00					3 000,00	883,57	0,00	79,09

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture; il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

- (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) || s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE SRUCTURE DE TAUX	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêtsà payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)						Voir	page (s) sui	vante (s)	ı					
TOTALA		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL A Barrière simple (B)		0,00	0,00						,			,		
Barriere simple (b)														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange ('C)									-					
TOTAL C		0,00	0,00						0,00		- 1	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)								100						
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 ('E)														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
						†								
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00					<u> </u>	0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indice inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices /3 : Ecart indice zone euro
- /4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros /6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						O LIVII INDIVITO I								
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)	V-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-													
Option d'échange (C)						1								
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur iusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)			<u> </u>											
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)						Contract Contract								
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL								111111111111111111111111111111111111111						

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'Indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
- 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: écarts d'indices hors zone euro / 6: autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices so	ous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
Struc	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices				
(A) Taux fixe simple. Taux	Nombre de produits									
variable simple. Echange de taux	% de l'encours									
fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux	Montant en euros									
(B) Barrière simple. Pas d'effet de	Nombre de produits									
	% de l'encours		<u> </u>	•	·					
levier	Montant en euros	Voir page (s) suivante (s)								
	Nombre de produits			. •						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours									
	Montant en euros			<u> </u>			-			
(D) Multiplicateur jusqu'à 3;	Nombre de produits			-			50-18 E			
Multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	,								
Wuttiplicated jusqu'a 5 cape	Montant en euros					 	**			
	Nombre de produits									
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
	Montant en euros									
	Nombre de produits									
(F) Autres types de structure	% de l'encours									
	Montant en euros		L		l i	l	L <u> </u>			

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE	A1.4
LA REPARTITION DE L'ENCOURS	

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices	· ·	est un indice hors		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	Nombre de produits	1					
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00%					
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	24 750 €	: .				rajiiii la
-	Nombre de produits						100
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						100
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						A Section Control of the Control of
	Montant en euros					,	September 1
	Nombre de produits						194.20 194.20
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits		positive protection and		(Vestivata) (S		
(F) Autres types de structures	% de l'encours	State Print Control	. 00804000000059010119128046000010114		and the second second		
	Montant en euros			्राम्स व			

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Ī T	Em	prunt couve	ert	Instrument de couverture									
Instrucments de couverture	Référence				Type	Nature de la	Notionnel			Périodicité	. !	Primes év	entuelles
(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	da	Capital restant dû au 01/01/N		Organisme co-contractant	de	couverture	de l'instrumen t de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
 Taux variable (total)		0,00				l ge (s) suivante	(s)				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)		0,00		<i>y</i> .			·	<u> </u>	300		0,00	0,00	0,00
 Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

				A1.0 DI	-1/42 020	OI LIVATION	22 3331	(1011-11)									
	E	Emprunt couvert		Instrument de couverture													
Instruments de couverture	Référence de	Capital restant			Type de	Nature de la Notionnel de Da	ype de Nature de la I	Notionnel de Date de	Notionnel de Date de	Date de	le Date de	Notionnel de Date de	Data da Sa	Périodicité de	Montant des	Primes év	ventuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	dû au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	couverture (3)	couverture (change ou taux)	l'instrument de couverture	début du contrat	Date de fin du contrat	règlement des intérêts (4)	commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option				
Taux fixe (total)																	
Taux variable																	
simple (total)																	
Taux complexe								3									
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00				

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap , d'une option (cap , floor , tunnel , swaption).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

		T	i
ſſ	IV - ANNEXES	IV	1
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5	1
Н	EDENIEN (10 De BERIK) EXIX 22 2002		4

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

			ALS-DETAIL	C DES OF ERCT	TONS DE COC				<u> </u>
					Effet de l'inst	rument de couver	ture		
Instruments de couverture (pour		Taur	x payé	Taux	eçu (7)	Charges et Pro depuis l'origi	duits constatés ne du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	
chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	ndex Niveau de taux Char		Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
 Taux variable (total)						0,00	0,00	W SHOW	
 Taux complexe (total)		7	Voir page (s) sui	vante (s)	0,00	0,00		
 Total						0,00	0,00		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap..

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	erture Référence de		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)			
	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture			
Taux fixe (total)												
Taux variable simple (total)												
Taux complexe (total) (2)												
Total						0,00	0,00)				

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A 1.6

A 1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dette restante
	Ī		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.6

A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE	DO	
	A L ORIGINE (2)	L'EXERCICE	L'EXERCICE	INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

СНО	Délibération du		
Biens de faible valeur Seuil unitaire en decà duquel les immobi	lisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (a	article R 2321-1 du CGCT) 609,80 €	126 du 24 mai 1996 23 du 31 janvier 1997 195 du 24 octobre 2006
Procédure d'amortissement (linéaire,dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		•	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

715.1 21	77.1 10.00 1 100	7 1 2010110 2	I DEI RECEIT.			
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROV	ISIONS ET DI	EPRECIATION	IS BUDGETAIRI	ES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
				·		
TOTAL BUDGETAIRES				<u> </u>		
PROVIS	IONS ET DEP	RECIATIONS	SEMI-BUDGETA	AIRES		
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						<u> </u>

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
				<u> </u>		

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1) Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES = A+B	3 000,00 I	3 000,00
16 Empi	runts et dettes assimilées (A)	3 000,00	3 000,00
1641	Emprunts en euro	3 000,000	3 000,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
020	dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A4.2
Ì	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		3 000,00 III	3 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressource	es propres internes de l'année (b) (3)	3 000,00	3 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000,00	3 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 000,00
Ressources propres disponibles	3 000,00
Solde	0,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	
SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION	A5.1.1
D'EXPLOITATION	

(1) ... (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

	DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
011	Charges à caractère général	26 127,00	
6064	Fournitures administratives	22 927,00	
63512	Taxes foncières	3 200,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	873,00	
66111	intérêts réglés à l'échéance	884,00	
66112	ione	-11,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat° (4)	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
	Total des dépenses réelles	27 000,00	
042	Opérat ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	3 000,00	
	Total des dépenses d'ordre	3 000,00	
	D002 (5)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	30 000,00	

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
757	Redevances versées fermiers	30 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
	Total des recettes réelles	30 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	30 000,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétairs ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION	A5.1.2
D'INVESTISSEMENT	

(1) ... (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00		
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00		
Opératio	Ins d'équipement n°(I ligne par opération)	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00		
1641	Emprunts en euro	3 000,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00		
26	Participat°, et créances rattachées	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00		
020	Dépenses imprévues	0,00		
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00		
	Total des dépenses réelles	3 000,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
	Total des dépenses d'ordre	0,00		
	D001 (4)	0,00		
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 000,00		

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
13	Subventions d'investissement	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		
23	Immobilisations en cours	. 0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
106	Réserves	0,00		
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00		
26	Participato et créances rattachées	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00		
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00		
	Total des recettes réelles	0,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
021	Virement de la section d'exploitation	3 000,00		
	Total des recettes d'ordre	3 000,00		
	R001 (4)	0,00		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 000,00		

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ... (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

	DEPENSES			
Article (2)	Montant (3)			
011	Charges à caractère général	26 127,00		
6064	Fournitures administratives	22 927,00		
63512	Taxes foncières	3 200,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00		
66	Charges financières	873,00		
66111	intérêts réglés à l'échéance	884,00		
66112	icne	-11,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00		
	Total des dépenses réelles	27 000,00		
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
023	Virement à la section d'investissement	3 000,00		
	Total des dépenses d'ordre	3 000,00		
	D002 (5)	0,00		
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	30 000,00		

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)			
013	Atténuations de charges	0,00			
70	Ventes de produits fabriqués,	0,00			
74	Subventions d'exploitation	0,00			
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00			
757	Redevances versées fermiers	30 000,00			
76	Produits financiers	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00			
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00			
	Total des recettes réelles	30 000,00			
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00			
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			
	Total des recettes d'ordre	0,00			
	R002 (5)	0,00			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	30 000,00			

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétairs ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(1) ... (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)			
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00			
Opération	ns d'équipement n°(1 ligne par opération)	0,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			
13.	Subventions d'investissement	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00			
1641	Emprunts en euro	3 000,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00			
26	Participation et créances rattachées	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00			
020	Dépenses imprévues	0,00			
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00			
	Total des dépenses réelles	3 000,00			
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,0			
041	Opérations patrimoniales	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	0,0			
	D001 (4)	0,0			
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 000,0			

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES						
Article (2)	Libelle (2) Monta					
13	Subventions d'investissement	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles	0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00				
23	Immobilisations en cours	0,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00				
106	Réserves	0,00				
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00				
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00				
27	Autres immobilisations financières	0,00				
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00				
	Total des recettes réelles	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
041	Opérations patrimoniales	0,00				
021	Virement de la section d'exploitation	3 000,00				
	Total des recettes d'ordre	3 000,00				
	R001 (4)	0,00				
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 000,00				

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				<u> </u>	 	:	ļ
	! !				1		
			,				

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = 1 - (II+III).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	117

N° opération :	Intitulé de l'opération	on:	Date de la délibérat	ion :/ <u>/</u>
	Pour mémoire	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits	Total (4)
	réalisations		yotés	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
1				
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
1				
				L

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	D1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du	d'amouticeament de l'Esmanunt I prêteur en l		Montant		Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de	Indices ou devises pouvant	Annuité ga cours de l	'exercice					
bénéficiaire	1	orunt (1)	l'emprunt garanti	chef de file	initial	au 01/01/N	résiduelle	ments (2)	Taux (3)	Index (4)	Tx actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	l'emprunt (7)	modifier l'emprunt	en intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Année	Profil								196au 1964		S. Jaga						
(,,,) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)									To the second									
(,,,) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social		Section 1999	paragraphy and the second seco	Plant Comment of the			inger (1887)	The second secon		388 388 380	Constitution of the Consti		AND STATE OF THE S	Sec. 1				
() TOTAL GENERAL																		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);
- (5) Taux annuel, tous frais compris;
- (6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	D1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B 1:2 CAECCE DO MITTO D EL CE	22.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2				
Calcul du ratio		Valeur en euros			
de l'article L.2252-1 du CGCT					
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A				
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1	В				
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С				
Provisions pour garanties d'emprunts	D				
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C + D	0			
Recettes réelles de fonctionnement	п	30000			

	0%
	Užnii
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3) 1/11	0,0

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

					Montant des redevances restant à courir							
Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)		

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier (2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	2

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du co	sign	année de nature du ontrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	 Montant de la rémunération du cocontractant	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	D1.0

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subvent	ions à verser en annuités						
8018 Autres e	ngagements donnés						
	ganismes publics						
Au profit d'ors	ganismes privés	(1)					
.,,							_
TOTAL							

⁽¹⁾ Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
	ions à recevoir par annuités (a						
8028 Autres e	engagements reçus						
	de ceux reçus des entreprises						
		·					
Engagements	reçus des entreprises						
2.7845							
	TOTA	AL					

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP			Montant des CP	
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	D2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AE			Montant des CP	
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CI.I – EIAI	DUPERSON	NEL AU 01/01/	1.4	L harredown	S POURVUS SUR	EMDLOYS
		EMPL	OIS BUDGETAIL		B .	S POURVUS SUR ETAIRES EN ET	
GRADES OU EMPLOIS (1)		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>
FILIERE SOCIALE (d)							
	7					·	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							<u></u>
FILIERE POLICE (j)							
	l	1		1	1	1	1

				1	i '	1	l #
					1		
·							
EMPLOIS-NON CITES (k) (5)							
						İ	
		•	·				
·		1					
	1	<u> </u>		<u> </u>		 	=
TOTAL GENERAL $(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)$			1			<u> </u>	L
TOTAL GENERAL (2 . 5 . c . c . s . s . s . s . s . s . s . s	<u> </u>						

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temp plem annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

			REMUNER	RATION (3)		CONTRAT
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						· ·
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL					l a	

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV: Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS: Médico-social MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT: Culturel ANIM: Animation

PM : Police

OTR: Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rénumération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnierd'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des gronpements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de mois de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou
- à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE	C1.2
RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN	C2
ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à					
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	
Délégation de service public					
Garantie ou cautionnement d'un emprunt 					
Autres.					

^{1 1 1} Hoter de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les BPCI, syndicat etc... et aurres neux publics designes par la commune ou l'établissement de

rattachement
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3
LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
				<u> </u>	<u> </u>	<u></u>

Budget Assainissement

REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET	ASSAINISSEMENT
	POSTE COMPTABLE DE :
	SERVICE PUBLIC LOCAL
	M 4 (1)

Année 2017

Budget Primitif

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
- (2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense «opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi budgétaires.
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 '- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- '- budgétaires (délibération n°....du).
 (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

sans reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPL	TIO.	AT1	M	N

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 439 000,00	1 439 000,00
	+	+	+
R E P c	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O S R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 439 000,00	1 439 000,00

INVESTISSEMENT

	1117 120 1	199EMENT					
		DEPENSES DE LA	RECETTES DE LA				
		SECTION	SECTION				
		D' INVESTISSEMENT	D' INVESTISSEMENT				
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)						
О	VOTES AU TITRE DU PRESENT	1.055.056.00	1 955 076 00				
T	BUDGET (y compris les comptes 1064 et	1 855 976,00	1 855 976,00				
E	1068)						
1	+	+	. +				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00				
T	REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)				
<u> </u>							

TOTAL DE LA SECTION		
D'INVESTISSEMENT (3)	1 855 976,00	1 855 976,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 294 976,00	3 294 976,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à service fait at 3 1 december up 1 exercise precedent. In receives, in again as received contains a higher passes and in three au 31/12 de l'exercise précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice

précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
0.1.1		12 900,00	0.00	62 900,00	62 900,00	62 900,00
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés	270 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
T	Cotal des dépenses de gestion des services	282 900,00	0,00	262 900,00	262 900,00	262 900,00
66	Charges financières	38 663,00	0,00	38 424,00	38 424,00	38 424,00
,	Total des dépenses réelles d'exploitation	321 563,00	0,00	301 324,00	301 324,00	301 324,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	196 437,00		337 676,00	337 676,00	337 676,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	996 437,00		1 137 676,00	1 137 676,00	1 137 676,00
	TOTAL	1 318 000,00	0.00	1 439 000,00	1 439 000,00	1 439 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 439 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 178 000,00	0,00	1 299 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
T	otal des recettes de gestion des services	1 178 000,00	0,00	1 299 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
,	Total des recettes réelles d'exploitation	1 178 000,00	0,00	1 299 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
042	Opérat°ordre transfert entre sections (6)	140 000,00		140 000,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	140 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
	TOTAL	1 318 000,00	0,00	1 439 000,00	1 439 000,00	1 439 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 439 000,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE	ı
AU PROFIT DE LA SECTION	
D'INVESTISSEMENT (8)	l
	L

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49
- $(6)\ DE\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RE\ 042\ ;\ RI\ 040 = DE\ 042\ ;\ DI\ 041 = RI\ 041\ ;\ DE\ 043 = RE\ 043.$
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	970 000,00			1 252 855,00	1 252 855,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000 000,00	0,00	1 252 855,00	1 252 855,00	1 252 855,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 701 345,00	0,00	304 821,00	304 821,00	304 821,00
	Total des dépenses financières	3 701 345,00	0,00	304 821,00	304 821,00	304 821,00
451	Total des opérations pour compte de tiers (6)	220 000,00	0,00	. 158 300,00	158 300,00	158 300,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	4 921 345,00	0,00	1 715 976,00	1 715 976,00	1 715 976,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	140 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des dépenses d'ordre d'investissement	140 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
	TOTAL	5 061 345,00	0,00	1 855 976,00	1 855 976,00	1 855 976,00
15						+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 855 976,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		MECEATI	79 D. HAAF91199F	TILLI I		
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 694 908,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des recettes d'équipement	3 844 908,00	0,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
452	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	220 000,00	0,00	158 300,00	158 300,00	158 300,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	4 064 908,00	0,00	718 300,00	718 300,00	718 300,00
		I .				
021	Virement de la section d'exploitation (4)	196 437,00		337 676,00	337 676,00	337 676,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	996 437,00		1 137 676,00	1 137 676,00	1 137 676,00
	TOTAL	5 061 345,00	0,00	1 855 976,00	1 855 976,00	1 855 976,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 855 976,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

997 676,00

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

 $^{(4) \} DE \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RE \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DE \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DE \ 043 = RE \ 043.$

⁽⁵⁾ A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle créé, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

⁽⁷⁾ Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

⁽⁸⁾ Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
0.1.1		(2,000,00		(2,000,00
011	Charges à caractère général	62 900,00		62 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00		200 000,00
66	Charges financières	38 424,00	0,00	38 424,00
68	Dot aux amort, aux dépréciations et aux prov.	0,00	800 000,00	800 000,00
023	Virement à la section d'investissement		337 676,00	337 676,00
	Dépenses d'exploitation – Total	301 324,00	1 137 676,00	1 439 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 439 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
12	Subventions d'investissement	0.00	140 000.00	140 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	304 821,00		304 821,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 252 855,00	0,00	1 252 855,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	158 300,00	0,00	158 300,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 715 976,00	140 000,00	1 855 976,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 855 976,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations Produits exceptionnels	1 299 000,00		1 299 000,00 140 000,00
//	Recettes d'exploitation – Total	1 299 000,00		

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 439 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	0.1	440,000,00	0.00	440 000,00
13	Subventions d'investissement	440 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00	120 000,00
28	Amortissement des immobilisations		800 000,00	800 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	158 300,00	0,00	158 300,00
021	Virement de la section d'exploitation	40.5	337 676,00	337 676,00
	Recettes d'investissement – Total	718 300,00	1 137 676,00	1 855 976,00

R 001 SOLI	DE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		+	
	AFFECTATION AUX COMPTES 106		0,00
		=	
TOTA	L DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 855 9	76,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

⁽⁶⁾ Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

ı,		
	III – VOTE DU BUDGET	III
	SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 900,00	62 900,00	62 900,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes & recherches	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	900,00	900,00	900,00
6281	Concours divers (cotisato)	0,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	270 000,00	200 000,00	200 000,00
6215	Pers. affec collect. rattach.	270 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) 012+014+65)	282 900,00	262 900,00	262 900,00
66	Charges financières (b) (8)	38 663,00	38 424,00	38 424,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	43 981,00	37 743,00	37 743,00
66112	ICNE	-5 318,00	681,00	681,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e)(10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL	DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	321 563,00	301 324,00	301 324,00
023	Virement à la section d'investissement	196 437,00	337 676,00	337 676,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	800 000,00	800 000,00	800 000,00
6811	Dota. Amortis, sur immob.	800 000,00	800 000,00	800 000,00
1	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA ON D'INVESTISSEMENT	996 437,00	1 137 676,00	1 137 676,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE	996 437,00	1 137 676,00	1 137 676,00
тс	OTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE		T	
	ERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 318 000,00	1 439 000,00	1 439 000,00
		RESTES A	REALISER N-1 (13)	+ 0,00
				+
	D 002	RESULTAT REPORTE	OU ANTICIPE (13)	0,00
	TOTAL DECD	EPENSES D'EXPLOIT.	ATION CUMULEES	1 439 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	9145
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	8464
= Différence ICNE N - ICNE N-1	681.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 178 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
70611 7068	redevance d'assainissement col Autres prestations de services	1 178 000,00 0,00	1 269 000,00 30 000,00	1 269 000,00 30 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
				0.00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	L = RECETTES DE GESTION DES SERVICES +73+74+75+013	1 178 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
70	Troubles Imalicios (b)	0,00	3,00	
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
ТО	TAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 178 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	140 000,00	140 000,00	140 000,00
777	Quote part subvent° d'investi	140 000,00	140 000,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	140 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAI	L DES RECETTES D'EXPLOITATION DE			
L'EXE	RCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 318 000,00	1 439 000,00	1 439 000,00
		RESTES A	REALISER N-1 (10)	0,00
	R 00)2 RESULTAT REPORTI	E OU ANTICIPE (10)	0,00
	TOTAL DES	RECETTES D'EXPLOIT	ATION CUMULEES	1 439 000,0

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT- DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)		
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	970 000,00	1 252 855,00	1 252 855,00		
2315	Installato	970 000,00	1 252 855,00	1 252 855,00		
2313	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0.00	0,00		
			1 252 055 00	1 252 955 00		
10	Total des dépenses d'équipement	1 000 000,00	1 252 855,00	1 252 855,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 701 345,00	304 821,00	304 821,00		
1641	Emprunts en euro	363 845,00	299 151,00	299 151,00		
16449	Opérat°affirtes à opt°de tirage	1 987 500,00	0,00	0,00		
166	Refinancement de dette	1 350 000,00	0,00	0,00		
1681	Autres emprunts	0,00	5 670,00	5 670,00		
18	Comptes de liaison : affectao (BA, régie)	0,00	0,00	0,00		
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
020	Total des dépenses financières	3 701 345,00	304 821,00	304 821,00		
451	Opérat. pour compte de tiers n° (1 ligne par op.)					
45	Opérations pour compte de tiers	220 000,00	158 300,00	158 300,00		
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	220 000,00	158 300,00	158 300,00		
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 921 345,00	1 715 976,00	1 715 976,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
139111	Agence de l'eau	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
	TAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE					
L'EX	ERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 061 345,00	1 855 976,00	1 855 976,00		
		DECTE:	DEALICED N. 1 (10)	+ 0,00		
		RESTES A	REALISER N-1 (10)	+		
	D 001 SOLDE D'EXECUTIO	N NEGATIF REPORT	E OU ANTICIPE (10)	0,00		
			OF ALL CHILLY IN THE	1 855 976,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 = RE 042
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	В 2

13111	Subventions d'investissement	1	1	(4)
		150 000,00	440 000,00	440 000,00
	Agence de l'eau	150 000,00	440 000,00	440 000,00
10 1	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 694 908,00	120 000,00	120 000,00
	Emprunts en euro	357 408,00	120 000,00	120 000,00
	Opérat°affrtes à opt°de tirage	1 987 500,00	0,00	0,00
	Refinancement de dette	1 350 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 844 908,00	560 000,00	560 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
l	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
452	Opé pour compte de tiers n° (1ligne par opé) (5)			
45	Opérations pour compte de tiers	220 000,00	158 300,00	158 300,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 064 908,00	718 300,00	718 300,00
021	Virement de la section d'exploitation	196 437,00	337 676,00	337 676,00
040	Opérat° ordre transfert, entre sections (6) (7)	800 000,00	800 000,00	800 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	800,000,00	800 000,00	800,000,00
TOT	AL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	996 437,00	1 137 676,00	1 137 676,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	996 437,00	1 137 676,00	1 137 676,00
тот	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE			
L'E	XERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	5 061 345,00	1 855 976,00	1 855 976,00
		DECTES A	A REALISER N-1 (9)	+ 0,00
		RESTES F	KEALISER IV-1 (7)	+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 855 976,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- $(4) \ Le \ vote \ de \ l'organe \ délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. \\$
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1): LIBELLE:

(2)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00 a	0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la			Montant des ren	nboursements N-1	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	autorise au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Intérêts	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du trésor						
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
5192 Avances de trésorerie		7				
	<u> </u>		•		<u> </u>	
51931 Lignes de trésorerie		Voir pag	e(s) suivante(s)			
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt	7.5	-				
5194 Billets de trésorerie	No. of the second	3 86	***	- 10 mars		
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)				<u></u>	<u> </u>	

⁽¹⁾ Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

N. C.	Data da la décision	Montant		Montant des remb	oursements 2016	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/2017
5191 Avances du trésor					100	
5192 Avances de trésorerie	0.00	188		The second		
51931 Lignes de trésorerie				and the second		1997
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					2700	
201101	28/12/2009	1 855 000,00	0,00	11 313,48	0,00	1 855 000,00
5194 Billets de trésorerie			April 1990	sulfittines.	and the second second	
5198 Autres crédits de trésorerie	interes.					220
				14. 74.		
519 Crédits de trésorerie (Total)	27 (B) (12)	1 855 000,00	0,00	11 313,48	0,00	1 855 000,00

⁽¹⁾ Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	111.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

				- KEI AKIII)		Emprunts et								
Nature			Date						initial				D 11 11 1	
(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organism e prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal ta (2) d'in	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	(6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total) 				3.471										
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros						Voir pag	ge(s) suivanto	e(s)						Section 2
 1643 Emprunts en devises (hors zone €)	177									794			20 Mg	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)		12 (S)		188 A Light work world		enter de la constante de la co						A 100	ganger 1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)			The state of the s							100 mm			7	Carry
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total) 1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)	11.00						California (California (Califo						Street to the street of the st	A Company of the Comp
1678 Autres emprunts et dettes (total)			10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Country of the Countr				(Contraction)	21,28					100 miles
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												7		

1681 Autres emprunts (total)	,							
 1682 Bons à moyen terme négociables (total)		<u> </u>						
 1687 Autres dettes (total)			4					
Total général								

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des reinboursements A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

			AI.Z - NL	PARTITION	PAR NATUR		et dettes à l'orig						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Nature			Date			Type de		Taux	initial		Périodicité des	Profil d'	Possibilité de	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	remboursements (6)	amortissement (7)	remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 571 376,33									
1641 Emprunts en euros (total)					5 571 376,33									100
200504	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2005	09/08/2005	25/08/2006	134 640,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	С	0	A-1
200606	Agence de l'eau Seine Normandie	04/05/2006	04/05/2006	04/05/2007	24 572,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	С	0	A-1
200706	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	44 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
200707	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	99 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
200708	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	12 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
200805	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	5 409,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
200806	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	35 775,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
200807	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	13 797,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	Α	С	0	A-1
200808	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	37 057,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	С	O	A-1
200809	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	19 350,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	Α	С	0	A-1
200904	Agence de l'eau Seine Normandie		10/03/2009	10/03/2010	45 440,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	Α	С	0	A-1
201001	Agence de l'eau Seine Normandie		18/03/2010	18/03/2012	54 007,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	С	o	A-1
201002	Agence de l'eau Seine Normandie		27/08/2010	27/08/2012	31 502,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	Α	С	0	A-1
201101	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/03/2011	2 650 000,00	V	TAM + 0.7	1,22	1,24	EUR	Х	Х	0	A-1
201204	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,37	3,41	EUR	Т	Р	0	A-1
201205	Agence de l'eau Seine Normandie		19/12/2012	19/12/2013	75 558,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1

201206	Agence de l'eau Seine Normandie		19/12/2012	19/12/2013	148 023,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	Α	С	0	A-1
201207	Agence de l'eau Seine Normandie		19/12/2012	19/12/2013	53 145,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	С	0	A-1
201208	Agence de l'eau Seine Normandie		13/04/2011	13/04/2012	130 755,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	С	0	A-1
201209	Agence de l'eau Seine Normandie		23/02/2012	23/02/2013	58 777,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
201310	Agence de l'eau Seine Normandie		18/06/2013	18/06/2014	67 465,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	Α	С	0	A-1
201502	SFIL CAFFIL	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	1 330 004,33	F	Taux fixe à 1.4 %	1,40	1,41	EUR	Т	Р	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	9 - 91								32			17		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														9.28
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)										2				
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					85 036,00									
1681 Autres emprunts (total)					85 036,00								4440	
201403	Agence de l'eau Seine Normandie		28/02/2014	28/02/2015	27 167,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
201404	Agence de l'eau Seine Normandie		12/12/2014	12/12/2015	57 869,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	С	0	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					5 656 412,33									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

			NIAKNAI			runts et dette	es au 31/12/N					
			Catégorio				Faux d'intéré			Annuités d	e l'exercice	1
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant après re	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)												
 164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros (Total)			a de la companya de			7,84						
1643 Emprunts en devises (Total)				Voir pag	ge(s) suivante(s	s)						
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)												
 165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					386							
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total) 168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)							500000					
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général		0,00)	0,00)				0,00	0,00	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2	

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

							nts et dettes au 01/01	1/2017				
Nature			Catégorie		Durás	:	Taux d'intére	êt		Annuité de l'exercic	9	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)	1159											
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				4 150 800,11				201	299 150,94	37 742,96		9 144 ,81
1641 Emprunts en euros (total)				4 150 800,11					299 150,94	37 742,96		9 144,81
200504	N		A-1	35 904,00	3,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 976,00	0,00		
200606	N		A-1	8 190,67	4,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 638,13	0,00		0,00
200706	N		A-1	17 760,00	5,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 960,00	0,00		0,00
200707	N		A-1	39 639,99	5,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 606,67	0,00		0,00
200708	N		A-1	5 040,00	5,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	840,00	0,00		0,00
200805	N		A-1	2 524,20	6,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	360,60	0,00		0,00
200806	N		A-1	16 695,00	6,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 385,00	0,00		0,00
200807	N		A-1	4 599,00	3,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 149,75	0,00		0,00
200808	N		A-1	17 293,25	6,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 470,46			0,00
200809	N		A-1	9 030,00	6,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 290,00	0,00		0,00
200904	N		A-1	24 234,67	7,19	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 029,33	0,00		0,00
201001	N		A-1	32 404,20	8,21	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 600,47	0,00		0,00
201002	· N		A-1	18 901,20	8,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 100,13	0,00		0,00
201101	N		A-1	1 855 000,00	13,21	V	TAM + 0.7	0,36	132 500,00	6 733,13		4 775,77
201204	N		A-1	429 899,81	16,02	F	Taux fixe à 3.37 %	3,41	20 231,87	14 233,73		3 067,96
201205	N		A-1	55 409,20	10,97	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 037,20	0,00		0,00
201206	N		A-1	108 550,20	10,97	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 868,20			0,00
201207	N		A-1	38 973,00	10,97	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 543,00	0,00		0,00
201208	N		A-1	108 733,79	9,28	F	Taux fixe à 0 %	0,00	10 873,37	0,00		0,00
201209	N		A-1	43 103,13	10,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 918,47	0,00		0,00
201310	· N		A-1	53 971,99	11,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 497,67	0,00		0,00
201502	N		A-1	1 224 942,81	15,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,41	71 274,62	16 776,10		1 301,08
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)			100 Sept.		(37.5%)							

						,					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)						and the second					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	11 100 100	1.77		juesee.			300				
1671 Avances consolidées du Trésor (total)	Section 1						0.00				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		1799				200	sullors (2)				
1678 Autres emprunts et dettes (total)											
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)			73 697,87					5 669,07	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)	Samuli Care		73 697,87			7.000	No. Speciment	5 669,07	0,00		0,00
201403	N	A-1	23 544,73	12,16	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 811,13	0,00		0,00
201404	N	A-1	50 153,13	12,95	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 857,93	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		**************************************					Secretario de la composición dela composición de la composición de la composición de la composición dela composición dela composición dela composición de la composición de la composición dela composición de la composición de la composición dela composici				
1687 Autres dettes (total)											
Total général		0,00	4 224 497,98			7.7		304 820,01	37 742,96	0,00	9 144,81

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

- (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Ì	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE SRUCTURE DE TAUX	A1.3
-		<u> </u>

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêtsà payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A Barrière simple (B)		0,00	0,00			Voir pa	age(s) suivan	nte(s)	0,00		407	0,00	0,00	0,00
TOTAL B Option d'échange ('C)	96. -775.	0,00	0,00				- 1843.		0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL C Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)		0,00	0,00						0,00		200	0,00	0,00	0,00
TOTAL D		0,00							0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 ('E) TOTAL E		0,00							0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F) TOTAL F TOTAL GENERAL		0,00							0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices /3 : Ecart indice zone euro

^{/4 :} Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros /6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁸⁾ Montant index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

		T	٦
- 1	IV – ANNEXES	l IV	
- 1		14.0	i
1	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3	┚

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	Organisme prêteur ou chef	Nominal (2)	Capital restant dû au	Type d'indices	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Coût de sortie (7)	après couverture	Niveau du taux à la date de vote du	cours de	cours de	% par type de taux selon le capital
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	de file	,	01/01/2017 (3)		poninees			éventuelle (8)	budget (9)	l'exercice (10)	l'exercice (le cas échéant) (11)	restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)												
TOTAL (A)												
Barrière simple (B)												
TOTAL (B)												
Option d'échange (C)												
TOTAL (C)												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur iusqu'à 5 capé (D)												
TOTAL (D)		_				1000						
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												
TOTAL (E)												
Autres types de structures (F)												
TOTAL (F)												
TOTAL GENERAL					100	1480						

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
- 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: écarts d'indices hors zone euro / 6: autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices so		(1)	(2)	(3)	(4) muices nois zone	(5)	(6)
Struc	cture	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	euro et écarte	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux	Nombre de produits % de l'encours						1000 m
fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros		Voir pa	ge(s) suivante(s)		14	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						7.0
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						198
(F) Autres types de structure	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				Section 1		

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE	A1.4
LA REPARTITION DE L'ENCOURS	

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	·				ZODO OUTO		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	Nombre de produits	24					
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00%					
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	4 224 498 €					
	Nombre de produits	·					1,638
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits			1000	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	10.00	
(F) Autres types de structures	% de l'encours		19201030				
	Montant en euros						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

I	IV - ANNEXES	IV	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5	

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Em	prunt couve	ert				Instru	ıment de (couvertur	e			
Instrucments de couverture		e Capital restant dû au 01/01/N			Tuno	Nature de la	Notionnel	contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions	Primes év	entuelles
(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Référence de l'emprunt couvert				Type de couverture (3)	couverture (change ou taux)	l'instrumen					Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable (total)		0,00				Voir page(s)	suivante(s)				0,00	0,00	0,00
 Taux complexe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
 Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

				A1.3 - DL		OFEIGHTON	DE OCCIEN	10112 (1)					
	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de Capital restant	tant		Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de	Data da fia	Périodicité de	Montant des	Primes év	ventuelles	
	l'emprunt couvert	orunt dû au	Date de fin du contrat	(Organisme co-)	couverture	couverture (change ou taux)	l'instrument de couverture	début du contrat	Date de fin du contrat	i réalement (commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable													
simple (total)													
Taux complexe									1				
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap , d'une option (cap , floor , tunnel , swaption).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

				rument de couver	ture					
Instruments de couverture (pour	Référence de l'emprunt couvert	Тан	k payé	Taux r	eçu (7)	Charges et Pro depuis l'origi	duits constatés ne du contrat	Catégorie d'emprunt (8)		
chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)	· ·					0,00	0,00			
 Taux variable (total)				Voir page(s) suivan	te(s)	0,00	0,00		***	
					:					
Taux complexe (total) =					0,00	0,00	4		
Total					f Same	0,00	0,00		32	

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap..

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		71.0	DETAIL DEG OF	LIGITION BE	SOUVERTORE (1)	(Gaile)							
		Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)					
	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)				***									
Taux variable simple (total)			100										
Taux complexe (total) (2)													
Total						0,00	0,00)					

- (5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
- (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
- (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A 1.6

A 1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dette restante			
	Voir page	Voir page(s) suivante(s)				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.6

A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE	AU COURS DE DONT	
·	A L'ORIGINE (2)	L'EXERCICE	L'EXERCICE	INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

СНО	Délibération du		
Biens de faible valeur Seuil unitaire en decà duquel les immobil	126 du 24 mai 1996 23 du 31 janvier 1997 195 du 24 ocotbre 2006		
Procédure d'amortissement (linéaire,dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

			I DEL RECITI			
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROV	ISIONS ET DE	EPRECIATION	NS BUDGETAIRI	ES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)	·					
						! !
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						<u> </u>
PROVIS	ONS ET DEPI	RECIATIONS	SEMI-BUDGETA	IRES		
Provisions pour risques et charges (2)	T			T]	I
1 Tovisions pour risques et enurges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	1					

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	714.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENS PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES = A+B	444 821,00 I	444 821,00
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	304 821,00	304 821,00
1641 1681	Emprunts en euro Autres emprunts	299 151,00 5 670,00	299 151,00 5 670,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	140 000,00	140 000,00
139111	Agence de l'eau	140 000,00	140 000,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I		Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	444 821,00	0,00	0,00	444 821,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV			
ELEMENTS DU BILAN	A4.2			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES				

RESSOURCES PROPRES

		MISS	
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	'ES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	1 137 676,00	III 137 676,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	1 137 676,00	1 137 676,00
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00	800,000
021	Virement de la section de fonctionnement	337 676,00	337 676,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	1 137 676,00	0,00	0,00	0,00	I 137 676,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	444 821,00
Ressources propres disponibles	1 137 676,00
Solde	692 855,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	
SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION	A5.1.1
D'EXPLOITATION	
,	

(1) ... (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	62 900,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00
617	Etudes & recherches	2 000,00
6226	Honoraires	900,00
6281	Concours divers (cotisato)	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00
6215	Pers, affec collect, rattach.	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	38 424,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	37 743,00
66112	ICNE	681,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciato (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	301 324,00
042	Opérat ordre transfert entre sections	800 000,00
6811	Dota.Amortis.sur immob.	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	337 676,00
	Total des dépenses d'ordre	1 137 676,00
	D002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 439 000,00

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,	1 299 000,00
70611 7068	redevance d'assainissement col Autres prestations de services	1 269 000,00 30 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
	Total des recettes réelles	1 299 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	140 000,00
777	Quote part subvent° d'investi	140 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00
	Total des recettes d'ordre	140 000,00
	R002 (5)	. 0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 439 000,00

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-bndgétairs ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1) ... (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 252 855,00
2315	Installat°	1 252 855,00
Opération	s d'équipement n°(1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	304 821,00
1641	Emprunts en euro	299 151,00
1681	Autres emprunts	5 670,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participato. et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00
45	Opérations pour compte de tiers	158 300,00
	Total des dépenses réelles	1 715 976,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	140 000,00
139111	Agence de l'eau	140 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	140 000,00
	D001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 855 976,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
13	Subventions d'investissement	440 000,00	
13111	Agence de l'eau	440 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	
1641	Emprunts en euro	120 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
106	Réserves	0,00	
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00	
45	Opérations pour compte de tiers	158 300,00	
	Total des recettes réelles	718 300,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000,00	
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	337 676,00	
	Total des recettes d'ordre	1 137 676,00	
	R001 (4) TOTAL GENERAL DES RECETTES	1,955,076,06	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 855 976,0	

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ... (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	62 900,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00
617	Etudes & recherches	2 000,00
6226	Honoraires	900,00
6281	Concours divers (cotisato)	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00
6215	Pers. affec collect. rattach.	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	38 424,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	37 743,00
66112	ICNE	681,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	301 324,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	800 000,00
6811	Dota,Amortis.sur immob.	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	337 676,00
	Total des dépenses d'ordre	1 137 676,00
	D002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 439 000,00

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
013	Atténuations de charges	0,00	
70	Ventes de produits fabriqués,	1 299 000,00	
70611 7068	redevance d'assainissement col Autres prestations de services	1 269 000,00 30 000,00	
74	Subventions d'exploitation	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00	
	Total des recettes réelles	1 299 000,00	
042	Opérations ordre transfert entre sections	140 000,00	
777	Quote part subvent° d'investi	140 000,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des recettes d'ordre	140 000,00	
	R002 (5)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 439 000,00	

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétairs ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(1) ... (en application de l'article L,2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 252 855,00
2315	Installat°	1 252 855,00
Opération	s d'équipement n°(I ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	304 821,00
1641 1681	Emprunts en euro Autres emprunts	299 151,00 5 670,00
18	Compte de liaison : affectato (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00
45	Opérations pour compte de tiers	158 300,00
	Total des dépenses réelles	1 715 976,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	140 000,00
139111	Agence de l'eau	140 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	140 000,00
	D001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 855 976,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
13	Subventions d'investissement	440 000,00	
13111	Agence de l'eau	440 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	
1641	Emprunts en euro	120 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
106	Réserves	0,00	
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00	
45	Opérations pour compte de tiers	158 300,00	
	Total des recettes réelles	718 300,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000,00	
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation Total des recettes d'ordre	337 676,00 1 137 676,00	
	R001 (4)	0,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 855 976,00	

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A/

Nº opération : 45	Intitulé de l'opération : Opérations pou Date de la délibération ://								
	Pour mémoire	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits	Total (4)					
	réalisations		votés						
DEPENSES	0,00	0,00	158 300,00	158 300,00					
travaux riverains			158300						
RECETTES	0,00	0,00	158 300,00	158 300,00					
travaux riverains			158300						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	D1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du	Aunée de mobilisation et profil d'amortissement de		Objet de	Organisme	Montant	Capital			Périodicité des		Taux initia		Taux	à la date d lu budget (e.vote	Catégorie de	Indices ou devises pouvant	Annuité ga cours de l	'exercice
bénéficiaire	l'em _j	prunt (1)	l'emprunt garanti	prêteur ou chef de file	initial	restant dû au 01/01/N	résiduelle	rembourse- ments (2)		Index (4)	Tx actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	l'emprunt (7)	modifier I'emprunt	en intérêts (8)	En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Année	Profil																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	The second																		
(,,,) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social		100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100									plan (1995) grand (1995)	44111		10 m					
TOTAL GENERAL																			

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris;

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaisses).

	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1	. B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C + D	0
Recettes réelles de fonctionnement	п	
		1299000
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0%

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	D1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Notes de biss				Montant des redevances restant à courir						
Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	du crédit Durée d	Durée du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
						-				

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	D1.5
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	Б1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant TTC total prévu au titre du contrat de	Montant de la rémunération du cocontractant	contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	D1.0

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subvent	ions à verser en annuités						
8018 Autres e	ngagements donnés						
Au profit d'org	ganismes publics						
Au profit d'org	ganismes privés	(1)					
、							
TOTAL	***************************************			'			

⁽¹⁾ Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	D1 7
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	D1./

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8027 Subvent	ions à recevoir par annuités (a	nnuités restant à recevoir)					
8028 Autres e	ngagements reçus	******					
A l'exception	de ceux reçus des entreprises						
•							
			1				,
Engagements :	Engagements reçus des entreprises						
	TOTA	A L					

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP		Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	
				•			

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	D2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AE			Montant des CP		
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CI.I – ETAI	DU PERSON	NET VO 01/01/	N			
			OIS BUDGETAI		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)					l		
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				. <u></u>	<u> </u>	·	

FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
							·
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
·							
FILIERE POLICE (j)							
				-			

EMPLOIS NON CITES (k) (5)				
		<u></u>		
TOTAL GENERAL $(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)$			L	

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	V

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

A CORNING NIGHT WITH A VIDEO PM	CATECODIES	CECTEUD	REMUN	ERATION (3)		CONTRAT
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)		Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)		1.00	167.		**************************************	
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL			W. C.			

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif TECH : Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV: Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS: Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rénumération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
- 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnierd'activité
- 3-1 : reinplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de mois de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus
- A : autres (préciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDT). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE	C1.2
RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXE IV AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et	comptables de ces organismes demander communication sur			Toute personne a le droit de
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public				
Garantie ou cautionnement				
d'un emprunt				
				1
Autres.				

⁽¹⁾ Hoter de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicar étc... et autres neux publics designes par la commune ou l'établissement de

rattachement
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		11				

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016- 180 - Budget Primitif 2017- Budget Assainissement

Rapporteur: Pascal Henriat

Préfecture de l'Yonne Service du Courrier

2 3 DEC. 2016

Le Budget Primitif 2017 du service assainissement est arrête en dépenses et recettes comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 439 000 €	1 439 000 €
Investissement	1 855 976 €	1 855 976 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'adopter le Budget Primitif 2017 du service assainissement tel que présenté ci-dessus.

Avis des commissions :

- commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

voix pour (unanimité): 30

Publiée le : 23/12/2016

voix contre: 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Enregistrée à la préfecture de Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie l'Yonne le : Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane

Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

- abstention(s):
- absent(s) lors du vote :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016- 181 - Budget Primitif 2017 - Budget Crématorium Service du Courrier 2 3 DEC. 2016 Rapporteur: Pascal Henriat ARRIVEE Le Budget Primitif 2017 du Crématorium est arrêté en dépenses et recettes comme suit : Dépenses Recettes Fonctionnement 30 000 € 30 000 € Investissement 3 000 € 3 000 € Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : D'adopter le Budget Primitif 2017 du Crématorium tel que présenté ci-dessus. Avis des commissions : commission des travaux: commission des finances : 14 décembre 2016 Vote du conseil municipal: Exécution de la délibération : (articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code voix pour (unanimité): 30

voix contre: 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Enregistrée à la préfecture de Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie l'Yonne le : Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

Publiée le : 23/12/2016

général des collectivités territoriales)

abstention(s):

absent(s) lors du vote :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 182 - Fiscalité directe locale - Adoption des taux 2017

rapporteur: Pascal Henriat

Les taux votés en 2016 s'élevaient à :

Taxe d'habitation 21,14 % Foncier bâti 24,76 % Foncier non bâti 74,27 %



Pour l'année 2017, les taux proposés à l'approbation du conseil municipal pour l'année 2017 s'établissent à :

Taxe d'habitation 21,14 % Foncier bâti 24,76 % Foncier non bâti 74,27 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'adopter les taux de fiscalité locale pour 2017 tels que proposés.

Avis des commissions :

- commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité): 30

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

Gérard- l'Yonne le :

- voix contre:
- abstention(s):9 Elisabeth Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- absent(s) lors du vote:

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Service du Courrier

N° 2016 - 183 – Mise en place d'un portail famille — Demande de subventions

Préfecture de l'Yonne

rapporteur : Pascal Henriat

La Ville d'Auxerre a souhaité optimiser l'accueil des citoyens et la gestien des dossiers des services Scolaire, Périscolaire, Petite Enfance, et des Centres de Loisirs en proposant la mise en place d'un portail famille qui permettra d'améliorer les démarches administratives des familles que ce soit pour l'inscription des enfants aux prestations, le paiement des factures et les échanges de documents.

Cette offre de services permettra de répondre aux attentes de nombreux citoyens qui pourront accéder à un maximum de services en ligne. Les usagers pourront ainsi effectuer l'ensemble des démarches auprès des services par le biais d'un accès internet sécurisé allant de l'inscription jusqu'à la possibilité du règlement par internet et le dépôt sécurisé de documents nécessaires aux inscriptions.

Le périmètre couvert par le portail pourrait être amené à se développer dans les années à venir.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 138 093 € TTC, soit 115 078 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville d'Auxerre souhaite solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'aide la plus large possible de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre de l'aide en faveur du développement des usages numériques et du FEDER au titre de l'axe 2 « Pour une société numérique » objectif spécifique 2-2 « Mettre le numérique au service des citoyens et du territoire » du PO FEDER FSE 2014-2020;
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget primitif 2016 à l'article 2051 - fonction 020 pour la partie logiciel et à l'article 2183 fonction 020 pour la partie matériel;
- d'autoriser le Maire à signer le plan de financement de l'opération.

Avis des commissions :

commission des travaux:

commission des finances : 14 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMPRE 2016

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité) : 39

- voix contre : ชาวาง อาการเลีย

- abstention(s):

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 184 – Agence Postale des Piedalloues – Demande de subventions

Préfecture de l'Yonne Service du Courrier 2 3 DEC. 2016

Rapporteur: Pascal Henriat

La Ville d'Auxerre souhaite réaliser une opération d'aménagement dans l'agence postale des Piedalloues afin de renforcer la sécurisation du lieu.

Il est prévu de :

- remplacer la porte d'entrée vitrée par une porte métallique vitrée avec possibilité de contrôle d'accès ou d'entrée libre ;
- créer une ouverture, avec pose d'une porte métallique, dans le mur donnant dans le local des associations (appartenant à la Ville d'Auxerre) juste derrière afin de permettre une sortie de secours pour le personnel de la Poste en cas de problème.

Le coût des travaux est estimé à 15 000 € TTC, soit 12 500 € HT.

Afin de financer cette opération, l'aide du groupe La Poste peut être mobilisée par le biais du contrat de présence postale territoriale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la réalisation des travaux de sécurisation de l'agence postale des Piedalloues ;
- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont proposés au vote du budget primitif 2017 ;
- De solliciter l'aide la plus large possible du groupe La Poste au titre du contrat de présence postale territoriale ;
- D'autoriser le Maire à signer le plan de financement de l'opération.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Vote du conseil municipal:

- voix pour (unanimité) : 39

voix contre:

- abstention(s):

- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le:

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016.

N°2016 - 185 - Vidéoprotection urbaine - Demande de subvention

Rapporteur: Philippe Aussavy



Par délibération en date du 25 novembre 2010, la Ville d'Auxerre engageait la mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection urbaine.

L'objectif déterminé de protection de la délinquance s'est concrétisé par le déploiement de 18 caméras.

Les images collectées sont gérées dans un centre de supervision implanté dans les locaux de la Police Municipale. Le fonctionnement de ce centre est soumis aux prescriptions légales réglementaires renforcées par la création d'un comité d'éthique chargé :

- du respect des libertés publiques ;
- d'une mise en œuvre du dispositif conforme aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin d'améliorer l'usage du dispositif et de favoriser l'exploitation des images, il est proposé de relier le centre de supervision aux locaux de la Police Nationale.

Sous réserve d'une prise en charge totale des études et travaux par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la Ville s'engagera à rechercher un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant de l'assister dans la mise en œuvre technique du dispositif.

Une convention de partenariat entre la commune et l'État définira les conditions d'exploitation du dispositif de vidéoprotection par les services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le maire à solliciter, dans le cadre du FIPD, une subvention de l'État ;
- D'autoriser le maire à déposer les dossiers d'autorisation à la Préfecture.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

voix pour (unanimité) : 39

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

voix contre : général des collectivités territoriales)

abstention(s): Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

absent(s) lors du vote : l'Yonne le :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 186 - Attributions des subventions 2017 aux associations et organismes

Service du Courrier

2 3 DEC. 2016

Rapporteur: Pascal Henriat

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 25 juin 2015 par la délibération n° 2015-070.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer un ensemble de subventions à divers organismes et associations locales pour un montant total de 5 319 595 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les subventions selon le tableau joint en annexe ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017;
- D'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires au versement de ces subventions ;
- D'annuler les subventions attribuées ci-dessous :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Objet	Montant annulé	Attributaire de la subvention
Délibération n° 2008-279 du 23.12.08 – Subvention 2009 - Exutoire fumée du parking du pont : Annulation du solde en accord avec Val d'Yonne Habitat en raison de l'ancienneté de la subvention	7 200,00	Val d'Yonne Habitat
Délibération n° 2011-004 du 20.01.11 – Subvention 2011 : Montant inférieur suite réaménagement dette de la part de Val d'Yonne Habitat	42 940,64	Val d'Yonne Habitat
Délibération n° 2011-162 du 15.12.11 — Subvention 2012 : Reliquat sur crédits pour remboursement de la dette du plan de relance du logement social (PRLS)	22,76	Val d'Yonne Habitat
Délibération n° 2014-143 du 26/06/2014 – Subvention d'équipement (équilibre) pour participer aux travaux d'extension du réseau d'eau potable implantation d'habitat adaptés pour familles sédentaires : Coût des travaux inférieur au prévisionnel	5 807,56	Communauté de l'Auxerrois
Délibération n° 2014-105 du 17/04/2014 – Subvention d'équipement - travaux renouvellement de sols souples : Montant des travaux inférieur au devis initial	597,57	Cabriole
Délibération n° 2016-036 du 31/c 3/2016 — Participation au service des navettes centre ville : Montant subvention inférieur pour l'année 2016	5 256,10	Communauté de l'Auxerrois

Avis des commissions :

- commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code voix pour (unanimité): Voir le tableau général des collectivités territoriales)

dans l'annexe de la délibération

Publiée le : 23/12/2016

voix contre: Enregistrée à la préfecture de

abstention(s): Voir tableau dans

l'annexe de la délibération

l'Yonne le:

absent(s) lors du vote :



BUDGET PRIMITIF 2017 - Délibération 2016-181 du 22 décembre 2016 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
		TOTAL GÉNÉRAL	5 319 595				
2041411	811	Commune de Monéteau - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage étude bassin versant suite débordements sur hameau de Jonches et la commune de Monéteau	2 400	39			
	Total	811 – Aménagement et services urbains, environnement	2 400	39			
204172	72	OAH Plan de relance du logement social (dette)	97 985	38		J. Hojlo	
		Total 72 – Aide au secteur locatif	97 985	39			
20421	33	Bourses jeunes créateurs	2 000	39			
		Total 33 – Actions culturelles	2 000	39			
20421	64	Cabriole (tables et chaises pour les enfants + pare soleil et occultants)	1 300	39			
20421	64	Lutins (Les) - Acquisition de mobiliers chaises et fauteuils	1 100	39			
20421	64	Ribambelle (achat d'1 lit avec matelas + casiers vestiaires enfants)	2 300	39			
		Total 64 – Crèches et garderies	4 700	39			
20422	30	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne	15 000	39			
		Total 30 – Culture « services communs »	15 000				
20422	72	SA HLM Val d'Yonne Habitat Plan de relance du logement social (dette)	59 025	38		J. Hojlo	
		Total 72 – Aide au secteur locatif	59 025	39			
20422	824	Façades et enseignes	20 000	39			
20422	824	Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain – OPAH RU	46 250	39			
	Т	otal 824 – Autres opérations d'aménagement urbain	66 250	39			
20422	94	FISAC - rénovation des devantures commerciales	9 000	39			
		Total 94 – Aide au commerce et services marchands	9 000				

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
657351	025	Communauté de l'Auxerrois (participation au service des navettes)	196 000	39			
		Total 025 – Aide aux associations	196 000	39			
657362	520	Centre communal d'action sociale d'Auxerre	1 340 000	39			
	Total g	520 – Interventions sociales et santé « services uns »	1 340 000	39			
657362	63	Centre communal d'action sociale d'Auxerre (Fonds d'Action Conjoncturelle)	7 000	39			
		Total 63 – Aides à la famille	7 000	39			
65737	64	Crèche interhospitalière	49 000	39			
		Total 64 – Crèches et garderies	49 000	39			
65748	025	A.V.F. (Accueil des Villes françaises)	200	39			
65748	025	Accueil des familles en attente de parloir à la Maison d'arrêt d'Auxerre (AFAPA)	240	39			
65748	025	ADIL 89/Centre d'information sur l'habitat de l'Yonne	400	39			
65748	025	Amis des chats (les)	800	39			
65748	025	Association des Paralysés de France	320	39			
65748	025	Bourse Sainte-Geneviève	120	39			
65748	025	Centre information des droits des femmes et de la famille CIDFF	4 000	35		4- M. Millet, I. Poiffol- Ferreira, S. Detrez, S. Aouami, Guy Paris	
65748	025	Cercle Condorcet	300	35		4- M. Millet, I. Poiffol- Ferreira, Y. Biron, D. Michel	
65748	025	Cercle Condorcet - Les entretiens d'Auxerre	9 000	35		4- M. Millet, I. Poiffol- Ferreira, Y. Biron, D. Miche	
65748	025	Cerf volant	240	39			
65748	025	Coup de pouce	17 000	39			
65748	025	Épicerie solidaire	5 000	39			
65748	025	France Adot/89	150	39			
65748	025	France Alzheimer	320	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	025	France Bénévolat	500	39			
65748	025	Jardins familiaux (comité local des) FNJFC Comité local des Cassoirs	600	39			
65748	025	Jusqu'à la mort accompagner la vie - Auxerre	360	39			
65748	025	La Ligue de l'Enseignement	3 000	39			
65748	025	Ligue des droits de l'homme	500	39			
65748	025	Maxime +	368	38		Joëlle Richet	
65748	025	Médaillés militaires (176ème section des)	240	39			
65748	025	Passerelle (action "Vacances en famille")	1 200	39			
65748	025	PEP (pupilles de l'enseignement public)	400	38		G. Paris	
65748	025	Rencontres Auxerroises du Développement Durable	2 500	35		4- M. Guiilemain, D. Roycourt, D. Serra, R. Daubisse	
65748	025	Restos du cœur	2 000	39			
65748	025	Secours catholique	320	39			
65748	025	Secours populaire français (Fédération)	1 200	39			
65748	025	St Vincent de Paul	400	39			
65748	025	Union Départementale des parachutistes	100	39			
65748	025	Union nationale des combattants de l'Yonne – Section de l'Auxerrois	200	39			
65748	025	Visite des Malades dans les Ets hospitaliers (Ass. Dépt)	400	39			
65748	025	Wood'Coxerre	240	39			
65748	025	Wood'Coxerre (organisation d'un rassemblement de voitures anciennes)	1 200	39			
65748	025	Ysia	450	38		J.P Soury	
		Total 025 – Aide aux associations	54 268	39			
65748	03	ADAVIRS	3 000	39			
		Total 03 – Justice	3 000	39			
65748	04	Maison des jumelages et de la francophonie (dont participation salaire)	29 600	38		J.P Soury	
		Total 04 –Relations internationales	29 600	39			
65748	114	Prévention Routière (La)	300	39			
65748	114	Protection civile d'Auxerre (Ass. de) -	200	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
		Total 114 – Autres services de protection civile	500	39			
65748	23	AIDES (association icaunaise de développement de l'enseignement supérieur)	4 000	39			
		Total 23 – Enseignement supérieur	4 000	39			
65748	30	Association des républicains espagnols	240	39			
65748	30	Association icaunaise de botanique	120	39			
65748	30	Auxerre Livres (organisation du festival littéraire "Caractères" à Auxerre)	5 000	38		I. Poifol-Ferreira	
65748	30	Bassa Toscana (Tréteaux dans la soirée - organisation stage de danse et musique baroque, représentation estivale et bal renaissance)	2 500	39			
65748	30	Club cartophile	240	39			
65748	30	Ensemble Vocal d'Auxerre	1 000	39			
65748	30	Fouilles archéologiques et monuments historiques de l'Yonne (Société des)	120	39			
65748	30	Harmonie d'Auxerre (L')	45 000	38		P. Aussavy	
65748	30	Issé	2 000	39			
65748	30	Les Inédits de l'Yonne (association) (Tréteaux dans la soirée organisation de représentations estivales de spectacles de contes en plein air)	5 000	39			
65748	30	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	200	39			
65748	30	Mouv'art (association) (Auxerre fait son Angoulême organisation d'un salon de la bande dessinée)	500	39			
65748	30	Musée du Livre Scolaire	150	39			
65748	30	Panoramic (association) (Ô la belle toile organisation de séances estivales de cinéma de plein air)	8 500	39			
65748	30	Photo Club Auxerrois	150	39			
65748	30	Sambala	230	39			
65748	30	Société Mycologique Auxerroise	200	39			
65748	30	Tribu d'Essence (compagnie)	2 000	39			
65748	30	Vive le Cinéma-Cinémanie	4 000	38		I. Poifol-Ferreira	
		Total 30 – Culture « services communs »	77 150	39			
65748	311	A Cœur Joie (Chorale)	280	39			
65748	311	AJA musique	3 000	39			

Article	Fonct Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	311 Andante	160	39			
65748	311 Chronique nomade	8 000	39			
65748	311 Ensemble La Fenice (organisation du Noël enchanté)	4 000	39			
65748	311 Service compris – DSP Silex	564 190	39			
	Total 311 – Expression musicale, lyrique et chorégraphique	ue 579 630	39			
65748	312 Art de la dentelle en Bourgogne	120	39			
65748	312 Arts Diaphragme	1 500	37		2 – R. Daubisse, D. Michel	
65748	312 Mouv'art (organisation d'expositions)	4 500	39			
	Total 312 – Arts plastiques et autres activités artistiques	6 120	39			
65748	313 AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique – DSP Théâtre	644 000	39			
	Total 313 – Théâtres	644 000	39			
65748	324 Centre d'études médiévales	6 000	39			
	Total 324 – Entretien du patrimoine culturel	6 000	39			
65748	33 Maison des Jeunes et de la Culture d'Auxerre - MJC Saint Pi	erre 83 600	39			
	Total 33 – Actions culturelles	83 600	39			
65748	40 AJA club omnisports	62 384	39			
65748	40 AJA duathlon (organisation du trikayathlon)	305	39			
65748	40 AJA football association (Fonctionnement équipes amateurs	16 160	39			
65748	40 AJA Marathon	1 000	39			
65748	40 AJA omnisports (randonnées cyclotouristes "La Franck Pine	au") 5 000	38		Guy Paris	
65748	40 AJA tennis (Tournoi féminin Open Gaz de France)	1 000	39			
65748	40 ASA de l'auxerrois Association sportive automobile	600	39			
65748	40 ASA de l'auxerrois Association sportive automobile (rallye automobile)	2 000	39			
65748	40 ASPTT athlétisme (organisation du marathon "Ekiden")	400	39			
65748	40 ASPTT d'Auxerre (association sportive des)	9 000	39			
65748	40 ASPTT d'Auxerre (association sportive des) compensation le suite incendie	yers 10 710	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	40	Association Culturelle et Sportive Renaissance Auxerre	900	39			
65748	40	Auxerre Aquatic Club	6 400	39			
65748	40	Auxerre Aquatic Club (organisation de diverses compétitions de natation)	500	39			
65748	40	Auxerre Foot - subvention de fonctionnement	150	39			
65748	40	Auxerre pieds poings	400	39			
65748	40	Auxerre Taekwondo United	120	39			
65748	40	Auxerre Tir Club	600	39			
65748	40	Auxerre twirling sport	300	39			
65748	40	Avenir pour les jeunes KFC	250	39			
65748	40	Brichères (association des) (football)	1 000	39			
65748	40	BZOU AUXERRE BZOU (organisation d'une épreuve féminine "l'Auxerroise")	1 000	39			
65748	40	C.I.C.L.O.	200	39			
65748	40	C.I.C.L.O. (organisation du cyclo cross de la Noue)	350	39			
65748	40	C.I.C.L.O. (organisation du cyclo cross urbain)	350	39			
65748	40	Cercle d'escrime d'Auxerre	2 500	39			
65748	40	Club de Plongée Paul Bert	3 132	38		Yves Biron	
65748	40	Cyclotouristes Auxerrois	700	39			
65748	40	Envol rive droite	400	39			
65748	40	Football club des Piedalloues	200	39			
65748	40	Gazelec tennis de table (Association)	1 600	39			
65748	40	Hand-Ball Club Auxerrois	4 000	39			
65748	40	Maison des randonneurs (La) - DSP	35 110	39			
65748	40	Motonautique sporting club de l'Yonne	600	39			
65748	40	OCKA (Trikayathlon)	305	39			
65748	40	OCKA Olympic Canöe Kayak d'Auxerre	16 000	39			
65748	40	Office municipal des sports	216 600	39			
65748	40	Office Municipal des Sports - fonctionnement	30 800	39			
65748	40	Patronage Laïque Paul Bert omnisports	10 070	39			
65748	40	Ring Auxerrois	2 100	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	40	Rugby club Auxerrois	60 000	37		2-Y. Biron, O. Bourgeois	
65748	40	Rugby club Auxerrois (Tournoi Roland ALVAREZ)	600	39			
65748	40	Saint-Siméon (association sportive)	600	39			
65748	40	Stade auxerrois - club omnisports	145 750	39			
65748	40	Stade auxerrois (tournois des "15 ans")	600	39			
65748	40	Stade auxerrois omnisports (Opération stade Maximômes)	366	39			
65748	40	Stade auxerrois tennis (Tournoi féminin Open Gaz de france)	1 000	39			
65748	40	Tir à l'Arc (Première Compagnie de)	1 600	39			
65748	40	Tir à l'Arc (Première Compagnie de) location gymnase Canopé	700	39			
65748	40	Tir à l'Arc (Première Compagnie de) (Organisation de divers concours)	600	39			
65748	40	Twirling auxerrois	400	39			
65748	40	Union des pêcheurs Auxerrois	480	39			
65748	40	Union stade Auxerre Hery Basket	1 200	39			
65748	40	Vélo club Auxerrois	4 000	39			
65748	40	Vélodrome de l'Yonne (association du)	2 300	39			
		Total 40 – Sport et jeunesse « services communs »	665 392	39			
65748	421	Club vert association auxerroise d'éducation populaire	15 000	36		3- E. Roy, S. Degliame Pelhate	
65748	421	Les Gulli'verts	98 000	38		S. Degliame Pelhate	
65748	421	Patronage Laïque Paul Bert	40 000	39			
		Total 421 – Centres de loisirs	153 000	39			
65748	422	ASC - Auxerre sports citoyen	2 000	39			
65748	422	Association Conches Clairions	800	39			
65748	422	Association des Rosoirs	3 300	39			
65748	422	Bien vivre à Laborde et à la Tour Coulon	640	38		JL. Emery	
65748	422	Chesnez (comité des sports et d'animation des Chesnez)	360	39			
65748	422	Piedalloues-La Noue (Association des)	400	39			
65748	422	Vaux (Foyer rural de)	600	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
		Total 422 – Autres activités pour les jeunes	8 100	39			
65748	524	Résidence jeunes de l'Yonne	8 000	39			
	Total 5	24 – Interventions sociales et santé « autres services »	8 000	39			
65748	63	Passerelle	1 200	39			
		Total 63 – Aides à la famille	1 200	39			
65748	64	Cabriole	65 000	39			
65748	64	Lutins (Les)	72 000	39			
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) "Les Loupiots"	110 000	39			
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Crèche familiale mutualiste de l'auxerrois	200 000	39			
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Relais Dauphin	36 500	39			
65748	64	Ribambelle	78 000	39			
		Total 64 – Crèches et garderies	561 500	39			
65748	8200	Subventions Contrat de Ville	40 000	39			
	To	otal 8200 – Aménagement urbain services communs	40 000	39			
65748	90	Centre France Événements – DSP Auxerrexpo	396 000	39			
65748	90	Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois	49 280	38		G. Paris	
65748	90	Maison de l'emploi et de la formation de l'auxerrois - (action menée dans le cadre du PLIE de l'auxerois avec l'ARIQ-BTP)	11 500	38		G. Paris	
65748	90	Maison de l'emploi et de la formation de l'auxerrois (action menée par la MEFA et l'ARIQ-BTP)	1 500	38		G. Paris	
65748	90	Maison de l'emploi et de la formation de l'auxerrois (MEFA) GUP	2 490	38		G. Paris	
65748	90	Mission Locale	47 485	39			
65748	90	Mission Locale – maison de la jeunesse	37 920	39			
		Total 90 – Interventions économiques	546 175	39			

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 187 - Admissions en non valeurs

Préfecture de l'Yonne
Service du Courrier

2 3 DEC. 2016

Rapporteur : Pascal Henriat

ARRIVEE

Le trésorier de la ville d'Auxerre, a dressé l'état des taxes et produits irrécouvrables du fait de la disparition, de l'insolvabilité ou de l'indigence des débiteurs. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, il est proposé d'accepter l'admission en non-valeurs des sommes suivantes :

	Montants en euros	Motifs
Liste 1	3 281,38	6542 - créances éteintes
Liste 2	14 037,57	6541 – créances irrécouvrables
Liste 3	1561,49	6541 – créances irrécouvrables
Liste 4	41,09	6542 - créances éteintes
Total	18 921,53	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'admettre en non valeurs les titres de recettes correspondants aux sommes indiquées ci-dessus;
- D'autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 aux articles 6541 et 6542 fonction 01.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal : Exécution de la délibération : (articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

voix pour (unanimité) : 39

Publiée le : 23/12/2016

- voix contre:

Enregistrée à la préfecture de

général des collectivités territoriales)

– abstention(s):

l'Yonne le :

- absent(s) lors du vote :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N°2016 - 188 – Délégation de Service Public de Service Public de Service Public de Service de 17017 – Avenant n°1

2 3 DEC. 2016

ARRIVEE

La Ville d'Auxerre a délégué la gestion de sa scène des musiques actuelles à l'association Service Compris au moyen d'un contrat de délégation de service public établi pour une période de 4 années entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017.

A été confié au délégataire un ensemble de missions relatives à la programmation de concerts couvrant toutes les esthétiques des musiques dites actuelles, à l'accompagnement et au soutien à la création par l'accueil en résidence d'artistes locaux, régionaux et nationaux, à la médiation et à la fidélisation des publics, à l'inscription de la scène dans le paysage des lieux dédiés aux musiques actuelles, à la gestion administrative, financière et technique de l'équipement et à sa valorisation au travers d'opérations de communication. De plus, le délégataire s'est vu confier l'organisation d'un festival gratuit de musiques actuelles et du monde d'une durée maximum de 3 jours consécutifs au parc de l'Arbre-Sec entre la toute fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

Suite aux inondations du parc de l'Arbre-Sec en 2015 et 2016, la Ville d'Auxerre a mandaté une étude des sols pour s'assurer de la capacité des sols à supporter le poids d'une scène estimé à vingt tonnes. Les conclusions de l'étude ont conduit la ville à, d'une part, différer l'organisation du festival afin d'éviter tout risque pour les usagers ; d'autre part, à programmer des études sur la nature des travaux à mener pour rendre le terrain propice à l'accueil des lourdes infrastructures nécessaires à l'accueil de ce type de concert, de niveau national ou international. Le calendrier de mise en œuvre de ces études et des travaux le cas échéant ne permettra pas la tenue du festival de musiques actuelles en juin 2017.

Par conséquent, la Ville est amenée à revoir par avenant la mission confiée au délégataire d'organisation d'un festival de musiques actuelles, ainsi que le montant de la compensation financière versée au délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

Pour l'année 2017, le montant de la compensation financière sera de 564 190€. En contrepartie, le délégataire n'aura pas à programmer et mettre en œuvre le festival gratuit de musiques actuelles et de musiques du monde d'une durée de trois jours au parc de l'Arbre-Sec entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

Il est proposé au conseil municipal de traduire ces nouvelles dispositions dans un avenant.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

- voix pour (unanimité) : 30

voix contre :

- abstention(s): 9 Elisabeth

Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Gérard-



Délégation de Service Public

Objet:

Avenant au contrat de Délégation de Service Public du Silex – Scène des musiques actuelles 2014-2017

AVENANT Nº1

Entre les soussignés

La ville d'Auxerre, représentée par son Maire , Guy FEREZ, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre,

d'une part,

et

Le contractant unique, l'Association Service Compris, représenté par son Président, Emmanuel RONOT, 7 rue de l'Île-aux-Plaisirs, 89000 Auxerre,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Vu l'article 36 – 6° du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le 23 décembre 2013, la Ville d'Auxerre et l'Association Service Compris ont signé une convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation des ouvrages et des équipements du Silex, scène des musiques actuelles, et prenant effet au 1^{er} janvier 2014. Le contrat de Délégation de Service Public a été établi pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les articles 1 et 20 de la convention de Délégation de Service Public.

ARTICLE 2 – REDEFINITION DES MISSIONS DU DELEGATAIRE

Le dernier alinéa du sous article A-Diffusion, de l'article 1-Objet du contrat, dans le Titre I- Service délégué, est supprimé pour l'année 2017 :

• Programmer et mettre en œuvre un festival gratuit de musiques actuelles et du monde d'une durée maximum de 3 jours consécutifs au parc de l'Arbre-Sec entre la toute fin du mois de juin et le début du mois de juillet. L'organisation doit se conformer à la fiche technique jointe en annexe du contrat.

ARTICLE 3 – CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

L'article 20 est modifié :

Pour l'année 2017, le montant annuel de la compensation financière est fixé à 564 190 € TTC et ne pourra être inférieur à ce montant pendant la durée de la DSP.

ARTICLE 4 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les clauses et conditions générales du contrat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Auxerre, le

En deux originaux,

Le contractant, Emmanuel RONOT Le Maire, Guy FEREZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 189 - Délégation de Service Public du Théâtre 2015-2019 - Avenant n°1

Rapporteur: Isabelle Poifol-Ferreira



La Ville d'Auxerre à délégué la gestion du théâtre d'Auxerre à l'association AIDA - Le Théâtre au moyen d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP), établi pour une période de 5 années entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2019.

Ont été confiées au délégataire un ensemble de missions relatives à la diffusion de spectacles dont le nombre ne peut être inférieur à 30 pour 60 représentations couvrant toutes les esthétiques du spectacle vivant, la médiation et l'accompagnement des publics, au soutien à la création et aux artistes par du compagnonnage ou de l'accueil en résidence, à la gestion administrative, financière et technique de l'équipement et à sa valorisation au travers d'opérations de communication.

A ce titre, l'association a perçu en 2016 une compensation de service public de 694 000 €.

La Ville souhaite revoir certaines de ces missions, ainsi que le montant de la compensation financière versée au délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

Pour l'année 2017, le nombre de spectacles à programmer sera de 25 pour 50 représentations, le nombre de jours mis à la disposition de la Ville sera revu à la baisse, l'accompagnement du théâtre amateur sera concrétisé uniquement par une manifestation annuelle de valorisation des compagnies auprès du public. Enfin, le débit de boissons du théâtre pourra ouvrir en dehors des temps de spectacles cinq fois dans l'année.

En contrepartie, le montant de la compensation financière sera de 644 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de traduire ces nouvelles dispositions dans un avenant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D' approuver les termes de l'avenant n°1,
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

1/2

Avis des commissions:

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

voix pour (unanimité) : 30

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

voix contre:

général des collectivités territoriales)

abstention(s): 9 Elisabeth Gérard- Publiée le : 23/12/2016 Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Enregistrée à la préfecture de Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, l'Yonne le :

Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

absent(s) lors du vote:

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Délégation de Service Public

Objet : Avenant au contrat de Délégation de Service Public AÏDA – Le Théâtre 2015-2019

AVENANT N°1

Entre les soussignés

La Ville d'Auxerre, représentée par son Maire, Guy FEREZ, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre,

d'une part,

et

Le contractant unique, l'Association Icaunaise de Diffusion Artistique (AIDA) – Le Théâtre, représenté par sa Présidente, Georgette BASSAN, 54 rue Joubert, 89000 Auxerre,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Vu l'article $36 - 6^{\circ}$ du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le 5 décembre 2014, la Ville d'Auxerre et l'Association AIDA - Le Théâtre ont signé une convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation des ouvrages et des équipements du théâtre d'Auxerre, scène conventionnée, et prenant effet le 1^{er} janvier 2015. Le contrat de Délégation de Service Public a été établi pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les articles 1, 6 et 20 de la convention de Délégation de Service Public.

ARTICLE 2 – REDÉFINITION DES MISSIONS DU DÉLÉGATAIRE

Les sous-articles A-Diffusion et B-Actions artistiques, de l'article 1-Objet du contrat, dans le Titre I- Service délégué sont modifiés :

A - Diffusion

- Élaborer et mettre en œuvre une saison de spectacles recouvrant l'ensemble des disciplines et des esthétiques du spectacle vivant.
 La construction de la saison se fera en coordination avec les autres lieux de spectacle présents sur le territoire, et notamment la salle des musiques actuelles, afin d'éviter toute concurrence de date ou de contenu.
- Veiller à une programmation mois par mois sur l'ensemble de la saison. La durée de la saison ne pourra être inférieure à 8 mois consécutifs. Les dates de début de saison sont laissées à l'appréciation du délégataire. La date de fin de saison ne pourra se faire au-delà du 30 mai.
- Veiller à un nombre minimum de spectacles et de représentations :
 Le nombre de spectacles différents programmés ne pourra être inférieur à 25 pour 50 représentations minimum, dont lectures et happenings. S'ajouteront à ces spectacles des manifestations telles que colloques, expositions, rencontres, et animations.
- Garantir une programmation originale dont l'identité la distinguera des autres scènes conventionnées présentes sur le territoire afin d'éviter une standardisation et une normalisation de l'offre culturelle. A cet effet, il conviendra de valoriser et diffuser autant que faire se peut les travaux menés pendant les résidences ou les compagnonnages, et développer les partenariats avec les artistes et partenaires locaux.

Programmer et mettre en œuvre des concerts de professionnels ou amateurs autour de la musique classique et de la musique savante. Cette programmation pourra être organisée hors les murs dans les autres sites culturels ou cultuels de la ville. A la demande du Conservatoire Musique et Danse d'Auxerre, Conservatoire à Rayonnement Départemental, il sera construit divers projets d'Éducation Artistique et Culturelle permettant la captation d'un public de jeune élèves, et de leur famille.

B - Action artistique

- Soutenir, accompagner la création et favoriser la diffusion des œuvres :
 - par l'accueil en résidence d'artistes ou de compagnie, régionaux et nationaux, et par la diffusion des créations issues de leur résidence;
 - par la mise en œuvre de compagnonnages avec des artistes ou des compagnies dans le cadre d'une relation partenariale bénéfique au théâtre et aux artistes;
 - par l'accompagnement de ces artistes dans la relation aux publics dans le cadre d'ateliers, rencontres, bords de plateaux, répétitions publiques et interventions en milieux scolaires.
- Accompagnement du théâtre amateur :
 - par l'organisation d'une manifestation annuelle permettant au théâtre amateur d'être mis en lumière au travers de rencontres entre compagnies amateurs et avec le public.

Modification de l'article 6 intitulé les conditions spécifiques et de ses paragraphes concernant l'utilisation de la licence IV et des jours de mise à disposition :

Licence IV

La Ville d'Auxerre confiera au directeur du théâtre l'exploitation de la licence IV dont elle est propriétaire. Les ventes de boissons alcoolisées se feront sous la seule responsabilité du délégataire, organisées à son initiative et avec son seul personnel.

Le foyer-bar sera ouvert lors des spectacles manifestations ou animations organisés dans l'équipement. Sont entendus comme spectacles, manifestations ou animations, ceux qui sont organisés à l'initiative du délégataire ou dans le cadre des mises à disposition de la ville d'Auxerre ou des locations.

Le délégataire aura également la possibilité d'ouvrir le foyer bar hors manifestations dans la limite de 5 jours par an. L'installation de chaises et de tables en extérieur devra se faire en concertation avec les organisateurs de projets qui utilisent traditionnellement l'esplanade François Mitterrand, cet espace ne faisant pas partie des biens remis en gestion au délégataire.

Les vins d'honneurs et autres dégustations d'alcool offert dans le cadre des mises à disposition de la Ville d'Auxerre sont hors du cadre de responsabilité du délégataire.

Mise à disposition

Le nombre de jours de mise à disposition est porté à 16 jours pour l'année 2017 et à 15 jours par an pour le reste de la durée du contrat.

ARTICLE 3 – CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

L'article 20 est modifié:

Pour l'année 2017, le montant annuel de la compensation financière est fixé à 644 000 € TTC et ne pourra être inférieur à ce montant pendant la durée de la DSP.

ARTICLE 4 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les clauses et conditions générales du contrat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Auxerre, le

En deux originaux,

Le contractant, Georgette BASSAN Le Maire, Guy FEREZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 190 – Convention de partenaria aves l'associatique Ensemble La Fenice – Avenant n°1

Service du Courrier

2 3 DEC. 2016

ARRIVEE

Rapporteur: Isabelle Poifol-Ferreira

La Ville d'Auxerre a signé une convention de partenariat avec l'association La Fenice, établie pour une période de 3 années entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017.

L'association La Fenice s'est engagée à mettre en œuvre un ensemble de missions dans le cadre de sa résidence artistique à Auxerre : promouvoir la musique baroque, décloisonner les genres et les publics, cultiver les talents dans le cadre de master class et de stages, pratiquer ensemble dans le cadre du Noël Enchanté ou de Classics for Kids, construire un projet européen pour s'exporter et véhiculer l'image d'Auxerre comme une ville dynamique au plan culturel.

A ce titre, l'association La Fenice, installée en résidence dans les locaux du Conservatoire de Musique et Danse de la Ville d'Auxerre, bénéficie d'un espace de travail de 115 m² et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 €, ainsi que d'une subvention de 4 000 € pour le pilotage de l'opération Noël Enchanté.

La Ville souhaite revoir les moyens qui sont attribués à l'association La Fenice dans le cadre de ce partenariat.

Pour l'année 2017, la Ville ne versera pas de subvention de fonctionnement pour les actions de La Fenice. La subvention de 4 000 € pour l'organisation du Noël Enchanté est maintenue, sous réserve du vote du budget 2017, ainsi que les moyens matériels, dont les locaux de 115m² au sein du Conservatoire de Musique et de Danse.

Il est proposé au conseil municipal de traduire ces nouvelles dispositions dans un avenant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D' approuver les termes de l'avenant n°1,
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

- voix pour (unanimité): 30

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

voix contre:

général des collectivités territoriales)

abstention(s): 9 Elisabeth Gérard- Publiée le : 23/12/2016 Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Enregistrée à la préfecture de

Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, l'Yonne le : Virginie Delorme, Guillaume Larrivé,

Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

absent(s) lors du vote :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Objet:

Avenant à la convention de partenariat conclue avec l'association Ensemble La Fenice pour la période 2015-2017

AVENANT N°1

Entre les soussignés

La Ville d'Auxerre, représentée par son Maire, Guy FEREZ, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre,

d'une part,

et

Le contractant unique, l'association Ensemble La Fenice, représenté par son Président, Michel MORINEAU, 7 rue de l'Île-aux-Plaisirs, 89000 Auxerre,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le 19 juin 2015, la Ville d'Auxerre et l'Association « La Fenice » ont signé une convention de partenariat prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

L'article 2 précise que La Fenice s'engage à promouvoir la musique baroque, décloisonner les genres et les publics, cultiver les talents dans le cadre de master class et de stages, pratiquer ensemble dans le cadre du Noël Enchanté ou de Classics for Kids, construire un projet européen pour s'exporter et véhiculer l'image d'Auxerre comme une ville dynamique au plan culturel.

A ce titre, l'association « La Fenice », installée en résidence dans les locaux du Conservatoire de Musique et Danse de la Ville d'Auxerre, bénéficie d'un espace de travail de 115 m² et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 €, ainsi que d'une subvention de 4 000 € pour le pilotage du Noël Enchanté. Ces moyens sont décrits aux articles 5 et 6 de la convention de partenariat.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir l'article 6 de la convention de partenariat.

ARTICLE 2 – CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'AVENANT

Pour l'année 2017, la ville d'Auxerre ne versera pas de subvention de fonctionnement pour l'action de « La Fenice ».

La résidence est maintenue dans les locaux du Conservatoire de Musique et Danse. La subvention de 4 000 € pour le pilotage du Noël Enchanté est maintenue sous réserve du vote du budget 2017.

ARTICLE 3 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les clauses et conditions générales de la convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Auxerre, le

En deux originaux,

Le contractant, Michel MORINEAU Le Maire, Guy FEREZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 191 – Délégation de Service Public « Exploitation du parc des expositions Auxerrexpo » 2013-2018 - Avenan n° 1_{Préfecture de l'Yonne}

Service du Courrier

Rapporteur: Didier Michel

Centre France Événements a été désigné, par la Ville d'Auxerre, délégataire du service public pour l'exploitation du parc des expositions Auxerrexpo pour une durée de six ans à compter du 1^{er} Janvier 2013. Un contrat d'affermage a été signé le 17 décembre 2012.

Les missions confiées au Fermier comprennent notamment :

- une mission générale de contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale;
- ➤ la gestion de la location des espaces composants le parc des expositions, gestion des réservations, la tenue d'un planning ;
- l'organisation de manifestations correspondantes et la commercialisation de prestations associées;
- l'organisation, la promotion et le développement de la foire d'Auxerre ou de toute manifestation d'ampleur équivalente;
- > la promotion de l'équipement, via des actions de développement commercial, de prospection et plus globalement de communication;
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements du Parc des Expositions en vue de permettre le meilleur usage et la meilleure préservation des biens ;
- le renouvellement des équipements ;
- la perception des recettes liées à l'exploitation de l'équipement ;
- > une mission générale de conseil auprès de la collectivité.

Le Fermier gère le parc des expositions à ses risques et périls et assume toutes les charges d'exploitation du service. Il est seul responsable de son fonctionnement.

La Collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Fermier tout renseignement nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Le Fermier est tenu de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public. Il devra notamment employer sous sa responsabilité du personnel qualifié et en nombre adapté.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Centre France Événements assume ses missions conformément au contrat d'affermage.

Les relations contractuelles entre la Ville d'Auxerre et Centre France Événements sont également conformes à ce contrat et se développent dans un esprit constructif.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de ce contrat, la Ville d'Auxerre doit assurer le versement d'une compensation annuelle au fermier pour contrainte de service public et doit réaliser un certain nombre de travaux de rénovation du bâtiment.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat, la Ville a versé cette compensation suivant les règles définies contractuellement et a réalisé une partie des travaux prévus dans l'annexe N°14-15-16 du titre 3 : projet de valorisation des équipements.

Début 2016, compte-tenu du retour d'expérience des trois premières années de fonctionnement d'Auxerrexpo sous la direction de Centre France Événements, des discussions ont été engagées afin de diminuer le montant de la compensation annuelle pour les années 2017 et 2018 et de modifier le programme des travaux initialement prévu pour tenir compte de l'évolution des pratiques en matière événementielle

Le présent avenant n° 1 a pour objet de préciser ces deux points.

Concernant la compensation annuelle, il est proposé de la ramener à 330.000 € HT au lieu des 370.000 € HT prévus pour chacune des deux années à venir 2017 et 2018.

Concernant le programme des travaux prevus à la convention, ont été réalisés depuis 2013 les travaux de remise à niveau du système de chauffage et climatisation pour un montant de 1 212 422,54 € TTC, les travaux de voirie et clôture pour un montant de 54 581,98 € TTC, les travaux pour création de loges, douches et vestiaires pour un montant de 68 880,51 € TTC.

Les études engagées pour la réalisation de l'auditorium/espace de congrès et les discussions entre la Ville et le fermier ont orienté le projet vers une rénovation complète de l'espace séminaire actuel pour le moderniser et l'équiper du matériel et du mobilier plus adapté aux pratiques actuelles en matière d'organisation de congrès, séminaires et colloques.

Le présent avenant traduit cette orientation et propose d'affecter le budget restant prévu dans le contrat de Délégation de Service Public à ce projet de rénovation de l'espace séminaire actuel, de la cafétéria et du hall d'entrée d'Auxerrexpo pour un montant de 847 641,91 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération

Avis des commissions :

commission des travaux: 13 décembre 2016 commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

voix pour (unanimité) : 30

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

voix contre:

abstention(s): 9 Elisabeth Gérard- l'Yonne le : Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

absent(s) lors du vote:

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

(Eを対する) 3.46(EEE) (まりません)

whereth day extrem as a recontrible.

MINIST STATES

I minuscribe r

sharetionist 9 Bissisten aparts.
Billebenin depreklere Bosoner billehåte
Brughis Esbece oppså sichen Vands
verdore Debugnes Gerbauge Lerove

and the delibert of the continuence of the statement of t

the the Parameter and a first management to be particular.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 191 - Délégation de Service Public « Exploitation du parc des expositions Auxerrexpo » 2013-2018 - Avenan n° 1 Préfecture de l'Yonne

Service du Courrier

Rapporteur: Didier Michel

Centre France Événements a été désigné, par la Ville d'Auxerre, délégataire du service public pour l'exploitation du parc des expositions Auxerrexpo pour une durée de six ans à compter du 1er Janvier 2013. Un contrat d'affermage a été signé le 17 décembre 2012.

Les missions confiées au Fermier comprennent notamment :

- une mission générale de contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale;
- la gestion de la location des espaces composants le parc des expositions, gestion des réservations, la tenue d'un planning;
- l'organisation de manifestations correspondantes et la commercialisation de prestations associées:
- l'organisation, la promotion et le développement de la foire d'Auxerre ou de toute manifestation d'ampleur équivalente;
- la promotion de l'équipement, via des actions de développement commercial, de prospection et plus globalement de communication;
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements du Parc des Expositions en vue de permettre le meilleur usage et la meilleure préservation des biens ;
- le renouvellement des équipements ;
- la perception des recettes liées à l'exploitation de l'équipement ;
- une mission générale de conseil auprès de la collectivité.

Le Fermier gère le parc des expositions à ses risques et périls et assume toutes les charges d'exploitation du service. Il est seul responsable de son fonctionnement.

La Collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Fermier tout renseignement nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Le Fermier est tenu de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public. Il devra notamment employer sous sa responsabilité du personnel qualifié et en nombre adapté.

Depuis le 1er janvier 2013, Centre France Événements assume ses missions conformément au contrat d'affermage.

Les relations contractuelles entre la Ville d'Auxerre et Centre France Événements sont également conformes à ce contrat et se développent dans un esprit constructif.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de ce contrat, la Ville d'Auxerre doit assurer le versement d'une compensation annuelle au fermier pour contrainte de service public et doit réaliser un certain nombre de travaux de rénovation du bâtiment.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat, la Ville a versé cette compensation suivant les règles définies contractuellement et a réalisé une partie des travaux prévus dans l'annexe N°14-15-16 du titre 3 : projet de valorisation des équipements.

Début 2016, compte-tenu du retour d'expérience des trois premières années de fonctionnement d'Auxerrexpo sous la direction de Centre France Événements, des discussions ont été engagées afin de diminuer le montant de la compensation annuelle pour les années 2017 et 2018 et de modifier le programme des travaux initialement prévu pour tenir compte de l'évolution des pratiques en matière événementielle

Le présent avenant n° 1 a pour objet de préciser ces deux points.

Concernant la compensation annuelle, il est proposé de la ramener à 330.000 € HT au lieu des 370.000 € HT prévus pour chacune des deux années à venir 2017 et 2018.

Concernant le programme des travaux prévus à la convention, ont été réalisés depuis 2013 les travaux de remise à niveau du système de chauffage et climatisation pour un montant de 1 212 422,54 € TTC, les travaux de voirie et clôture pour un montant de 54 581,98 € TTC, les travaux pour création de loges, douches et vestiaires pour un montant de 68 880,51 € TTC.

Les études engagées pour la réalisation de l'auditorium/espace de congrès et les discussions entre la Ville et le fermier ont orienté le projet vers une rénovation complète de l'espace séminaire actuel pour le moderniser et l'équiper du matériel et du mobilier plus adapté aux pratiques actuelles en matière d'organisation de congrès, séminaires et colloques.

Le présent avenant traduit cette orientation et propose d'affecter le budget restant prévu dans le contrat de Délégation de Service Public à ce projet de rénovation de l'espace séminaire actuel, de la cafétéria et du hall d'entrée d'Auxerrexpo pour un montant de 847 641,91 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération

Avis des commissions :

commission des travaux: 13 décembre 2016 commission des finances : 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

voix pour (unanimité) : 30

Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public

« Exploitation du parc des expositions Auxerrexpo »

2013-2018

Le contrat d'affermage pour l'exploitation du parc des expositions d'Auxerre est formé entre :

La Ville d'Auxerre, ci-après dénommée la Collectivité, représentée par son Maire, Monsieur Guy FEREZ, habilité à signer le présent contrat par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2012,

Et

La société Centre France Événements, dont le numéro de SIRET est le 530 297 134 00013, et le siège social est situé 5 place Victor Hugo / 78 avenue Raymond Poincaré - 75016 PARIS, représentée par Gilles CREMILLIEUX agissant désigné dans ce qui suit par « le Fermier ».

Préambule

Centre France Événements a été désigné délégataire du service public pour l'exploitation du parc des expositions Auxerrexpo pour une durée de six ans à compter du 1^{er} Janvier 2013. Un contrat d'affermage a été signé le 17 décembre 2012.

Les missions confiées au Fermier comprennent notamment :

- une mission générale de contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale,
- la gestion de la location des espaces composants le parc des expositions, gestion des réservations, la tenue d'un planning,
- l'organisation de manifestations correspondantes et la commercialisation de prestations associées,
- l'organisation, la promotion et le développement de la foire d'Auxerre ou de toute manifestation d'ampleur équivalente,
- ➤ la promotion de l'équipement, via des actions de développement commercial, de prospection et plus globalement de communication,

- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements du parc des expositions en vue de permettre le meilleur usage et la meilleure préservation des biens,
- le renouvellement des équipements,
- la perception des recettes liées à l'exploitation de l'équipement,
- > une mission générale de conseil auprès de la collectivité.

Le Fermier gère le parc des expositions à ses risques et périls et assume toutes les charges d'exploitation du service. Il est seul responsable de son fonctionnement.

La Collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Fermier tout renseignement nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Le Fermier est tenu de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public. Il devra notamment employer sous sa responsabilité du personnel qualifié en nombre adapté.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Centre France Événements assume ses missions conformément au contrat d'affermage.

Les relations contractuelles entre la Ville d'Auxerre et Centre France Événements sont également conformes à ce contrat et se développent dans un esprit constructif.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville d'Auxerre doit assurer le versement d'une compensation annuelle au fermier pour contrainte de service public et doit réaliser un certain nombre de travaux de rénovation du bâtiment.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat, la Ville a versé cette compensation suivant les règles définies contractuellement et a réalisé une partie des travaux prévus dans l'annexe N°14-15-16 du titre 3 : projet de valorisation des équipements.

Début 2016, compte tenu du retour d'expérience des trois premières années de fonctionnement d'Auxerrexpo sous la direction de Centre France Événements, des discussions ont été engagées afin de diminuer le montant de la compensation annuelle pour les années 2017 et 2018 et de modifier le programme des travaux initialement prévu pour tenir compte de l'évolution des pratiques en matière événementielle.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de préciser ces deux points

<u>Article 1 - Modification de la compensation annuelle pour contrainte de service public</u>

Dans son article 32, le contrat d'affermage prévoit un versement annuel par la collectivité d'une compensation pour contrainte de service public.

Cette compensation est fixée selon les montants H.T. dans le tableau cidessous à laquelle s'applique le taux de TVA en vigueur.

ANNÉE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MONTANT H.T.	390 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	370 000,00 €	370 000,00 €

D'un commun accord, la collectivité et le fermier conviennent de réduire le montant de cette compensation pour les années 2017 et 2018 à 330.000 € HT auquel s'appliquera le taux de TVA en vigueur.

Article 2 - Modification du programme de travaux prévu à l'annexe 14

Le programme de travaux objet de l'annexe 14-15-16 prévoyait :

TOTAL INVESTISSEMENTS	1 885 077,03 €	2 254 552,13 €
Remise à niveau du système de chauffage climatisation phase 2	499 075,00 €	596 893,70 €
Réaménagement d'un espace Snack Bar	360 000,00 €	430 560,00 €
Aménagement d'un auditorium	650 000,00 €	777 400,00 €
2015		
Voirie arrière Auxerrexpo - clôture	58 402,03 €	69 848,83 €
2013-2014		
Création de loges, douches et vestiaires	47 600,00 €	56 929,60 €
Remise à niveau du système de chauffage climatisation phase 1	270 000,00 €	322 920,00 €
2013	Montant HT	Montant TTC

Les travaux réalisés de 2013 à 2016

Travaux Réalisés 2013-2016	Montant TTC
Création de loges, douches et vestiaires	68 880,51 €
Voirie arrière Auxerrexpo - clôture	54 581,98 €
Remise à niveau du système de chauffage climatisation phases 1 et 2	1 218 341,73 €
Aménagement d'un espace de congrès (études)	65 106,00 €
TOTAL investissements réalisés 2013-2016	1 406 910,22 €
Reste à investir	847 641,91 € TTC

Fin 2015, Centre France Événements a nommé un nouveau responsable de gestion d'Auxerrexpo avec lequel une discussion s'est engagée à propos du projet d'aménagement de l'auditorium et de l'espace Snack Bar initialement prévu pour aboutir à un projet d'espace congrès qui se traduit aujourd'hui par une proposition de rénovation complète de l'espace séminaire actuel en espace congrès plus conforme aux pratiques actuelles ainsi qu'une rénovation de la cafétéria et du hall d'accueil d'Auxerrexpo.

Ainsi le présent avenant a pour objet de valider cette proposition et d'affecter à la réalisation de cet espace congrès les crédits restant, à savoir 847 641,91 € TTC

D'un commun accord, la collectivité et le fermier conviennent d'adopter le projet d'aménagement d'un espace congrès plus conforme aux pratiques actuelles accompagné de la rénovation de la cafétéria et du hall d'entrée d'Auxerrexpo et d'y affecter les crédits disponibles d'un montant de 847 641,91 € TTC.

Fait à Auxerre le :

Pour la Ville d'Auxerre le Maire pour Centre France Événements le Directeur Général

Guy FEREZ

Gilles CREMILLIEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Nº 2016 - 192 - Suspension du repos dominical et dérogations accordées pour les

commerces de détail en 2017 - Avis de la commune

Préfecture de l'Yonne Service du Courrier 2 3 DEC. 2016

ARRIVEE

Rapporteur: Jean-Philippe Bailly

La loi nº 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », laisse au Maire la possibilité d'accorder des dérogations au repos dominical aux commerces de détail qui emploient des salariés. Le nombre des dimanches concernés ne peut excéder 12 par an.

A noter que certaines catégories de commerces employant des salariés peuvent ouvrir tous les dimanches sans autorisation préalable, en raison de leurs contraintes de production ou parce qu'ils assurent une continuité de la vie économique et sociale. Sont notamment concernés les hôtels, cafés, restaurants, magasins de détail de meubles et de bricolages, fleuristes, etc. (liste non exhaustive).

Les possibilités de dérogations à l'initiative du Maire sont encadrées par la législation et notamment par l'article L.3123-26 du Code du travail imposant au Maire de solliciter l'avis du Conseil Municipal voire du Conseil Communautaire dans le cas où le nombre de dérogations excéderait 5 dimanches.

Chaque salarié ainsi privé du repos du dimanche bénéficie d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Le repos compensateur doit être accordé, soit collectivement, soit par roulement dans une période qui ne peut excéder la quinzaine qui précède ou suit la suspension du repos.

Les années précédentes, le Maire accordait traditionnellement jusqu'à 5 dimanches aux commerces de détail, après concertation des organismes syndicaux intéressés et des représentants de commerçants. Entre 2013 et 2015, moins d'un quart des demandes adressées à la Ville concernaient l'intégralité des 5 dates. Les dimanches précédant le 25 décembre et dans une moindre mesure ceux intégrant la période des soldes constituaient l'essentiel de ces demandes de dérogations.

Conformément à l'article R.3132-21 du Code du travail, la commission des ouvertures dominicales réunissant les organisations d'employeurs et de salariés ainsi que les représentants des commerçants auxerrois s'est réunie le 24 novembre 2016. Sans arrêter une position unanime, elle s'est positionnée majoritairement en faveur du maintien des 5 dates de dérogations annuelles, certains membres proposant de moduler les dérogations en fonction des branches d'activités commerciales.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détails de la commune les dimanches 15 janvier 2017, 16 juillet 2017, 10 décembre 2017, 17 décembre 2017, 24 décembre 2017 conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Avis des commissions :

- commission des travaux: 13 décembre 2016
- commission des finances :

Vote du conseil municipal:

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s):
- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le:

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 193 – Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SPA89

Préfecture de l'Yonne Service du Courrier 2 3 DEC. 2016

Rapporteur: Guy Paris

La Société de Protection des Animaux (SPA) depuis son installation en 1989 sur le terrain communal route de Toucy a développé conformément à son objet d'intérêt général, les équipements pour réaliser un point d'accueil sur le site.

La SPA89 est une association de protection animale, statut loi association de 1901, affiliée à la Confédération Nationale des SPA à Lyon. Elle gère le refuge à la sortie d'Auxerre route de Toucy pouvant accueillir 50 chiens et 80 chats.

L'association qui fonctionne avec les dons des adhérents et des bénévoles poursuit l'action engagée sur le site pour améliorer le bien-être des animaux en construisant des installations qui répondent aux normes d'accueil.

La Ville d'Auxerre a contribué à cette installation en mettant à la disposition de l'association le terrain pour une période de 18 ans sur lequel elle a réalisé les travaux.

Le projet de développement conduit à renouveler cette mise à disposition pour permettre à l'association de poursuivre et d'organiser le fonctionnement de l'activité dans les meilleures conditions.

Le bail à échéance le 31 décembre 2016, concerne le terrain cadastré V 523 situé en limite d'Auxerre et de Villefargeau jouxtant le site communal sur lequel il y a le bâtiment de l'ancienne briqueterie.

Dans le cadre de son projet l'association sollicite la mise à disposition de la parcelle attenante cadastrée V 432 pour aménager un espace d'évolution pour les animaux.

Il s'agit d'un terrain, de longue date en friches, sans affectation possible pour la Ville anciennement utilisé comme dépôt et remblayé.

La mise à disposition de cette parcelle est envisageable pour l'aménagement, après défrichage, d'un espace de promenade pour les animaux mais ne peut accueillir des constructions en raison des incertitudes qui subsistent sur la nature du sous-sol.

La Ville d'Auxerre met à la disposition ce terrain à charge pour l'association de procéder aux travaux de défrichage et de nivellement du sol et de clôture pour un usage exclusif de lieu de promenade.

Le renouvellement prend la forme d'un contrat emphytéotique consenti à titre gratuit garantissant à l'association le droit, dans le cadre de son action d'intérêt général, de réaliser les travaux et aménagement nécessaires au fonctionnement de ce refuge avec les obligations et l'ensemble des charges qui en découlent.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De conclure un bail emphytéotique administratif avec l'association SPA89 pour les terrains cadastrés V 523 et V 432 selon les caractéristiques présentées pour une durée de 18 ans à titre gratuit;
- D'autoriser le maire à signer le dit bail emphytéotique administratif et tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Avis des commissions :

commission des travaux: 13 décembre 2016
 commission des finances :14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité) : 39

voix contre :

- abstention(s):

– absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

PROJET DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF

ENTRE

La commune d'Auxerre

d'une part

ET

L'association dénommée Société de Protection Animale 89 ayant son siège social à Auxerre route de Toucy, constituée aux termes de ses statuts et sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Cette association déclarée à la Préfecture de l'Yonne le sous le numéro Représentée par Monsieur Georges BARGE en qualité de Président dénommée dans le contrat « **l'association** »

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

La Société de Protection des Animaux depuis son installation en 1989 sur le terrain communal route de Toucy a développé conformément à son objet d'intérêt général, les équipements pour réaliser un point d'accueil sur le site.

La SPA89 est une association de protection animale, statut loi association de 1901, affiliée à la Confédération Nationale des SPA à Lyon.

Elle gère le refuge à la sortie d'Auxerre route de Toucy pouvant accueillir 50 chiens et 80 chats L'association qui fonctionne avec les dons des adhérents et des bénévoles poursuit l'action engagée sur le site pour améliorer le bien être des animaux en construisant des installations qui répondent aux normes d'accueil.

La Ville d'Auxerre a contribué à cette installation en mettant à la disposition de l'association le terrain pour une période de 30 ans sur lequel elle a réalisé les travaux de construction du refuge.

Le projet de développement conduit à renouveler cette mise à disposition pour permettre à l'association de poursuivre et d'organiser le fonctionnement de l'activité dans les meilleures conditions.

Le bail à échéance le 31 décembre 2016, concerne le terrain cadastré V 523 situé en limite d'Auxerre et de Villefargeau jouxtant le site communal sur lequel il y a le bâtiment de l'ancienne briqueterie.

Dans le cadre de son projet l'association sollicite la mise à disposition de la parcelle attenante cadastrée V 432 pour aménager un espace de promenade pour les animaux.

Il s'agit d'un terrain, de longue date en friches, sans affectation possible pour la ville anciennement utilisé comme dépôt et remblayé.

La mise à disposition de cette parcelle est envisageable pour l'aménagement, après défrichage, d'un espace de promenade pour les animaux mais ne peut accueillir des constructions en raison des incertitudes qui subsistent sur la nature du sous-sol.

La Ville d'Auxerre met à la disposition ce terrain à charge pour l'association de procéder aux travaux de défrichage et de nivellement du sol et de clôture pour un usage exclusif de lieu de promenade.

Le renouvellement prend la forme d'un contrat emphytéotique consenti à titre gratuit garantissant à l'association le droit, dans le cadre de son objet, d'intérêt général, de réaliser les travaux et aménagement nécessaires au fonctionnement de ce refuge avec les obligations et l'ensemble des charges qui en découlent.

Ceci exposé:

La Commune d'Auxerre donne à bail emphytéotique conformément aux dispositions des articles L.451.1 à L 451.13 du Code rural et des articles L.1311.2 à L.1311.4 du Code général des collectivités territoriales à l'association représentée par son président qui accepte les biens ci-après désignés.

I) DÉSIGNATION

Commune de Villefargeau (Yonne):

- Une parcelle de terrain située lieu-dit la Folie Mérat sans n° de voirie, **cadastrée section V n° 523** pour une contenance de 8 000 m² comprenant les locaux administratifs et les locaux à usage de box pour l'accueil des animaux ;
- Une parcelle attenante cadastrée V n^o 432 pour une contenance de 2 382 m^2 à l'état de friche et non clôturée.

Les terrains forment un ensemble bénéficiant d'un droit de passage sur le chemin existant sur la parcelle communale cadastrée DP 39 depuis le CD 965 dénommé route de Toucy. Ce droit de passage s'exerce sur la largeur du chemin existant et constitue l'accès aux installations de l'association.

II) **DESTINATION**

Le terrain cadastré V 523 avec les installations et constructions réalisés par l'association est destiné au fonctionnement du refuge (locaux administratifs – locaux compartimentés en box pour l'accueil des animaux – locaux techniques)

Le terrain cadastré V 432 à l'état de friche est destiné à usage exclusif d'espace de promenade des animaux sous la responsabilité de l'association. Cet usage exclut tout accès du public et toute construction.

L'association déclare faire son affaire personnelle des autorisations qui seraient, le cas échéant, nécessaires au fonctionnement et développement de l'activité sur les terrains et dans les locaux.

III) ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Les terrains ci-dessus désigné appartient à la commune d'Auxerre depuis plus de trente années entières et consécutives et antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

IV) DURÉE

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de dix-huit années entières et consécutives qui commencent à courir le 01 janvier 2017 pour se terminer à pareille date de l'année 2035.

V) GRATUITE

Le présent bail est consenti sans versement de redevance compte tenu de l'activité l'intérêt général qui caractérise l'objet et l'action de l'association

VI) CHARGES ET CONDITIONS

Le présent bail est consenti et accepté sous les charges et conditions suivantes que l'association par son représentant s'oblige à exécuter, savoir :

- 1. L'association prend les terrains dans l'état où ils se trouvent actuellement sans garantie sur la nature du sol, ou du sous-sol et sans pouvoir, à aucune époque, exigé de la commune d'Auxerre aucune espèce de réparation ou de participation.
- 2. L'association supporte les servitudes passives, apparentes ou occultes, qui peuvent grever les terrains, sauf à s'en défendre, à ses risques et périls, et à profiter de celles actives, s'il en existe, mais sans aucun recours contre la commune d'Auxerre.
- 3. L'association conduit et réalise, à ses frais sur les terrains indiqués dans le paragraphe « destination », les travaux et aménagements nécessaires à son activité en conformité avec les dispositions législatives applicables dans le domaine de la construction et de l'urbanisme. Les travaux de défrichage et de nivellement et de clôture du terrain cadastré V 432 sont à la charge de l'association.
- 4. Les travaux de construction et généralement les travaux de quelque nature qu'ils soient seront réalisés et exécutés dans les règles de l'art.

L'association pourra consentir, conformément à la loi, les servitudes indispensables à la réalisation des ouvrages et installations nécessaires.

- 5. Pendant tout le cours du bail, L'association entretiendra les terrains et les bâtiments existants et ceux qui s'ajouteront de grosses et menus réparations de toute nature, sans pouvoir en exiger aucune de la commune d'Auxerre, afin que les terrains et les constructions soient en bon état de toutes réparations et de tout entretien à la fin du contrat.
- 6. Durant le bail, L'association s'engage à réaliser à ses frais, tous les travaux d'amélioration des immeubles et équipements ainsi que les aménagements qui pourraient être exigés par la législation pour le fonctionnement et le développement des activités.
- 7. A compter de la signature du bail et pendant le cours du bail, l'association acquittera les contributions publiques taxes et charges auxquelles les terrains et les constructions pourront être assujetties.
- 8. L'association assurera et maintiendra assurés contre l'incendie, pendant le cours du bail, toutes les constructions ainsi que les objets mobiliers. Elle assurera, en outre, contre les accidents, le personnel et toute personne qu'elle emploiera ou utilisera sur le site. Elle s'assurera, généralement, contre les risques liés aux activités pratiquées sur les lieux.

 L'association justifiera à la commune d'Auxerre de l'existence des polices d'assurance.
- 9. L'association ne pourra ni céder ni sous-louer en totalité ou en partie, sans l'accord préalable de la commune d'Auxerre. Les droits résultants du présent bail ne pourront être cédés avec l'agrément de la commune qu'à une personne subrogée au preneur dans les droits et obligations liées à l'activité au présent bail.
- 10. L'association paie tous les frais de délimitation et de bornage du terrain cadastré V 432 ainsi que les frais du présent bail et ceux qui en seront la conséquence.
- 11. L'association abandonnera et laissera à la commune d'Auxerre les constructions, aménagements et améliorations qui existeront lors de la cessation du bail, sans aucune indemnité et sans qu'il soit besoin d'aucun acte pour le constater.

VII) <u>CARACTÈRE EMPHYTÉOTIQUE DU BAIL</u>

Le présent acte est un bail emphytéotique qui, conformément aux dispositions de l'article L.451.1 du Code rural et de la pêche maritime, confère à l'association un droit réel sur les biens loués.

VIII) PUBLICITÉ ET DROITS D'ENREGISTREMENT

Le présent bail sera publié au 1^{er} bureau des hypothèques d'Auxerre, aux frais de l'association

Il est soumis au droit d'enregistrement, pour la perception desquels les parties évaluent la valeur locative du terrain

Taxe de publicité foncière au taux de 0,70 %

Droit d'assiette Contribution immobilière 0,10 %

IX) RÉSILIATION DU BAIL

La résiliation du bail pourra être demandée par la commune d'Auxerre, à tout moment, en cas d'inexécution d'une seule des conditions du présent contrat. En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, l'association laissera et abandonnera à la commune d'Auxerre les constructions et améliorations réalisées sur le terrain, sans indemnité ni dommages et intérêts

X) ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu à l'Hôtel de Ville d'Auxerre Fait et passé et signé à Auxerre en deux exemplaires La Commune d'Auxerre L'association Société de Protection Animale 89

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N°2016 - 194 - Suppression du service public local que Gampingonne Service du Courrier 2 3 DEC. 2016 ARRIVEE Rapporteur: Guy Férez

Le conseil municipal de la Ville d'Auxerre a crée un service public du camping. En ce sens, le camping municipal de la Ville d'Auxerre, situé 8 route de Vaux à Auxerre a été fondé.

Aujourd'hui, la Ville souhaite que ce camping soit plus attractif et réponde au mieux aux besoins de plus en plus pointus des campeurs. Ce souhait nécessite de gros investissements. Seul, un gestionnaire privé peut répondre à ceux-ci. La Ville veut donc céder le site de ce camping.

Il convient de supprimer la mission de service public du camping afin d'en permettre une gestion privée.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales et à la jurisprudence du Conseil d'État du 6 janvier 1995, ville de Paris, tout comme pour la création, le conseil municipal est seul compétent pour supprimer un service public local.

L'ensemble des contrats, biens et agents affectés au service public du camping sera redistribué dans l'administration municipale en fonction des besoins.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer le service public local du camping ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Avis des commissions :

- commission des travaux:
- commission des finances:

Vote du conseil municipal:

- voix pour (unanimité): 29
- voix contre: 8 Elisabeth Gérard-Billebault. Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Enregistrée à la préfecture de Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume l'Yonne le : Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

_	abstention(s):	2	Maryvonne	Raphat,
	Virginie Delorme			

- absent(s) lors du vote :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N°2016 - 195 - Vente du terrain route de Vaux à usage de Gamping

de Vaux à disige de fagiping Service du Courrier 2 3 DEC. 2016 ARRIVEE

Rapporteur: Guy Paris

Le camping route de Vaux fonctionne depuis des années au rythme des saisons marquées par des variables de fréquentation.

Le site de configuration ancienne, s'étend sur 3 hectares avec 160 emplacements paysagers qui accueillent des touristes de passage sur des courts séjours.

La Ville d'Auxerre souhaite, favoriser le développement de l'activité d'hôtellerie de plein air et renforcer ainsi l'attractivité des lieux qui contribuent à l'animation touristique.

Cette activité avec le type d'hébergement adapté requiert une compétence et un investissement pour répondre aux attentes des amateurs d'hébergement de plein air. La Ville a confirmé sa décision de vendre ce tènement.

Monsieur Laurent Richoux propose de développer cette activité sur le site du camping qui se fera en synergie avec la randonnée et la maison du vélo qui connaissent un succès de fréquentation.

Il souhaite dans le cadre de ce projet, valoriser le tènement en réalisant les travaux d'aménagement pour proposer cette offre comprenant des mobil-homes et autres hébergements qui font défaut sur le plan local.

Ce projet s'appuiera sur les réseaux et fédérations de l'hôtellerie de plein air avec l'objectif de promouvoir ce type d'hébergement et renforcer l'attractivité locale par une fréquentation plus importante des usagers et visiteurs.

Ce tènement est composé d'une voie d'accès dédiée, d'un bâtiment qui est le point d'accueil avec un logement, des blocs sanitaires et d'un local utilisé comme épicerie en saison. Le bâti avec les équipements nécessitent des travaux de réhabilitation pour répondre à ce projet.

En vue de la cession, le service de France Domaine a évalué l'ensemble à 248 000 €.

Un accord est intervenu avec Monsieur Richoux pour un transfert de l'ensemble immobilier en l'état au prix de 200 000 €.

Les modalités sont légèrement inférieures à l'évaluation, mais restent acceptables en raison de l'investissement qui sera réalisé sur ce tènement pour répondre aux obligations réglementaires afin de développer l'activité.

L'activité saisonnière et le projet de développement favorisent à terme l'emploi de 10 personnes.

Le projet en synergie avec la maison du vélo place Achille Ribain et la maison des randonneurs, contribuent à renforcer l'attractivité sur le plan local et s'inscrit dans une action de

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRF 2016

développement local, de nature à autoriser un transfert du tènement sur ces bases. Au sens fiscal, la vente par la ville de cette parcelle intervient en dehors de toute opération de lotissement et d'aménagement de zone.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De constater la désaffectation du domaine public, l'ensemble immobilier et des installations techniques à usage de camping route de Vaux cadastré CO 464 et 431 ;
- De prononcer le déclassement du domaine public, l'ensemble immobilier et des installations techniques à usage de camping route de Vaux cadastré;
- D'autoriser au vu de l'avis de France Domaine, la vente de cet ensemble immobilier cadastré CO 464 et 431 pour partie, à Monsieur Laurent Richoux ou toute personne morale qui se substituera pour ce projet, au prix de 200 000 €;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte translatif à intervenir à cet effet;
- De dire que la recette sera proposée au budget primitif de l'année 2017.

Avis des commissions :

commission des travaux: 13 décembre 2016 commission des finances: 14 décembre 2016

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité): 29

voix contre: 8 Elisabeth Gérard-Billebault. Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Enregistrée à la préfecture de Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume l'Yonne le : Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaqvina

abstention(s): 2 Maryvonne Raphat, Virginie Delorme

absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(orticles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Le maire certifie le caractère exécusoire de la délibération







DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service: France Domaine

Adresse: 9, rue Marie Noël BP 109 89011 Auxerre Cedex

Téléphone : 03 86 72 36 00

Fax:03 86 72 36 36

POUR NOUS JOINDRE:

Évaluateur : Isabelle GARREL Téléphone : 03 86 72 34 03

Courriel: isabelle.garrel@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO: 2016-024V0617

Le 03/08/2016

France Domaine

à

Mairie d'Auxerre

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : parcelle co n°464 surface de 2ha 65a 27ca

Adresse du bien: 10, route de vaux 89 000 auxerre

VALEUR VÉNALE: 248 000 EUROS

1 - Service consultant

Mairie d'Auxerre

Affaire suivie par:

JEAN-PIERRE PLUVINET

2 – Date de consultation : 07/07/2016

Date de réception : 07/07/2016

Date de visite : 02/08/2016

Date de constitution du dossier « en état » : 02/08/2016

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Projet de vente du terrain de camping municipal par la ville propriétaire.



4 — DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: parcelle co n°464 surface de 2ha 65a 27ca

Description du bien : Terrain de camping arboré, clos et aménagé situé face au stade de l'Abbé Deschamp et comprenant

- bâtiment accueil
- blocs sanitaires indépendants
- local épicerie
- bâtiment gardien
- 60 emplacements avec branchement électrique

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Propriété de la mairie d'Auxerre réalisation sur acquisition ancienne.
- situation d'occupation :Bien libre d'occupation. Pas de bail selon information du consultant

6- Urbanisme et réseaux

Zone UZ1b du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'Auxerre.

7- Determination de la valeur venale

Méthode de la comparaison directe retenue.

La valeur vénale est déterminée en fonction de la nature du bien et du contexte de la consultation, étant précisé que cela correspond à une valeur vénale du bien libre.

Valeur vénale nette: 248 000 euros

8 – Durée de validité

Durée de validité de 12 mois.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Isabelle GARREL

Inspecteur des Finances Publiques.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 196 – Vente de logements locatifs Référence de Visode la commune Service du Courrier

2 3 DEC. 2016

Rapporteur : Guy Paris

ARRIVEE

Les organismes d'Habitations à Loyer Modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans par un organisme d'Habitations à Loyer Modéré, comme le prévoit l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation. La vente d'un logement vacant, doit être proposée en priorité à l'ensemble des locataires de logements lui appartenant. A défaut d'acquéreur prioritaire, le logement peut être proposé à toute personne physique.

L'Office Auxerrois de l'Habitat a délibéré le 14 décembre 2015 sur la politique de vente de logements qui répondent à ce critère et aux normes d'habitabilité, en proposant la vente aux locataires, de logements notamment dans la résidence Jean Jaurès.

La réglementation prévoit que la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation pour connaître son avis sur la vente du logement.

Il s'agit:

- d'un logement de type 5 pour une surface de 105 m² au titre de la loi Carrez situé au 3^{ème} étage sans ascenseur de la résidence 11 avenue Jean-Jaurès.
- L'Office n'ayant pas obtenu de candidats parmi les locataires, a trouvé acquéreur au prix de 123 000 €. Il est inférieur de 16 % à l'évaluation de France Domaine mais constitue un prix de base acceptable pour un bien de cette typologie dans ce secteur.
- d'une maison de ville vacante avec garage accolé située 21 rue du Dauphiné. L'appartement représente une surface de 89 m². Un locataire du bailleur social se porte acquéreur au prix de 120 000 € qui est conforme à l'avis de France Domaine.

La vente de ces logements contribue à l'accession et à la mixité sociale et constitue pour l'Office Auxerrois de l'Habitat un outil favorisant le renouvellement du parc locatif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à la vente de ces deux logements selon les modalités indiquées.

Avis des commissions:

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
- . commission des finances :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité) : 38

- voix contre:

abstention(s): 1 Jacques Hojlo

– absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le :



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service: France Domaine

Adresse: 9, rue Marie Noël BP 109 89011 Auxerre Cedex

Téléphone : 03 86 72 36 00

Fax:03 86 72 36 36

POUR NOUS JOINDRE:

Évaluateur : Isabelle GARREL Téléphone : 03 86 72 34 03

Courriel: isabelle.garrel@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO: 2016-024V0742

Le 01/09/2016

France Domaine

à

Office Auxerrois de l'Habitat

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : parcelle AZ n°243 surface de 3257m²

Adresse du bien: 10, allée de Saint Amarin 89 000 AUXERRE

VALEUR VÉNALE : 585 520 euros

1 - Service consultant

Office Auxerrois de l'Habitat

Affaire suivie par :

SANDRINE GARNIER

2 – Date de consultation

:**16**/08/2016

Date de réception

: 22/08/2016

Date de visite

: 30/08/2016

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/08/2016

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Cession dans deux bâtiments de quatre appartements inclus dans un ensemble de six immeubles par l'Office Auxerrois de l'Habitat après création d'une copropriété.



4 - Description du bien

Référence cadastrale : AZ n°243 surface : 3257m²

Description des biens : Dans les immeubles collectifs d'habitation dénommés bâtiments B et C, aux 3^e et 4^e étage

- appartement « B32 » de 107m² côté rue Jean Jaurès: entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour (par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC
- appartement « B33 » de 107m² côté espaces verts : entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour (par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC
- appartement « C 32 » de 107m² côté rue Jean Jaurès: entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour (par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC
- appartement « C33 » de 107m² côté rue Jean Jaurès: entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour (par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC

Chauffage central au gaz de ville avec compteurs individuels, huisseries aluminium double vitrage et volets roulants manuels /électriques, interphone, revêtements plastifiés, carrelages ou moquettes au sol.

5 — SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Office Auxerrois de l'Habitat, consultant
- situation d'occupation :Biens libres d'occupation selon information du consultant.

6- Urbanisme et réseaux

Zone UBb du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'AUXERRE, dans le périmètre du droit de préemption urbain et dans le ressort de la zone bleue du Plan de Prévention des Risques Naturels constructible sous réserve du respect des prescriptions.

Présence des réseaux inclus dans les voies de dessertes.

7- DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

Méthode de la comparaison directe retenue, compte tenu de l'existence de ce type de biens dans le périmètre de la commune concernée.

La valeur vénale est déterminée en fonction de la nature du bien et du contexte de la consultation, étant précisé que cela correspond à une valeur vénale du bien libre.

Valeur vénale nette totale: 585 520 euros

soit 4 appartements d'une valeur vénale unitaire de 146 380 euros

8 – Durée de validité

Durée de validité de 12 mois.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

9 — Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Phances publiques et par délégation,

Olivier HISSELI

Administrateur des Finances Publiques Adjoint

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

SERVICE DU DOMAINE Adresse :9, rue Marie Noël BP. 109

89011 AUXERRE CEDEX

Horaires d'ouverture : avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi

de 8H30 à 12H et de 13H45 à 16H15

Auxerre, le 15 juin 2016.

M. le Directeur de l'Office
Auxerrois de l'Habitat
Par le Département administratif et
financier
A l'attention de Mme Garnier
12, avenue des Brichères
BP 357
89006 AUXERRE CEDEX

Pour nous joindre !

Affaire suivie par : Julian JEANNEST

Téléphone: 03.86.72.34.04. Télécopie: 03.86.72.36.36.

Email: julian.jeannest@dfip.finances.gouv.fr

EV nº 422/2016 (2016-024 V 422)

OBJET: Commune d'Auxerre

Cession de 12 pavillons jumelés de type IV+ situés 9-11-13-15-17-

19-21-23-26-28-30-32 rue du Dauphiné.

REF: Votre lettre du 04/05/2016 (date de consultation le

31/05/2016)

Affaire suivie par Mme Sandrine Garnier

Monsieur le Directeur Général.

Par la lettre visée en référence, vous m'avez demandé de procéder à l'actualisation de l'évaluation datée du 30 janvier 2015 (EV n° 2015-024V033) concernant un ensemble de 12 pavillons situé rue du Dauphiné sur la commune d'Auxerre.

Après enquête du service, et étude de l'évolution du marché immobilier depuis la dernière consultation, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale peut être maintenue à 117 000 € par logement, soit un total de 1 404 000 €.

Il est rappelé que l'organisme HLM lorsqu'il cède un bien à une personne physique peut moduler l'estimation de 35% par rapport à l'estimation domaniale dudit bien libre d'occupation (art. L 443-11 et L 443-12 du Code de la construction et de l'habitation).

Estimation effectuée sous réserve du métrage Carrez, des diagnostics amiante, termites, des installations de gaz et d'électricité, ainsi que du diagnostic de performance énergétique « DPE » et de l'état des risques naturels et technologiques.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai normal des transactions soit un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des services territorialement compétents de la Direction Générale des Finances Publiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Finances publiques par délégation,

Julian JEANNEST

Inspecteur des Finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Nº 2016 - 197 - Vente d'un logement locatif 3 rue de Douaumont - Avis de la commune

rapporteur: Guy Paris

situé 3 rue de Douaumont et cadastré

3 DEC. 2016 Le bailleur social Domanys souhaite vendre un logement vacant dans un immeuble collectif EK 28.

Préfecture de "Yonne Service du Courrier

Conformément à l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation à la demande du bailleur social le conseil municipal doit donner un avis sur la vente de ce logement.

Il s'agit d'un appartement de type 3 pour une surface de 58 m² avec cave. Il fait partie d'un immeuble collectif édifié en 1960 et rénové avec chauffage central au gaz.

A défaut d'acquéreur prioritaire locataire du parc social, le bailleur social peut vendre le logement à toute personne physique.

La vente est prévue au prix de 67 800 € légèrement supérieur à l'avis de France domaine.

Sur le principe et les modalités, la commune n'a pas d'opposition à ce projet qui s'inscrit dans une démarche engagée par le bailleur social pour favoriser l'accession et le renouvellement du patrimoine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'émettre un avis favorable à la vente de ce logement aux conditions indiquées.

Avis des commissions :

- commission des travaux: 13 décembre 2016
- commission des finances:

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité): 39

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le :

abstention(s):

voix contre:

absent(s) lors du vote :

a fact transfer of the first and the first field of the first field and the first field first first field first fi

26° 2016 - 197 - Soute than layersent loopit 3 one de Longueropt - Avis de la companie.



rappendant: Gry Lavie

time to a decimal decimal decimal properties and alternative of the second ballock meltind of the second se

Cent encount à l'antote 1, 453 -7 du cirate de la construction et du l'adomicion à la des ande du instituct social le consul memorpe à don transmer un avis sur la vonte de se appoinsnt.

Il e e il cina apparententent da 2000 il pour une sariene de illa me torna ca co. Il fait partie d'un interente collèctif édille en 1960 et réque avec charafrege central est paz.

A definer d'a aprèteur paterieure Laureire du mare acceut, le builleur écent centre le l'égement à rolute rémainé playaique.

La vende Stategrafe un princuit de l'égique au l'appendant du la l'avisait l'empe du maine.

Sur le prérei je ot les medulides, la commune nile rea d'appendien à se projet qui s'essent dans une rémardie signates par le les delle social rour fovorier l'accession et la renomenant du parameter.

Approximate for the second of
Discourage on any levelable algoright with the ingeniers must established indique of

and up with the constitution

to the reliable of the countries are real reasonal believe were all

IRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

IRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES UBLIQUES DE L'YONNE

ervice France Domaine rue Marie Noël BP. 109 3011 AUXERRE CEDEX

Ы.: 03.86.72.36.00

EL: ddfip89.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

EV Nº 246/2015 (2015-024 V 0246)

ENQUÊTEUR : Isabelle GARREL

CESSION AMIABLE

1. Service consultant: DOMANYS / SA YONNE HABITATION

2. Date de la consultation: 09/03/2015 reçu le 12/03/2015

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Estimation de quatre appartements sis 1-5, rue de Douaumont à AUXERRE parcelle cadastrée section EK n°28 d'une contenance de 63a 73ca à diviser.

4. Propriétaire présumé:

- parcelle cadastrée section EK n°28 : DOMANYS, consultant
- 5. Description sommaire des immeubles compris dans l'opération :

Commune d'AUXERRE

Sur la parcelle bâtie cadastrée section EK n°28 sise 1-5, rue de Douaumont à AUXERRE et comprenant plusieurs immeubles :

- Appartement logement 18 occupé: T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains; surface totale: 58m²
- Appartement logement 20 occupé: T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains; surface totale: 59m²
- Appartement logement 4 occupé : T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains ; surface totale : 60m²
- Appartement logement 2 occupé: T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains; surface totale: 65m²

Immeuble édifié en 1960 et entièrement rénové avec chauffage central au gaz, huisseries PVC.

5a. Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – C.O.S – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value et de moins-value – Voies et réseaux divers :

Parcelle située dans la zone UC du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'AUXERRE, dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain.

6. Origine de propriété:

Ancienne et sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative :

Biens estimés libres.

8. Accords amiables:

Inconnus du service.

9. Détermination de la valeur vénale retenue :

Compte tenu de la situation des biens, de leur configuration et du marché immobilier local pour ce type de biens, la valeur vénale des biens libres proposée par le consultant n'appelle pas d'observations de la part du service, soit :

VALEUR VENALE BIEN LIBRE:

- appartement de 58m²: 63 800 euros
- appartement de 59m²: 64 900 euros
- appartement de 60m²: 66 000 euros
- appartement de 65m2: 71 500 euros
- cave à l'unité : 1 000 euros
- boxe de garage à l'unité : 16 000 euros
- parking extérieur à l'unité : 4000 euros

10. Observations particulières:

Il est précisé que le contexte de saisine n'a pas permis de visiter l'intérieur des logements ni de disposer des plans, l'évaluation est donc donnée sous cette réserve. En outre, la valeur au m² n'est valable que pour ce type de bâtiment, et ne serait transposable qu'à un bâtiment aux caractéristiques strictement identiques.

Evaluation effectuée sous réserve du diagnostic sur la présence d'amiante, des termites, des risques liés au saturnisme, des risques naturesl et technologiques, du diagnostic portant sur l'installation d'électricité, de gaz et de performance énergétique (DPE).

Il est rappelé, que l'organisme HLM, lorsqu'il cède un bien à une personne physique, peut moduler l'estimation de 35% par rapport à l'estimation domaniale dudit bien libre d'occupation (art L 443-11 et L 443-12 du cede de la construction et de l'habitation).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A AUXERRE, le 7 avril 2015, Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Par délégation,

Fabrice PERRIN
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

 N° 2016 - 198 - Intercommunalité - Désignation de conseillers communautaires supplémentaires

Rapporteur: Guy Férez

Par délibération n° 2016-051 du 9 juin 2016, la Communauté de l'Auxerrois proposait suite à la fusion de celle-ci avec 8 communes rattachées à l'actuelle Communauté de communes du pays du Coulangeois de modifier l'accord local sur le mode de représentation des communes. Cet accord prévoyait 20 sièges pour la Ville d'Auxerre, tout comme l'accord initial prévu par délibération n° 2013-038 du 20 juin 2013.

Cet accord local a été jugé non conforme par la Préfecture de l'Yonne au motif que la part des sièges attribués aux communes s'écarte pour la majorité d'entre elles de plus ou moins de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Ainsi, par arrêté, le Préfet fixe la composition du conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'agglomération selon les règles de la répartition de droit commun. Ladite répartition applique à la Ville d'Auxerre 31 sièges, soit 11 sièges supplémentaires.

Selon l'article L.5211-6-2 1° a) et b) du Code général des collectivités territoriales, « Si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ; le cas échéant, les sièges supplémentaires sont pourvus par élection (...) du conseil municipal (...) au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ».

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner les 11 conseillers communautaires supplémentaires à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Après appel des candidatures, 2 listes sont proposées aux élus. Après avoir procédé au vote à bulletins secrets conformément aux dispositions en vigueur, la liste présentée par le Maire recueille 30 voix, la liste présentée par le groupe d'opposition recueille 9 voix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner en tant que conseillers communautaires supplémentaires les élus suivants :
 - 1. Isabelle POIFOL-FERREIRA
 - 2. Philippe AUSSAVY
 - 3. Yves BIRON
 - 4. Maryvonne RAPHAT
 - 5. Jean-Luc EMERY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

- 6. Rita DAUBISSE
- 7. Mourad YOUBI
- 8. Annie KRYWDYK
- 9. Didier SERRA10. Elodie ROY
- 11. Virginie DELORME

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 22/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N° 2016 - 199 - Actes de gestion courante

Rapporteur: Guy Férez

Par délibération n° 2015-172 du 25 novembre 2015, le conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour assurer diverses tâches de gestion courante, telles qu'énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du même Code, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 26 novembre 2016 au 14 décembre 2016 telles qu'énumérées ci-après.

Conventions

n°	Objet	
2016-107	Convention de prestation de services pour la maintenance préventive et curative des véhicules de la Communauté de l'Auxerrois par la Ville d'Auxerre	

Marchés

N°	Notification	Objet	Montant € TTC
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 1 gros œuvre – Avenant n°1	4 516,62
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 2 étanchéité – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 7 serrurerie – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 9 revêtement de sols durs – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 16 équipement de cuisine – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	24/11/2016	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 5 menuiseries intérieures – Avenant n°1	Sans incidence financière

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N°	Notification	Objet	Montant € TTC
149047	24/11/2016	Construction du bâtiment de la vie étudiante Lot 8 revêtements sols souples – Avenant n°1	Sans incidence financière
161053	24/11/2016	Fourniture de produits fondants viabilité hivernale - Années 2017/2020 – Lot 1 chlorure de sodium	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
161053	24/11/2016	Fourniture de produits fondants viabilité hivernale – Années 2017/2020 – Lot 2 chlorure de calcium	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
161053	24/11/2016	Fourniture de produits fondants viabilité hivernale – Années 2017/2020 – Lot 3 dégelant, antidérapant, abrasif	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum

4 0	*		
AVIS	des	commissions	4

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité) : 30

voix contre :

abstention(s): 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N°2016 - 200 - Vœu du groupe Union pour Auxerre pour créer un groupe élus/acteurs socio-professionnels afin de prefecture de l'association l'Territoires zéro chômeur de longue duré de roupe du Courrier

2 3 DEC. 2016

ARRIVEE

rapporteur : Guillaume Larrivé

Nous proposons que le conseil municipal d'Auxerre prenne une initiative contre le chômage de longue durée. La ville d'Auxerre et la zone d'emploi qui y est rattachée, par les services de Pôle emploi, comptent plus de 10 000 demandeurs d'emplois, soit environ 10% de la population. La situation est encore plus inquiétante concernant le chômage de longue durée (qui frappe les chômeurs en recherche active depuis plus d'un an) puisqu'ils représentent 46% des inscrits toutes catégories confondues.

Il est de notre devoir, à nous les élus territoriaux, de mettre en œuvre tout ce qui est utile à la résorption du chômage de masse.

Lors de Cité 89 qui s'est tenu à Auxerre les 13 et 14 octobre dernier, Laurent Grandguillaume, député de la Côte d'Or, est venu présenter dans l'Yonne un projet d'expérimentation qui a l'ambition de créer sur cinq ans, dix « territoires zéro chômeur de longue durée » (http://www.zerochomeurdelongueduree.org/).

Le dispositif repose sur le transfert des finances sociales vers l'aide à l'emploi. Un chômeur de longue durée coûte à l'État et aux collectivités environ 15.000 euros par an. Ces sommes seront gérées par une association présidée par Louis Gallois et réaffectées sur des salaires. Les candidats sont embauchés en CDI et au SMIC. Dans l'absolu, ces emplois s'adressent plutôt à des entreprises de l'économie sociale et solidaire mais rien n'interdit l'élargissement aux entreprises privées.

L'objectif est de permettre à la personne qui entre dans ce processus de gagner en autonomie sociale et de se dégager un peu plus de la précarité.

Quarante deux territoires étaient candidats à l'expérimentation de ce dispositif. Seuls dix étaient prévus par la loi et ont été retenus. Cependant, l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée" doit préparer l'ouverture d'une deuxième phase de sélection à d'autres territoires volontaires.

Il nous semblerait intéressant de faire profiter Auxerre et son bassin d'emploi de cette ambitieuse expérience.

Dans cette perspective, nous proposons la création d'un groupe rassemblant élus et acteurs socio-professionnels du bassin d'emploi d'Auxerre afin de préparer et proposer la candidature de notre territoire à la deuxième phase de sélection de l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le vœu ci-dessus

Vote du conseil municipal:

voix pour (unanimité) : 39

voix contre :

- abstention(s):

- absent(s) lors du vote :

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de

l'Yonne le :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

	Délibérations	Vote	
2016-176	Rapport relatif à l'égalité Hommes Femmes	Le conseil municipal a pris acte	
2016-177	Budget principal 2016 - Décision modificative n°4	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-178	Petite enfance – Relais d'Assistantes Maternelles Dauphin – Subvention 2016	Voix pour (unanimité) : 39	
2016-179	Budget primitif 2017 - Principal	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-180	Budget primitif 2017 - Assainissement	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-181	Budget primitif 2017 - Crématorium	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-182	Fiscalité directe locale – Adoption des taux 2017	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions 9 : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-183	2016 - 183 Portail famille - demande de subventions	Voix pour (unanimité) : 39	
2016-184	Agence Postale des Piedalloues – Demande de subventions	Voix pour (unanimité) : 39	
2016-185	Vidéoprotection - Demande de subvention	Voix pour (unanimité) : 39	
2016-186	Attributions des subventions 2017 aux associations et organismes	Voir tableau (n°2016-186.1)	
2016-187	Admissions en non valeurs	Voix pour (unanimité) : 39	

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

	Délibérations	Vote	
2016-188	DSP Silex 2014-2017 – Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-189	DSP Théâtre 2015-2019 – Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-190	Convention de partenariat avec l'association Ensemble La Fenice – Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-191	DSP Auxerrexpo 2013-2018 - Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina	
2016-192	Suspension du repos dominical et dérogations commerces de détail 2017 - Avis de la commune	Voix pour (unanimité) : 39	
2016-193	Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SPA89	Voix pour (unanimité) : 39	
2016-194	Suppression du service public local du camping	Voix pour (unanimité) : 29 Abstentions : 2 Maryvonne Raphat, Virginie Delorme Voix contre : 8 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina	
2016-195	Vente du terrain de camping	Voix pour (unanimité) : 29 Abstentions : 2 Maryvonne Raphat, Virginie Delorme Voix contre : 8 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina	
2016-196	Vente de logements locatifs sociaux - Avis de la commune	Voix pour (unanimité) : 38 Abstention : 1 Jacques Hojlo	
2016-197	Vente d'un logement social 3 rue de Douaumont	Voix pour (unanimité) : 39	
2016-198	Intercommunalité - Désignation de conseillers communautaires supplémentaires 2.	Liste présentée par le Maire : 30 voix Liste présentée par le groupe d'opposition : 9 voix	

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

Délibérations	Vote
2016-199 Actes de gestion courante	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar- Krier, Isabelle Joaquina